Marseille	Provence	Métropo	le
-----------	----------	---------	----

Contrat de ville de Marseille Provence Métropole

Cahier 1 Diagnostic thématique et territorial

Version finale

Sommaire

L'or	L'organisation du Contrat de ville			
La	toile de fond			
	ouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour seille Provence Métropole			
Les	dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence			
Métr	ropole	1		
1	Une structure territoriale paradoxale, qui détermine fortement le fonctionnement socio-urbain des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole			
2	Une concentration géographique des difficultés, malgré la vitalité des territoires			
3	Des potentiels à faire fructifier et des « morceaux de ville » à intégrer dans les dynamiques de développement aux différentes échelles			
Le	diagnostic thématique			
	amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers ritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de A	2		
1	Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers			
2	Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages			
Des ₁	politiques de développement social et humain à consolider	3		
1	L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement			
2	Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs			
3	Lien social et citoyenneté : le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre			
4	D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé			
5	Une place des habitants dans l'action publique encore en construction			

Une ap	proche intégrée du développement économique et de l'emploi à	
confor	ter	55
1	Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles	55
2	Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine à inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers	57
La mo	bilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de	
leurs h	abitants dans la ville	61
1	Des niveaux d'accessibilité contrastés	62
2	Des pratiques de mobilité contraintes	62
3	Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau	63
Le di	agnostic territorial	
Le dia	gnostic territorialisé par grands secteurs pour le territoire de	
Marse	ille	65
1	Nord-Est	65
2	Nord Littoral	69
3	Grand Centre-ville	73
4	Grand Sud Huveaune	77
Le dia	gnostic territorialisé pour Marignane	82
Le dia	gnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons	86
Le dia	gnostic territorialisé pour La Ciotat	90

Préambule

L'organisation du Contrat de ville

Le Contrat de ville de Marseille Provence Métropole est organisé comme suit.



Le présent cahier « Diagnostic territorial et thématique » :

- pose la toile de fond des dynamiques socio-urbaines à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole (partie 1),
- propose un diagnostic à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire sur les différents champs thématiques du cadre de vie, de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi (partie 2);
- propose une analyse territorialisée qui permet de sérier les enjeux de développement urbain, social et économique pour les villes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat et pour quatre sous-ensembles de Marseille (partie 3).

Toile de fond

- 1. La nouvelle géographie prioritaire
- 2. Les dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence Métropole

Première partie

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour Marseille Provence Métropole

La nouvelle géographie prioritaire arrêtée par l'Etat pour Marseille Provence Métropole concerne 38 quartiers dans lesquels vivent au total 243 727 habitants¹ en 2011 (contre plus de 400 000 dans les anciens territoires CUCS), soit 23% de la population du territoire communautaire. La seule ville de Marseille concentre 35 quartiers prioritaires et près de 97% de la population concernée.

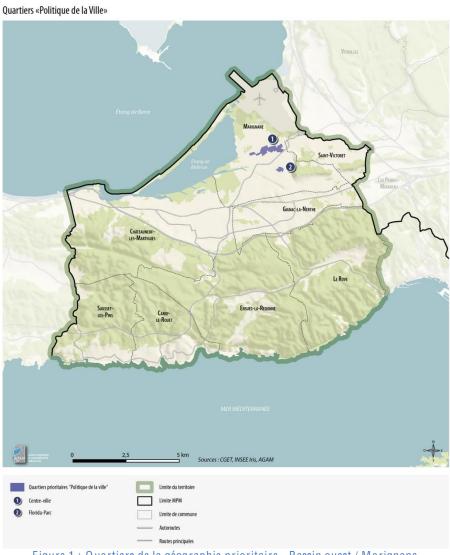


Figure 1 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin ouest / Marignane

Source : AgAM

-

¹ Estimations réalisées par le CGET

Quartiers «Politique de la Ville» **3** Sources : CGET, INSEE Iris, AGAM Quartiers prioritaires "Politique de la ville" Limite MPM Routes principales La gavotte - Peyret **B**) 3 La Visitation - Bassens La Rouguière 1 26) La Castellane - La Bricarde - Plan D'Aou - Saint-Antoine 1 La Cabucelle 27) La Valbarelle - Néréides-Bosquet 16) 28) Les Escourtines Saint-Henri 29) Saint-Thys 30) Saint-André Château Saint-Loup Malpassé - Corot 1 19) Balustre - Cerisaie 1 8 Consolat - Ruisseau Mirabeau La Capelette 20) Frais-Vallon - Le Clos La Rose 3 La Marie Les Aygalades 34) La Cravache - Le Trioulet Le Petit Séminair Le Castellas - Les Micocouliers - Saint-Joseph 33) 0 La Soude Bengale B Les Olives Les Tilleuls - La Maurelelle La Cayolle 24) Les Caillols - La Moularde

Figure 2 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin centre / Marseille, Septèmes-les-Vallons Source : AgAM

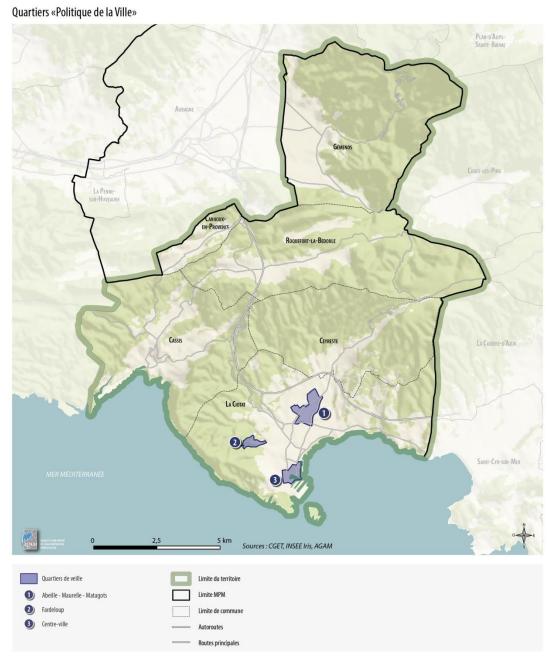
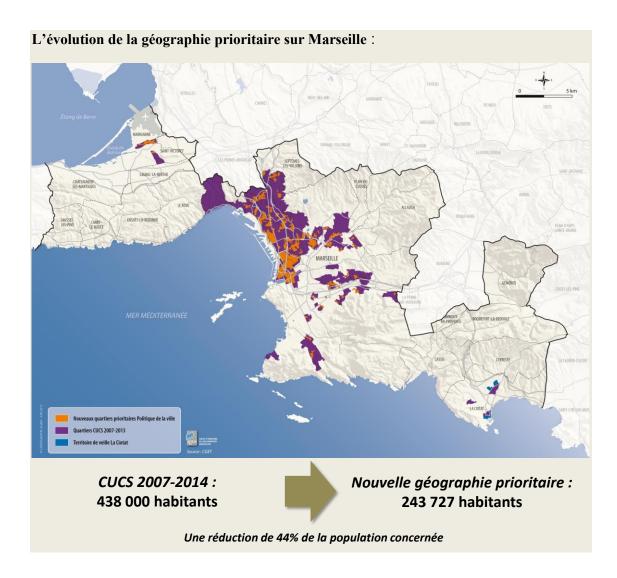


Figure 3 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin Est / La Ciotat Source : AgAM

La diminution de la population concernée par rapport à l'ancienne géographie a pour objectif de mieux concentrer l'action publique dans les quartiers présentant les difficultés les plus saillantes.



Outre les quartiers de la géographie prioritaire stricto sensu, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) conduit actuellement des travaux visant à identifier les quartiers dits « de veille active », sur la base d'un indice de fragilité. Non retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire sur la base de la concentration de la pauvreté financière, ces quartiers correspondent à des territoires sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ils peuvent correspondre :

- soit à des quartiers sortant de l'actuelle géographie prioritaire ;
- soit à des territoires qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle de la politique de la ville, mais dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire à moyen ou long terme, incitant ainsi à développer une « veille active » vis-à-vis de ces territoires.

Au regard des premières analyses, l'importance du nombre de quartiers de veille² montre que de grands pans du territoire communautaire demeurent fragile au-delà de la nouvelle géographie prioritaire stricto sensu. Ces quartiers méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Intégrés au projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération, ces quartiers feront l'objet d'une vigilance renforcée en termes de suivi des évolutions sociodémographiques et de mobilisation des leviers de droit commun.

² A titre indicatif, 98 IRIS étaient dans un premier temps identifiés par un indice de fragilité supérieur à la moyenne communale

Deuxième partie

Les dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence Métropole

Le fonctionnement des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein du territoire de Marseille Provence Métropole relève pour partie d'une logique urbaine et sociale propre, induite par leur localisation, leur structure, leur histoire, les différentes étapes de leur peuplement et la manière dont les politiques publiques se sont préoccupées ou saisies de leur devenir.

Il est également fortement conditionné par des dynamiques ou des « états de fait » qui se jouent à des échelles supérieures et qui structurent le territoire dans son ensemble, au-delà de la géographie prioritaire : la structure et les dynamiques économiques du territoire, les grands équilibres sociaux de l'habitat, l'évolution des réseaux de transports, la géographie même, sont autant de déterminants qui influent sur la trajectoire des quartiers, directement ou en creux.

Pour éclairer les enjeux d'avenir pour ces quartiers, il convient donc de dresser la toile de fond sur laquelle se posent les questions et enjeux propres aux quartiers, et donc de les mettre en perspective avec la structuration de l'espace communautaire et, au-delà, de l'espace métropolitain.

- 1 Une structure territoriale paradoxale, qui détermine fortement le fonctionnement socio-urbain des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole
- 1.1 Un décalage emploi/logement, malgré une mixité fonctionnelle historique On observe sur le territoire de MPM un paradoxe :
 - D'une part, le tissu urbain présente historiquement un fonctionnement marqué par la mixité des fonctions : seuls 20% des emplois se situent dans des zones économiques dédiées, et de nombreux secteurs à proximité directe des territoires prioritaires accueillent des activités économiques fortement pourvoyeuses d'emplois, que ce soit à Marseille (façade maritime nord, technopôle de Château-Gombert, activités tertiaires et commerces en centre-ville), à Marignane (plateforme aéroportuaire, parc des Florides) ou à La Ciotat (Athélia I à V).
 - D'autre part, la distance entre lieu de résidence et lieu de travail, qui doit de plus en plus être considéré à l'échelle de la future métropole Aix-Marseille-Provence, apparaît très importante et devrait même s'accroître dans les années à venir. Cela induit un important phénomène de mobilités pendulaires.

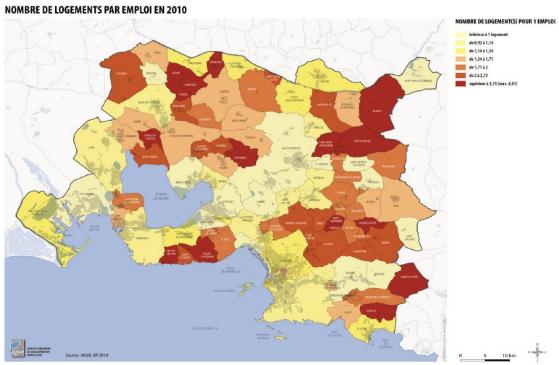


Figure 3 : Un clivage entre le lieu de résidence et le lieu de travail

Source: Insee, RP 2010, exploitation Agam

On compte environ 57% d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence, et les flux domicile-travail sont en augmentation, particulièrement chez les cadres. La répartition territoriale des emplois les rend difficilement accessibles pour le plus grand nombre, particulièrement en transports en commun au regard des distances importantes à couvrir et de la relative faiblesse de l'offre proposée sur le territoire métropolitain.

Or cette faible accessibilité en transports en commun impacte en premier lieu les chômeurs et inactifs (46 000 d'entre eux n'ont pas de voiture, 67 000 n'ont pas de permis ; dans les quartiers nord de Marseille, 60% des chômeurs et inactifs n'ont ni permis, ni accès à une voiture) et plus généralement les captifs des transports en commun (ils sont 250 000 à l'échelle de la Métropole).

Au-delà, l'augmentation du coût de la mobilité exclut les ménages modestes d'un certain nombre d'offres d'emploi. Ainsi, entre 1998 et 2012, l'accessibilité aux zones d'emploi pour les ouvriers non qualifiés se réduit (selon l'hypothèse d'un budget mobilité inférieur ou égal à 15% du budget global du ménage).

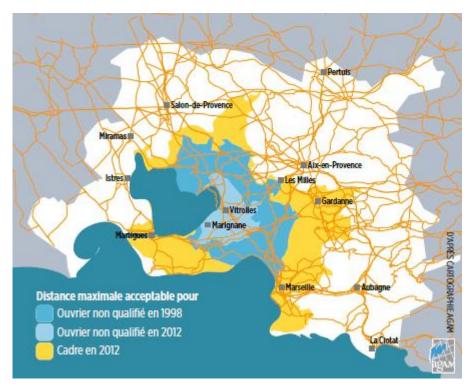


Figure 4 : un budget mobilité qui exclut les ménages modestes des offres d'emploi - l'exemple de Vitrolles et Marignane

Source : La métropole en projets : intentions d'étape ; Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence ; cartographie Agam

Qui plus est, le mouvement s'accentue : le déséquilibre emploi/logement s'est creusé au cours des dix dernières années dans les principaux pôles économiques du territoire, ainsi que dans les communes dont la fonction résidentielle est déjà dominante.

Les projections pour les 15 prochaines années, recensées dans les différents documents de planification des intercommunalités de la future métropole, laissent présager une aggravation de ce déséquilibre : le Pays d'Aix et l'ouest de l'étang de Berre devraient voir leur nombre d'emplois par habitant, déjà plus élevé, augmenter plus rapidement qu'ailleurs dans le reste du territoire métropolitain.

Ces évolutions accentuent les difficultés d'accès à l'emploi des habitants d'une large partie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui souffrent de leur enclavement et de leur faible accessibilité métropolitaine (singulièrement transports en commun). En particulier, les habitants des quartiers nord ou de l'extrême sud de Marseille n'ont que très difficilement accès aux pôles d'emploi métropolitains que sont Marignane-Vitrolles, Fos-sur-Mer, Aix-les-Milles ou encore Cadarache (cf. figure n°6).

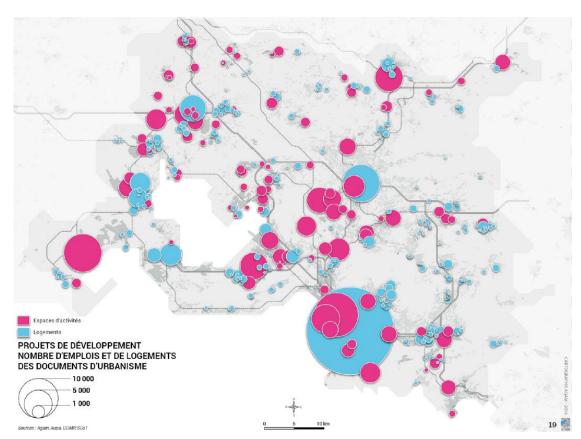


Figure 5 : Un décalage entre lieu de résidence et lieu de travail qui devrait s'accentuer d'ici à 2030 Source : Livre blanc des transports métropolitains Aix-Marseille-Provence ; Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence : cartographie Agam

1.2 Des quartiers parfois « coupés de la ville », malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire

A ce décalage entre lieux de résidence et lieux de travail s'ajoute une problématique structurelle d'enclavement d'un certain nombre de territoires de MPM, parmi lesquels on retrouve de nombreux quartiers prioritaires. Cette problématique croise de nombreux facteurs, parmi lesquels l'offre de transports en commun, les coupures urbaines, la topographie, l'architecture (les fameuses « citadelles ») jouent un rôle majeur.

Mais l'enclavement est souvent au moins autant mental que physique: les difficultés « objectives » rencontrées par les habitants se doublent bien souvent de freins psychologiques et culturels, et une tendance au repli sur soi qui coupent les populations du reste de la ville. En témoignent les phénomènes d'isolement que l'on peut retrouver jusque dans les hyper-centres anciens (Marseille, Marignane, La Ciotat), pourtant bien connectés à leur environnement et pourvus d'une offre de transports plus importante que dans la plupart des autres quartiers.

Pourtant, la structure territoriale de la Communauté urbaine offre des **points d'appui pour** une structuration plus **cohérente de l'espace** et pour faire face à son morcellement géographique et aux difficultés liées à la répartition structurelle des emplois sur le territoire et aux enjeux de mobilité. C'est le cas à Marseille qui est particulièrement concernée par les phénomènes d'isolement et de repli des quartiers prioritaires.

Marseille est faite de 111 quartiers, la plupart d'entre eux dotés de leur église, leur place et leurs commerces. Cet agencement « commun » de l'espace urbain, qui offre en théorie les avantages d'une vie de village combinés à ceux de la métropole, permet de se créer rapidement des repères et de cultiver un enracinement et un attachement à son quartier.

Les grands quartiers les plus récents construits pendant les Trente Glorieuses ne bénéficient pourtant que rarement de la proximité, parfois relative, à ces noyaux villageois, l'effet de masse et la structure urbaine même des « cités » annulant souvent le lien physique comme symbolique au territoire historique. Héritage de la division séculaire de Marseille en « paroisses », cette composition de la ville constitue pour autant un point d'appui majeur pour penser l'intégration des quartiers prioritaires à leur environnement.

La situation urbaine des quartiers prioritaires ou de veille de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat s'envisage nécessairement de manière très différente, leur appartenance à des villes de moindre taille offrant des liens beaucoup plus immédiats aux centralités (plus globalement, aux offres d'équipements et de services) et une identification symbolique au territoire plus directe.

En outre, certains quartiers disposent **d'aménités et d'équipements rayonnants**, qui participent à la qualité de vie de leurs habitants, mais qui peuvent aussi potentiellement constituer des facteurs d'ouverture sur la ville, en attirant des populations extérieures et en favorisant le brassage.

C'est le cas des équipements culturels, en centre-ville de manière évidente (Marseille, La Ciotat notamment), mais aussi dans les quartiers nord de Marseille (Cité des Arts de la Rue aux Aygalades, Alhambra à Saint-Henri, Théâtre du Merlan, Théâtre Tourski à Saint-Mauront) ou à proximité immédiate des quartiers (espace Jean Ferrat à Septèmes-les-Vallons par exemple).

Cela concerne aussi les espaces naturels, à proximité directe d'un grand nombre de quartiers prioritaires (Massif de l'Etoile, GR 2013 et vue spectaculaire sur la rade de Marseille pour les quartiers nord de Marseille et la Gavotte Peyret; Parc National des Calanques pour certains quartiers du Grand Sud de Marseille et de La Ciotat).

2 Une concentration géographique des difficultés, malgré la vitalité des territoires

La fragmentation urbaine du territoire communautaire se double d'une forte concentration géographique de la précarité socio-économique, qui rend d'autant plus saillant le niveau élevé d'inégalités enregistré à l'échelle de l'agglomération (indice de Gini³ de 0,42 en 2011 contre 0,3 à l'échelle nationale). Cette concentration peut être envisagée à différentes échelles :

- à l'échelle de grands pans de territoires : les quartiers du nord et du nord-est de Marseille, auxquels peuvent être rattaché le quartier de La Gavotte Peyret de Septèmes-les-Vallons, qui produisent un effet de masse et de concentration de la précarité aux différentes échelles (celle de chacune des grandes cités, celle du grand nord de la ville) ;
- à l'échelle de quartier « visibles » du fait de leur ampleur et de leur portée symbolique, comme les centres anciens (Marseille, Marignane, La Ciotat) ;
- à l'échelle de micro-quartiers ou de cités isolées dans un environnement présentant moins de difficultés (c'est particulièrement le cas des quartiers prioritaires du secteur Grand Sud Huveaune à Marseille, mais aussi du quartier Florida Parc La Chaume à Marignane).

_

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

2.1 Des situations de pauvreté fortement concentrées sur Marseille, particulièrement dans les quartiers nord et le centre-ville pour les phénomènes les plus aigus et massifs

A l'échelle de MPM, les situations de pauvreté monétaire les plus prégnantes (revenu médian inférieur au 1^{er} décile, soit 9 430 € par unité de consommation en 2011) se trouvent uniquement à Marseille dans les quartiers nord et le centre-ville.

Les quartiers où le revenu médian se situe entre le 1^{er} quartile et le seuil de revenu établi par la politique de la ville (11 456 €) sont également tous localisés à Marseille, dans les secteurs nord littoral et nord-est

Des poches de pauvreté, moins perceptibles car plus « diluées » dans leur environnement, se trouvent enfin dans les secteurs de la vallée de l'Huveaune, le sud de Marseille, ainsi que dans les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat. Si l'analyse statistique ne permet pas toujours de connaître précisément le niveau de difficulté de ces micro-quartiers, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière, d'autant plus que les tensions avec les quartiers qui les entourent semblent exacerbées par le niveau d'inégalité socioéconomique.

Cette structuration territoriale de la pauvreté est consolidée par la faible mobilité résidentielle observée dans la majeure partie des quartiers prioritaires (à l'exception notable des centres anciens, caractérisés par la forte rotation de populations précaires et primo-arrivants), ainsi que par la qualité urbaine médiocre et l'enclavement de ces territoires, qui grèvent bien souvent leur attractivité donc leur potentiel de diversification. A l'inverse, elle est aussi le fruit de la difficulté qu'éprouvent les pouvoirs publics à mettre en œuvre le principe de mixité du logement dans les quartiers les moins dotés en logements locatifs sociaux et, plus globalement, à installer un véritable équilibre social de l'habitat à l'échelle des villes et du territoire communautaire. Les initiatives locales (à La Ciotat notamment) pour imposer le principe de diversité des produits dans les opérations nouvelles peuvent ainsi se trouver pour partie contrariées par la difficulté de trouver des relais en la matière dans les stratégies des territoires voisins et d'échelle supérieure.

2.2 Une évolution du niveau de revenus contrastée sur le territoire de MPM

Au cours des dernières années, une partie non négligeable des territoires les plus fragiles a vu sa situation se dégrader. Sur les 42 territoires enregistrant une baisse de leur revenu médian entre 2006 et 2011, 39 sont situés à Marseille et 26 sont des quartiers dont le revenu médian est inférieur au 1^{er} quartile de MPM (essentiellement des quartiers prioritaires des secteurs Nord littoral, Nord-est et au nord du Grand centre-ville).

A l'inverse, les situations observées globalement sur le secteur Sud-Huveaune sont plus stables (même si la taille des IRIS peut en partie expliquer la moyennisation de situations contrastées), tandis que le revenu médian de La Gavotte Peyret, d'une partie du centre-ville de Marseille et de la plupart des autres communes de MPM a augmenté sur la même période. Si les évolutions positives permettent à certains secteurs de rattraper une partie de leur retard par rapport au reste de l'agglomération, elles induisent un accroissement des écarts avec les quartiers les plus en difficulté qui ne parviennent pas à tirer leur épingle du jeu (évolution du revenu médian au mieux inférieure à celle observée à l'échelle de MPM).

Au-delà du seul critère de la pauvreté financière, retenu pour déterminer la géographie prioritaire de la politique de la ville, le cumul de facteurs de fragilité peut également produire de l'exclusion, quand bien même les ménages concernés affichent un niveau de pauvreté moindre que dans les quartiers prioritaires stricto-sensu. Les travaux de l'AgAM autour de la définition d'un indicateur synthétique de fragilité font apparaître la très forte concentration de situations préoccupantes sur les arrondissements du Grand Centre-ville et des quartiers nord de Marseille (cf. figure 7 ci-dessous). A une échelle plus fine, ce sont 98 IRIS qui sont identifiés comme particulièrement fragiles du fait d'un indice supérieur à la moyenne communale ; on y retrouve la quasi-intégralité des quartiers prioritaires.

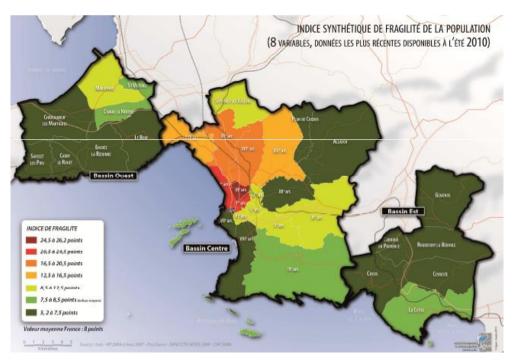


Figure 7 : Indice synthétique de fragilité de la population à l'échelle de MPM⁴

2.3 Une dynamique sociale et culturelle au cœur du développement social des quartiers

Face à ces phénomènes de fragilité socioéconomique, les quartiers prioritaires semblent néanmoins détenir en leur sein une partie de la réponse à apporter collectivement pour les rendre pleinement parties prenantes de la vie de la cité.

En effet, ces territoires peuvent s'appuyer sur des dynamiques associatives et culturelles parfois ancrées et souvent dynamiques. Si la vitalité du tissu associatif et culturel est nécessairement disparate à l'échelle de la grande géographie prioritaire du territoire communautaire, elle constitue en plusieurs points du territoire un potentiel majeur de développement et un facteur de rayonnement pour les quartiers prioritaires.

Outre les équipements structurants cités plus haut, dont certains sont d'ailleurs issus d'une dynamique de terrain ancienne (ex : Cité des Arts de la Rue née après plusieurs années d'effervescence culturelle aux Abattoirs), le tissu présent dans les quartiers participe activement au développement social et urbain de son territoire. Alliant souvent travail avec les populations locales et évènements attirant bien au-delà de leur quartier d'implantation, les différentes structures implantées jouent ainsi un rôle central pour le vivre ensemble au sein des territoires. L'exemple du territoire de l'Estaque, sorti de la géographie prioritaire, est révélateur de la dynamique que les acteurs associatifs et culturels peuvent insuffler.

La jeunesse de la population de nombreux quartiers prioritaires constitue également un gage de vitalité. Aujourd'hui souvent stigmatisée car en proie à de multiples difficultés (scolaires, sociales, d'insertion, de santé, délinquance...), elle constitue néanmoins l'avenir de ces territoires, à condition de créer les conditions de l'expression de leur potentiel, et en les « raccrochant » aux dynamiques du territoire.

Le sentiment d'appartenance fort qui lie ces populations à leur quartier et - souvent - à leur ville peut constituer le point de départ de leur engagement.

-

⁴ <u>Source : AgAM ;</u> 8 indicateurs : taux de chômage au sens INSEE, part des demandeurs d'emploi de longue durée, taux de bénéficiaires du RSA, part des allocataires dépendant au minimum à 50% des prestations CAF, 2ème décile de revenus, part des bas niveaux de qualification, poids des emplois précaires, part des familles monoparentales de 3 enfants et plus

Des potentiels à faire fructifier et des « morceaux de ville » à intégrer dans les dynamiques de développement aux différentes échelles

3.1 D'une ambition stratégique de rééquilibrage territorial...

Pour faire face aux dysfonctionnements liés à la structure territoriale de la Communauté urbaine – qui, outre la forte concentration géographique de la précarité, induit des problématiques majeures de déplacements et d'accessibilité, la surconsommation d'espace et dégradation de l'environnement – le SCoT affirme la nécessité de faire évoluer le modèle de développement urbain: « le renouvellement urbain, associé à la densification et à l'intensification urbaines, devient un principe intangible dans l'organisation du territoire communautaire ».

Une architecture territoriale hiérarchisée confortant trois niveaux de centralités est ainsi proposée, de même qu'un certain nombre de « territoires de projets » sont mis en avant. Plusieurs d'entre eux concernent très directement des quartiers prioritaires, qu'il s'agisse du Grand centre-ville de Marseille, de la centralité de Saint-Antoine – Grand littoral, de la Façade maritime nord, de la Vallée de l'Huveaune, du territoire s'étendant de Saint-Antoine à La Rose, ou encore des pôles secondaires de La Ciotat et Marignane. La mixité fonctionnelle est également encouragée à différents niveaux, tout en préservant la possibilité de concentrations d'activités lorsque nécessaire.

Cette vision stratégique a donné lieu à une déclinaison dans les documents de planification dits « de rang inférieur », et s'est également traduit par un certain nombre de réalisations opérationnelles. En particulier, la stratégie de développement communautaire mise depuis plusieurs années sur de « grands objets et/ou projets », pensés comme des accélérateurs de développement (Euroméditerranée, projet Grand Centre-Ville, Grand Port Maritime de Marseille, Marseille Provence 2013, grands équipements structurants, offre universitaire et technopolitaine, Marseille Capitale Européenne du Sport 2017...) et dont il est attendu qu'ils produisent un effet d'entraînement aux différentes échelles sur le territoire communautaire, voire métropolitain. Dans le même temps, les infrastructures de transports sont censées assurer le fonctionnement effectif du territoire, et en particulier participer au désenclavement des secteurs les plus reculés. C'est dans ce sens que s'inscrit notamment le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole.

3.2 ... à la difficile déclinaison opérationnelle

Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle d'un certain nombre de ces projets tarde à venir, comme en témoigne le suivi de la mise en œuvre du SCoT, qui souligne le peu d'avancées concrètes enregistrées sur les territoires au regard des ambitions fixées. En particulier, la coordination des réalisations sur le terrain semble encore pêcher, traduisant la difficulté à traduire opérationnellement la cohérence globale portée par le SCoT.

De fait, les effets non négligeables des grands projets mis en œuvre ont eu tendance à se circonscrire à leur périmètre strict, sans essaimer suffisamment dans leur environnement. Ce **défaut d'intégration** de certaines démarches a ainsi pu participer à renforcer les « effets frontières » avec les quartiers prioritaires et renforcer les phénomènes de défiance. C'est le cas par exemple des grands projets d'aménagement d'Euroméditerranée ou de la ZAC de Sainte-Marthe, qui peinent à établir le lien fonctionnel et symbolique avec les quartiers qu'ils jouxtent.

Il semble aujourd'hui que l'enjeu majeur posé à l'action publique pour dépasser le caractère clivé de l'armature urbaine du territoire communautaire réside dans la manière « d'accrocher » les projets de développement à la réalité des quartiers, de façon à ce que ces derniers trouvent leur place dans les dynamiques territoriales en cours.

Les potentiels intrinsèques des territoires prioritaires, leur relation à leur environnement proche et leur inscription dans des dynamiques d'échelle métropolitaine doivent converger dans une vision d'ensemble portée sur leur devenir. C'est à cette condition que pourra être concrétisée la volonté de rééquilibrage territorial portée par les différents documents de planification, à travers l'affirmation d'un certain nombre de centralités de niveau métropolitain (Saint-Antoine / Plan d'Aou à Marseille, La Ciotat, Marignane) ou secondaires (Le Merlan, Saint-Loup, Saint-Louis à Marseille), dont le développement pourrait avoir un impact significatif sur celui des quartiers prioritaires voisins.

Diagnostic thématique

- 1. Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de MPM
 - Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers
 - Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages
- 2. Des politiques de développement social et humain à consolider
 - L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement
 - Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs
 - Lien social et citoyenneté : le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre
 - D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé
 - Une place des habitants dans l'action publique encore en construction
- 3. Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter
 - Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles
 - Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers
- 4. La mobilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville
 - Des niveaux d'accessibilité contrastés
 - Des pratiques de mobilités contraintes
 - Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau

Première partie

Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de MPM

Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers

Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent pour la plupart d'entre eux par la dégradation des conditions de vie, au regard notamment de la qualité des espaces publics et collectifs et de leur entretien. Pourtant, certains quartiers jouissent d'atouts indéniables qui constituent des points d'appui naturels pour changer le quotidien des habitants et faire évoluer le regard porté sur ces secteurs : proximité d'espaces naturels (Parc national des calanques, massif de l'Etoile...), évènements paysagers (vue sur la rade depuis les quartiers nord marseillais), patrimoine historique (centres anciens de Marseille, Marignane ou La Ciotat), présence d'équipements rayonnants (centre-ville de Marseille, mais aussi Alhambra à Saint-Henri, Cité des Arts de la rue aux Aygalades...), etc.

Les programmes de rénovation urbaine répondent par l'aménagement et la réhabilitation — démolition — construction, pendant que la gestion urbaine de proximité organise la coordination des très nombreux acteurs qui interviennent sur le fonctionnement et la gestion des quartiers dans tout ce qui touche à la vie quotidienne : entretien, propreté et qualité des espaces publics et collectifs, qualité et fonctionnement des équipements, sécurité, stationnement...

Mise en place de manière obligatoire dans le cadre des conventions avec l'ANRU, la GUP s'étend désormais à l'ensemble des quartiers prioritaires. Sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille, les démarches GUP sont récentes, mais désormais bien avancées. Les enjeux en matière de qualité de vie et de gestion des quartiers restent cependant particulièrement importants.

1.1 Des espaces publics souvent mal adaptés aux besoins des publics et de faible qualité urbaine

L'insuffisante structuration et la faible qualité des espaces publics dans les quartiers se déclinent en quelques grandes caractéristiques :

- Une insuffisante lisibilité pour les usagers, avec des voies d'accès complexes, des signalisations défectueuses, et des enjeux d'éclairage public.
- Un nombre très important d'espaces délaissés, qui posent des questions de gestion et d'entretien (débroussaillage, accès aux terrains, passage des machines...).
- Des espaces publics et lieux de socialisation de proximité (aires de jeux, terrains de sports...) soit insuffisants (Grand Centre-Ville de Marseille), soit trop vétustes et insuffisamment aménagés, avec des problématiques importantes de détournement d'usage et de dégradations. Les conditions d'appropriation de ces espaces commencent à faire l'objet de réflexions au sein de la ville de Marseille, en s'inspirant des expériences de jardins partagés et des espaces multifonctionnels, qui sont mieux appropriés et moins dégradés. Sur ce sujet, les réalisations des PRU sont finalement peu marquées, car les programmes ont globalement privilégié la qualité de l'habitat.
- Une **omniprésence de la voiture dans l'espace public** qui exclue bien souvent les piétons de la rue, tandis que les modes doux sont très peu présents dans les quartiers

marseillais (la pratique du vélo y reste marginale). Certaines opérations emblématiques ont pu participer à l'apaisement des circulations, en particulier dans le centre-ville de Marseille, mais la continuité des itinéraires cyclables reste à construire. Lors des PRU, la construction de parkings enterrés trop chers et non utilisés a même pu développer la congestion du stationnement. Le phénomène de stationnement anarchique est omniprésent.

• Une dimension environnementale insuffisamment valorisée, alors même que la proximité d'espaces naturels, la présence de cours d'eau, les points de vue offerts et la qualité urbaine de certains quartiers peuvent pleinement contribuer à en changer l'image et à améliorer le quotidien des habitants. Les acteurs publics peuvent néanmoins s'appuyer sur quelques expériences de qualité, comme le projet en cours de réalisation de coulée verte (future « allée des Calanques ») entre le Parc Borély et le Parc National des Calanques, en forte interaction avec le PRU des Hauts de Mazargues. Globalement, la recherche de continuités naturelles doit être privilégiée, en s'appuyant sur les grands espaces structurants (Huveaune, Parc National des Calanques, massif de l'Etoile...), les liaisons à potentiels (Tour des Pins Montgolfier...) et les projets d'infrastructures supports potentiels d'espaces verts (L2...). L'approche environnementale du Contrat de Ville devra également s'appuyer sur une prise en compte des risques naturels et technologiques, en particulier concernant les risques d'inondation (identifiés notamment dans le Plan Local d'Urbanisme ou les PPRI⁵).

1.2 Des appropriations de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité; une mobilisation habitante qui peut constituer une partie de la réponse à condition d'être amplifiée

La médiocrité des aménagements et une gestion insuffisante peuvent être des facteurs explicatifs des **détournements d'usage** de l'espace public, notamment du fait de la présence de nombreux enfants et jeunes dans ces secteurs. A noter également une appropriation généralement plus difficile de l'espace public par les femmes des quartiers prioritaires (sentiment d'insécurité, comportements sexistes, surreprésentation masculine...).

L'occupation des halls et pieds d'immeubles par des groupes d'adolescents et de jeunes adultes est un phénomène qui pèse sur le quotidien des habitants et aussi sur celui des acteurs de terrain, avec des difficultés d'accès et d'entretien. La structure physique et l'aménagement en enclave de certains sites posent également des problèmes de sécurité importants aux services d'entretien de MPM et de la ville. Les partenaires du Contrat de ville s'accordent ainsi sur la nécessité d'intégrer dans la conception des aménagements d'espaces publics les approches de prévention situationnelle, y compris en matière d'éclairage public.

A l'inverse, certaines expériences citoyennes ont fait la preuve de la pertinence d'une implication forte des habitants en faveur d'une appropriation collective de leur espace de vie. Le cas de la végétalisation de la rue de l'Arc dans le quartier de Noailles montre par exemple le retournement d'image complet induit par la mobilisation des habitants.

Toutefois, les différents acteurs publics intervenant dans les quartiers éprouvent souvent des difficultés à trouver des interlocuteurs représentatifs des habitants et suffisamment structurés (les amicales d'habitants ne sont pas toujours présentes). L'enjeu est alors d'innover et d'aller au-devant des habitants et locataires à travers la création d'évènements, de temps autres, pour que se crée une communication et du lien entre habitants et les acteurs professionnels.

Les PRU et les démarches de GUP ont favorisé une **série d'initiatives** (premières expériences d'ateliers de concertation des habitants engagées ces dernières années à Marseille dès la phase

⁵ PPRI approuvés à Marignane et Septèmes-les-Vallons, en cours d'élaboration à Marseille avec un porter à connaissance sur la Vallée de l'Huveaune, prescrit à La Ciotat

conception d'un aménagement urbain). Les expériences d'animation culturelle des espaces publics, notamment dans le cadre de projets de rénovation urbaine, ont prouvé leur plus-value dans l'appropriation de ces espaces par les habitants (notamment lors des phases transitoires de travaux), et gagneraient à être développées. La présence d'équipements structurants, ayant une fonction de lieu de vie commune et favorisant les échanges entre habitants est un atout pour le développement d'actions de sensibilisation sur le cadre de vie.

1.3 Une problématique de gestion des espaces, notamment dans les sites à faible qualité urbaine, mais des améliorations récentes sur lesquelles capitaliser

Les acteurs de proximité se heurtent à de nombreuses difficultés de gestion des espaces à usage collectif. Sont principalement identifiées :

- Des problématiques de gestion importantes : au-delà du seul investissement en matière de création ou d'aménagement des espaces publics, les contraintes de gestion ne sont pas toujours anticipées (d'un point de vue technique mais aussi financier). Cela induit un fort risque quant à la pérennisation des investissements réalisés. En particulier, des difficultés d'entretien sont observées dans les espaces extérieurs délaissés ou en friche, qui font l'objet de dépôts sauvages, ou sur les équipements de proximité (city stade, aires de jeux...) vétustes et dégradés. L'exemple des espaces verts montre pourtant que certaines règles de conception sont fondamentales pour assurer une gestion dans de bonnes conditions (éviter les équipements enclavés, privilégier les végétaux méditerranées, favoriser l'appropriation par des aires de jeux, jardins familiaux ou partagés à proximité...).
- Des difficultés dans la gestion des déchets, dans la mesure où des équipements pour la collecte des ordures ménagères sont plus ou moins vétustes ou inadaptés. On observe toutefois une dynamique intéressante créée autour de certaines démarches comme le Programme local de prévention des déchets (partenariat Ademe), qui fixe des objectifs de réduction à cinq ans, ou bien sur des projets très concrets comme l'opération de compostage collectif et de valorisation des déchets démarrée en 2012 sur les Hauts de Mazargues. Ces initiatives, qui croisent avancées « techniques » et création de lien social, constituent des points d'appui non négligeables. Encore ponctuelles, elles doivent permettre d'engager un mouvement en faveur du décloisonnement des organisations, indispensable pour améliorer en profondeur les difficultés liée à la complexité des modalités de ramassage et aux problématiques de coordination entre acteurs de proximité qui s'améliorent mais restent prégnantes.
- Une problématique importante d'encombrants, avec des évolutions récentes cependant. Les systèmes de ramassage restent en deçà des volumes d'encombrants générés, malgré des adaptations et une politique de réduction des encombrants de MPM qui commence à porter ses fruits. Les expérimentations menées, comme la mise à disposition des bennes dans le 13^{ème} arrondissement, ont été développées (une vingtaine de caissons désormais dans la ville) avec un certain succès.
- Sur certains quartiers, des questions très spécifiques sont posées par la présence d'activités créatrices de problématiques sanitaires, de pollution et d'hygiène publique: ateliers de mécaniques sauvages, ferraillage, brûlage, voire élevages d'animaux.
- 1.4 Un enjeu de gouvernance et de clarification des responsabilités de chacun des partenaires

L'interconnaissance et la coordination entre les acteurs a progressé : la nomination d'un référent GUP et la mise en place de l'opération « Printemps des Quartiers » ont permis de donner une plus grande visibilité à l'action de la Communauté urbaine et à celle de la Ville.

Cependant, les personnels de proximité n'ont pas toujours une grande visibilité sur les services proposés par MPM : l'information ne descend pas toujours jusqu'aux chefs d'agence et personnels de proximité des bailleurs.

Il existe deux espaces dans lesquels les questions liées au quotidien sont posées de manière partenariale : les réunions de coordination GUP animées par les agents de développement du GIP politique de la ville, et les Groupes de Pilotage et de Suivi (GPS) des ZSP, animés par les délégués du préfet. La question de l'articulation entre ces deux espaces partenariaux et du rôle de chacun reste à clarifier.

Plus largement, le constat est celui d'un défaut de gouvernance et de stratégie institutionnelle en matière de GUP. Et de manière générale, la question des moyens reste un élément de blocage pour aller plus loin.

1.5 Une offre d'équipements et de services qui reste insuffisante, avec des marges de progrès importantes pour développer l'offre et l'accès à l'existant

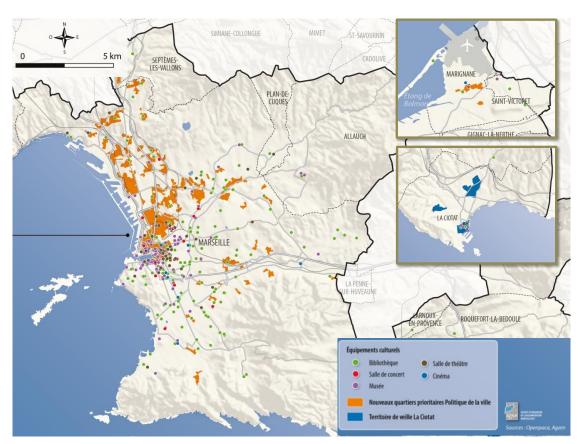


Figure 6: Equipements culturels (source: AgAM)

Les territoires prioritaires souffrent globalement d'un manque ou de l'état dégradé de leurs équipements, avec des problématiques bien distinctes d'un quartier à l'autre (ex : taille et état des écoles dans le centre-ville et sur le trajet de la L2 à Marseille ; absence de bibliothèque structurante dans les quartiers nord ; absence quasi-totale d'équipements à Fardeloup à La Ciotat ; etc.). Ce déficit impacte généralement plus fortement les publics féminins, encore souvent en charge de la gestion des enfants et des foyers (commerces, écoles, médecins...). Si l'on peut trouver des équipements de qualité dans certains quartiers prioritaires (Bibliothèque de l'Alcazar à Belsunce – exemple d'intégration d'un équipement de rayonnement métropolitain dans son environnement – Alhambra à Saint-Henri, Cité des Arts de la rue aux

Aygalades...), et si certaines réalisations ont vu le jour dans le cadre des PRU, les besoins restent prégnants en la matière.

Le manque de locaux abordables, y compris pour héberger l'offre associative, est à ce titre préjudiciable. Des marges de manœuvre existent de ce point de vue dans la mutualisation des locaux, déjà à l'œuvre sur les équipements scolaires de Septèmes-les-Vallons, de Marseille (pour environ un quart d'entre elles, soit 102 écoles), ceux du Conseil général (équipements sportifs des collèges notamment), les équipements sportifs des lycées de la Région (dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille) et qui pourrait être étendue (autres écoles de la ville de Marseille; centres sociaux...). Par ailleurs, certaines zones d'intervention sociale des Centres Sociaux pourraient être revues dans un objectif d'optimisation et de meilleure couverture territoriale. Enfin, un enjeu réside dans le développement de modes de gestion innovants, garantissant le respect des équipements publics par les habitants (ex: convention de gestion avec un centre social, comme cela a été expérimenté pour le stade de La Viste).

Ce manque structurel se double de difficultés pour les populations à **accéder à l'offre** environnante (freins psychologiques, freins liés à la mobilité...), qu'elle se situe dans le quartier, à proximité directe ou plus éloignée. Ainsi, le fait de résider en centre-ville n'est pas en soi une garantie d'accès à l'offre dense qui s'y trouve. Cela appelle une action spécifique d'accompagnement des populations les plus fragiles.

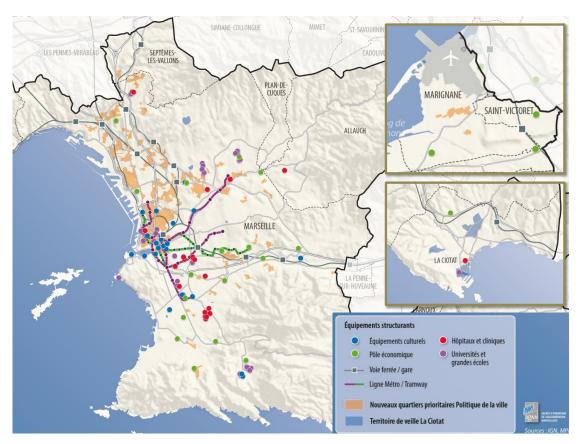


Figure 7: Equipements structurants

- Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages
- 2.1 Une offre de logements croissante, mais qui évolue peu dans sa consistance, globalement comme dans les quartiers prioritaires

Dans les quartiers prioritaires de MPM, le parc de logements se partage entre :

- Un parc locatif social concentré pour plus de 60% dans les quartiers prioritaires, à Marseille (Grand Sud, Nord Est et Nord Littoral), Septèmes-les-Vallons et La Ciotat (Abeille-Matagots et Fardeloup).
- Un parc privé dégradé qui constitue souvent dans sa partie locative un parc social de fait très important dans les centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat (près de la moitié du parc potentiellement indigne de MPM en 2011), les autres quartiers anciens (faubourgs et noyaux villageois de Marseille) comme dans les grandes copropriétés des années 50 à 70, principalement à Marseille mais aussi à Marignane (cf. 1.2.3).

A l'échelle de MPM, les objectifs de production importants fixés dans le précédant PLH ont été atteints à 85% dans tous les segments du marché, en accord avec une forte pression de la demande. Toutefois, la forte progression relative de la production de logements sociaux, sous les effets conjugués de la délégation de l'aide à la pierre et du PLH, s'est concentrée dans quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille pour le bassin Centre, La Ciotat pour le bassin Est) et n'a pas suivi la progression des résidences principales. De plus, on n'observe pas de rééquilibrage territorial significatif de l'offre entre les différents segments, et ce malgré la réalisation de certains petits ensembles collectifs bien insérés dans le tissu urbain dans des arrondissements fortement dotés en logement social et donc porteurs d'une certaine diversification.

Les dynamiques observées demeurent très contrastées entre les quartiers prioritaires, du fait de la diversité des structures urbaines et des caractéristiques des parcs de logements. Les opérations de renouvellement urbain ambitieuses, qui touchent le parc social comme le parc ancien et les copropriétés, ne modifient qu'à la marge la distribution du parc social sur le territoire au regard du faible poids des reconstitutions dans la globalité du parc (1 189 logements reconstruits fin décembre 2014⁶ sur les 3 089 prévus). Globalement, la production neuve dans les quartiers prioritaires ne représente ainsi qu'1 % du parc total.

.

⁶ Source : DDTM

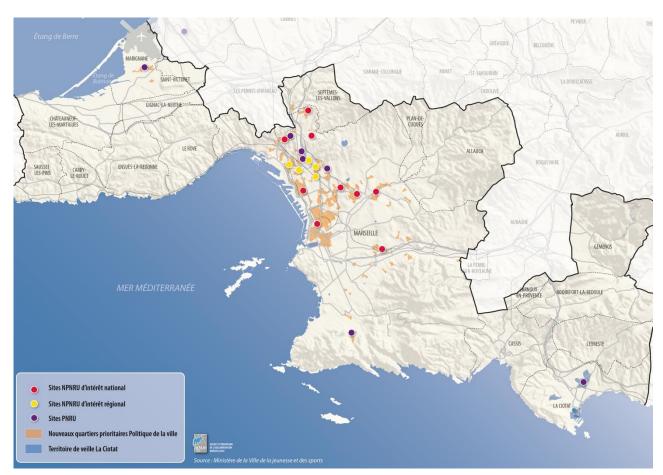


Figure 8 : Projets de rénovation urbaine

En matière de prix des logements (dans le neuf comme dans l'ancien), les quartiers prioritaires restent attractifs financièrement (avec des disparités entre territoires : plus faibles en moyenne à Marseille, nettement plus élevés à La Ciotat...) mais la disjonction avec les revenus des ménages s'accroît, contribuant au ralentissement de la mobilité résidentielle.

2.2 Des quartiers prioritaires qui contribuent peu à la mobilité résidentielle

Dans un contexte de forte pression de la demande sur le parc locatif social, en grande partie sous l'effet des décohabitations (en particulier à Marseille qui concentre 90% du parc), celui-ci joue de plus en plus un rôle d'assurance résidentielle, comme en témoigne la plus faible mobilité résidentielle de ses habitants.

Les PRU se fixaient pour objectif de diversifier le parc de logement par une importante production neuve en accession sociale à la propriété et en locatif libre, mais celle-ci peine encore à concrétiser partout la diversification attendue, un effort significatif étant encore à fournir en la matière. Si la **mutualisation de l'offre** de construction entre les bailleurs et les PRU a permis d'optimiser les possibilités d'agir à une plus large échelle, la contribution des quartiers prioritaires aux trajectoires des ménages demeure très restreinte alors que les quartiers prioritaires offrent souvent des opportunités de production neuve (foncier disponible, valeurs foncières peu élevées).

Pour autant, les PRU ont souvent constitué une sorte de « révélateur » des aspirations des ménages, en remettant en mouvement des trajectoires jusque-là bloquées. Dans les quartiers en PRU, la plateforme relogement active depuis 2013 favorise l'évolution des ménages dans leur parcours résidentiel (type et localisation) en mutualisant une partie des contingents

des réservataires et permet un traitement partenarial de la mobilité résidentielle engendrée par les opérations. Toutefois, si l'apport qualitatif de cette démarche est reconnu de tous, les contributions de certains réservataires n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Outre la finalisation des relogements des PRU actuels, la perspective des NPRU impose de redéfinir les conditions d'un engagement collectif de la part de tous les bailleurs et de tous les réservataires.

Enfin, l'offre de logements doit également s'adapter :

- au vieillissement de la population observé dans la plupart des quartiers prioritaires (progression des plus de 75 ans de 1,3% par an, recul des moins de 25 ans de 0,5% par an ; exceptions : Nord Littoral de Marseille et Marignane) ;
- aux publics spécifiques qui peinent à trouver leur place dans l'offre de logements existante (jeunes, étudiants, personnes handicapées, gens du voyage, personnes âgées dépendantes, etc.).

2.3 Les grandes copropriétés dégradées : des problématiques aigués de bâti, d'espaces extérieurs et d'intégration urbaine, et un défaut de gestion qui laisse prise à des crises sociales majeures

Le parc privé potentiellement indigne sur le territoire de Marseille Provence Métropole représente 45 260 logements en 2011⁷, dont 90% à Marseille. Ce parc recouvre des réalités diverses, depuis les grandes copropriétés dégradées jusqu'aux petits ensembles dans les centres anciens.

A Marseille, les copropriétés dégradées peuvent être :

- de très grands ensembles urbains présentent souvent des défauts de conception similaires aux grands ensembles d'habitat social mais pâtissent en plus d'une longue absence d'entretien des immeubles et d'action sur les espaces extérieurs, entraînant des dégradations majeures des parcs;
- des copropriétés de moindre taille mais dont la fragilisation peut déstabiliser certains quartiers.

A Marignane, la copropriété de Florida Parc présente des dysfonctionnements urbains majeurs, mais de petites unités présentent également des signes de fragilité dans le centre-ville.

Etude CEREMA « Identification des territoires à enjeux d'habitat dégradé et indigne dans le cadre de la mise en place du PDLHI des Bouches-du-Rhône » - Février 2015

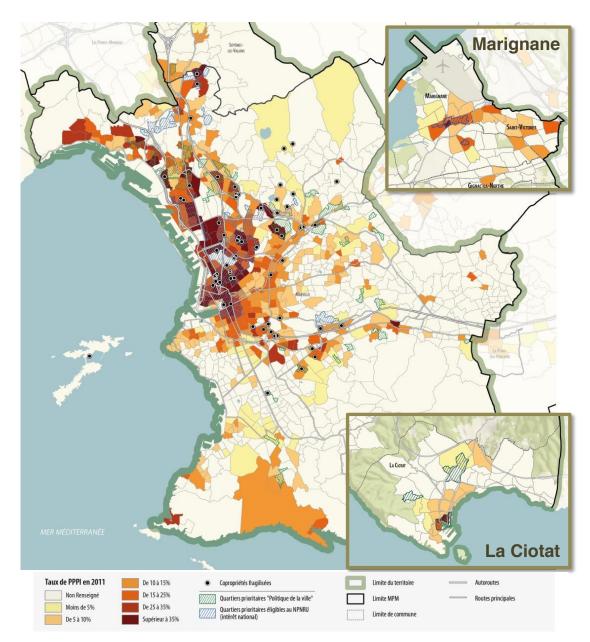


Figure 9 : Parc privé potentiellement indigne et copropriétés dégradées

Le mauvais entretien de ces copropriétés, outre l'impact direct sur le bâti et la qualité de l'habitat, peut se répercuter sur l'état des réseaux (risques de rupture d'alimentation en eau potable, casse de réseaux sanitaires...).

Face à ces situations, l'action publique a tenté d'apporter diverses réponses, notamment au travers des quatre plans de sauvegarde à Marseille (Les Rosiers, Parc Bellevue, Le Mail, Kallisté). Si ces derniers ont produit des améliorations notables sur le plan de la qualité de l'habitat et de l'environnement urbain, ils se sont toutefois révélés insuffisants pour remettre à flots, seuls, les copropriétés. Ces opérations ont tout de même valeur de démonstrateurs sur lesquelles s'appuyer pour préciser et intensifier l'action publique.

L'autre intervention majeure concerne l'opération de renouvellement urbain du Parc Kallisté, dans le cadre du PNRU1; encore en phase opérationnelle, cette opération confirme la difficulté de l'action publique à intervenir sur ces objets. Malgré des millions d'euros de subventions publiques accordés et distribués dans le cadre de différents programmes, les difficultés restent souvent prégnantes.

En outre, un grand nombre de copropriétés fragilisées demeurent pour l'instant hors du champ d'intervention de l'action publique, notamment dans l'Est marseillais et le Sud Huveaune et à Marignane. Le risque d'intensification de la dégradation des copropriétés déjà fragiles si l'action publique n'est pas à la mesure des difficultés constatées doit ainsi appeler à une vigilance particulière..

Les derniers travaux de l'observatoire des grandes copropriétés dégradées de Marseille permettent de mettre en lumière les niveaux de fragilité variables parmi les copropriétés de plus de 100 logements (64 copropriétés dégradées identifiées, contre 20 lors du précédent recensement) :

- copropriétés déjà dégradées et dans une dynamique de dégradation (7 copropriétés),
- celles présentant une fragilité marquée (11 copropriétés),
- celles dégradées mais dont l'état est stable (20 copropriétés),
- celles dont l'état actuel est moins préoccupant (famille C) mais en dynamique de dégradation (6 copropriétés),
- celles dont les difficultés sont avérées sans que les indicateurs ne permettent de définir de niveau de priorisation.

Outre ces situations, la dégradation touche désormais également des copropriétés « récentes » et de petite taille.

Un nombre important de copropriétés constituent un « parc locatif social de fait », avec des situations souvent aggravées par la présence forte des marchands de sommeil. La saturation des parcs de logements rendent en outre plus difficile les opérations de relogement dans le cas d'interventions lourdes. Si les situations rencontrées se révèlent d'une grande diversité, les défaillances de gestion résultent le plus souvent de l'incapacité des propriétaires bailleurs ou occupants à faire face à leurs obligations.

De fait, face à l'urgence des copropriétés les plus dégradées, l'action publique s'est jusqu'ici concentrée dans des dispositifs agissant pour endiguer la dégradation du bâti (OPAH et plans de sauvegarde, dont certains n'ont pas été menés à leur terme) voire pour le démolir (avec reconstitution à 1 pour 1 en locatif social) mais insuffisamment sur les causes de la dégradation. Cette difficulté persistante à agir préventivement sur les ressorts profonds de la dégradation des copropriétés est notamment due à la complexité juridique du sujet et aux limites inhérentes aux outils existants. Ces dispositifs ont ainsi connu un certain essoufflement, avec un ralentissement du nombre de logements réhabilités dans les copropriétés, assorti d'une hausse de l'enveloppe financière par logement et un niveau de conventionnements qui se maintient. La difficile mobilisation des services de sécurité et de santé, insuffisamment dotés en ingénierie, explique également la difficulté à intervenir en amont de la dégradation. Face au risque d'aggravation de la situation, les partenaires publics sont dans l'obligation d'engager un renouvellement de leurs pratiques face aux copropriétés fragilisées, dans un contexte rendu difficile par la raréfaction des deniers publics.

2.4 Les quartiers anciens : des ensembles urbains dont la dégradation nécessite une action publique de grande ampleur

Les centres anciens dégradés constituent souvent une « porte d'entrée » pour les plus modestes des primo-arrivants sur le territoire, induisant une rotation importante dans cette partie du parc locatif privé. Comme dans les copropriétés dégradées, ces quartiers jouent ainsi un rôle de « parc locatif social de fait », parfois aggravée par la présence structurée de marchands de sommeil.

Ces secteurs sont confrontés à des problématiques de forte dégradation du bâti, d'intégration urbaine imparfaite, d'espaces publics exigus et difficilement praticables et de déficit d'offre d'équipements publics. Ces enjeux sont d'autant plus prégnants que ces quartiers jouent un

rôle urbain et symbolique important, tant à La Ciotat et Marignane qu'à Marseille, où le grand centre ancien joue à la fois le rôle de centralité urbaine et de quartier de vie. Par ailleurs, les nombreux noyaux villageois marseillais, souvent très dégradés, organisent l'espace urbain sans y être toujours bien intégrés, rendant leur requalification d'autant plus structurante dans des espaces souvent dépourvus de centralités.

Les dispositifs d'action publique mis en place pour répondre à ces enjeux n'ont toutefois pas toujours pris la mesure de l'ampleur de la dégradation à l'œuvre :

- D'importantes interventions publiques en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logement dans le centre-ville de Marseille : projets ANRU, PIG, opérations privées, EHI, et plus récemment la mise en place de l'Opération Grand Centre-Ville sur 35 pôles de bâti dégradé ou sous-valorisé...
- Un PNRQAD à Marignane assorti d'une OPAH RU et d'une RHI, qui tarde à produire des effets tangibles après une phase d'acquisition du patrimoine par la commune, mais qui est entré dans une phase d'intensification de l'action.
- A La Ciotat, deux OPAH successives qui se sont heurtées à la difficulté de mobiliser les propriétaires, et la volonté de structurer désormais l'action publique autour d'un projet ambitieux pour le centre ancien.

Il ressort de ces interventions un besoin persistent d'intervention lourde pour éviter l'irréversibilité de certaines situations. Cela suppose notamment de poursuivre le travail en faveur d'une plus grande **pertinence et efficacité des dispositifs d'intervention** à mettre en place et à combiner pour inverser la spirale de dégradation.

Surtout, il apparaît qu'un projet de rénovation ambitieux sur les quartiers anciens ne peut être qu'adossé à une définition claire de la vocation et du rôle attendu de ces secteurs (fonction urbaines, structure de l'habitat, accueil résidentiel, devenir des populations existantes...) dans le territoire pensé aux différentes échelles.

Deuxième partie

Des politiques de développement social et humain à consolider

Au regard des très importantes difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole, l'action en matière de cohésion sociale porte des enjeux extrêmement forts pour la vie de la cité. Elle contribue à assurer une égalité de droits, mais aussi à lutter contre le sentiment d'isolement et d'abandon exprimé trop souvent par les habitants des quartiers en difficulté. Elle s'assure des conditions de leur accès à une offre de services sociaux, éducatifs, culturels de qualité et adaptée à des besoins à la fois massifs et diversifiés ; elle contribue à promouvoir leur contribution active aux projets qui les concernent et à garantir à chacun un cadre de vie sécurisé.

L'action publique mise en place relève aussi bien du soutien à l'animation et à la qualité de la vie sociale au sein des quartiers que du soutien au sentiment d'appartenance à un territoire de vie plus vaste, qui est celui de la ville, de l'agglomération et, plus largement, de la nation ellemême.

1 L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement

Les territoires de la politique de la ville se caractérisent notamment par la jeunesse de leurs habitants. En 2006, la part des enfants et des jeunes de moins de 20 ans s'avère particulièrement élevée dans les territoires relevant du CUCS à Marseille (29% contre 25% en moyenne communale, départementale et nationale). Parmi eux, les jeunes enfants (- de 3 ans) et les adolescents (11-17 ans) sont les plus représentés⁸. Les réactualisations successives des chiffres démographiques pendant la période du CUCS 2007-2013 montrent une constante augmentation de la part des moins de 20 ans sur les territoires marseillais.

A Marignane et Septèmes-les-Vallons, la part des moins de 15 ans est supérieure à la moyenne communale et d'agglomération dans les IRIS qui couvrent les nouveaux territoires prioritaires : 21,1% de la population dans les IRIS concernés de Marignane, 22% à la Gavotte-Peyret contre 17,9% à l'échelle de MPM⁹ (et 18,4% à l'échelle nationale).

1.1 Une inadéquation entre les besoins sociaux des publics et l'offre de proximité proposée, que l'intervention de la politique de la ville a du mal ré-équilibrer

1.1.1 Une offre éducative, de santé et de loisirs qui peine à répondre aux enjeux en question

La deuxième caractéristique de ces territoires est l'absence, la répartition inégale sur le territoire et/ou la vétusté de ce type d'équipements de proximité – constat qui est porté dans les quartiers prioritaires des trois communes. L'insuffisance de l'offre extrascolaire sportive, culturelle et de loisirs limite de fait les moyens de diversifier les sources d'apprentissages en dehors du cadre scolaire.

Les établissements scolaires des quartiers prioritaires ne proposent pas toujours un environnement éducatif optimal aux apprentissages : la saturation et la vétusté de certaines écoles maternelles, élémentaires et collèges et de leurs abords sont criantes sur certains secteurs.

⁸ GIP Politique de la ville, Réussite éducative : diagnostic partagé, et principaux enjeux,

⁹ INSEE 2010, source sig-ville

Le constat de la saturation et de l'insuffisance des équipements en matière culturelle et sportive est également partagé.

A titre d'exemple, rappelons qu'à Marseille, le diagnostic préalable à la mise en place du Contrat Territoire Lecture fait apparaître un manque flagrant d'équipements de lecture publique (bibliothèques et espaces intermédiaires) à l'échelle de la Ville et d'autant plus dans les quartiers prioritaires. Par conséquent, le nombre d'inscrits dans les bibliothèques est faible comparé à des communes comme Paris, Lyon, Toulouse ou Nice.

Les grands équipements culturels sont marqués par une concentration sur le centre-ville et une disparité à l'échelle de la Ville. Et lorsqu'ils sont physiquement présents, la question de l'accessibilité aux publics prioritaires est posée (géographique, tarifaire, psychologique...). Les équipements dits « intermédiaires » malgré leur présence ne peuvent pas à eux seuls inverser cette tendance.

Côté sport, les ZUS marseillaises comptent 9 équipements sportifs pour 10.000 habitants contre 20 pour 10.000 habitants pour l'ensemble des autres ZUS. La moyenne nationale des aires urbaines est de 35 équipements sportifs pour 10.000 habitants... Pour citer les gymnases municipaux, les stades et terrains de proximité, la répartition de ceux-ci favorise plutôt les quartiers hors Politique de la Ville. L'ensemble de ces équipements souffre également de « mal vieillir » (vestiaires, peintures, murs, toits, sols) et sont inadaptés aux pratiques sportives modernes.

Sans compter que le manque d'équipements sur le territoire favorise la saturation des créneaux scolaires et hors temps scolaire sur certains arrondissements alors que d'autres le sont un peu moins. La question des piscines sur Marseille reste préoccupante dans la mesure où l'apprentissage de la natation fait partie du programme d'apprentissage de l'Education Nationale entre autres. La question des équipements sportifs et de leur accessibilité est centrale sur Marseille : elle fait l'objet de plusieurs « plans » dans lesquels sont inscrits les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Les évaluations et bilans de la politique de la ville soulignent également l'importance des difficultés d'accès aux équipements sportifs et culturels, en lien avec des problèmes de mobilité physique et psychologique. Ce qui pose la question d'une médiation / d'un accompagnement vers la pratique sportive encadrée et les activités culturelles régulières, mais aussi celle du développement de l'animation (sportive, culturelle) de proximité « hors les murs » en cœur de cités (sur les places, dans l'espace public).

La place faite aux filles dans le temps de loisirs reste également à soutenir, face au constat d'une insuffisante prise en compte de l'égalité filles-garçons dans le champ sportif et culturel. La Région a à ce titre mis en place depuis deux ans un appel à projets « Sport au féminin » visant à développer la pratique sportive des jeunes filles habitantes des quartiers politique de la ville. Cet appel à projets entend privilégier les partenariats locaux entre associations sportives et autres structures en place sur le territoire notamment centres sociaux permettant de faciliter de façon durable l'accès des filles aux pratiques sportives.

Il est évident que le manque général de structures socio-éducatives, sportives, culturelles à l'échelle de la ville et en particulier sur les quartiers prioritaires conditionne fortement le non accès à des pratiques qui, à tous âges, participent au développement psychomoteur, à l'épanouissement, à la socialisation, à l'autonomie, à l'émancipation... bref, à la construction de l'être psychique et social.

1.1.2 Un environnement social lourd de conséquences sur les publics d'enfants et de jeunes en termes d'épanouissement, et d'insertion sociale et professionnelle

Si les conditions urbaines ne sont pas optimales en termes de cadre de vie et d'accès aux équipements dits de « droit commun », l'environnement social est marqué majoritairement par une très grande précarité économique et sociale.

En effet les quartiers prioritaires concentrent un taux de chômage particulièrement important, beaucoup plus que dans le reste de la ville. Et ce sont notamment les jeunes de 16-25 ans et les femmes qui sont les plus touchés. Ces dernières, souvent chef d'une famille monoparentale composée de plusieurs enfants ne voient leur ressource économique principale qu'à travers les minima sociaux.

Le phénomène de pauvreté laisse peu de part à la projection à moyen voire à long terme lorsque les familles sont confrontées à de la « survie » quotidienne.

Les parents des quartiers prioritaires sont globalement confrontés à un certain isolement et évoquent, dans les diagnostics et espaces participatifs, le besoin d'échanger avec d'autres parents sur leur rôle éducatif. Ce besoin est d'autant plus fort que le dialogue est souvent complexe avec l'institution scolaire, en lien avec : une méconnaissance des codes institutionnels et / ou une faible maîtrise de la langue française ; des attentes professionnelles des équipes éducatives parfois en décalage avec les besoins et attentes des parents ; des valeurs éducatives qui ne sont pas toujours partagées.

Dans cet environnement social tendu, des réseaux de solidarité s'installent entre habitants, souvent au bénéfice des enfants : mutualisation de modes de garde des jeunes enfants, collectifs plus ou moins formalisés de parents autour de la question scolaire, initiatives collectives d'échanges de biens...

Le constat de la prégnance des situations de précarité et de non emploi interpelle fortement les politiques éducatives dans la mesure où le caractère réputé endémique du chômage peut nourrir des processus de démobilisation des publics scolaires pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire.

Les difficultés objectives des parents limitent la probabilité d'accéder à une qualification ou à un diplôme supérieur. La conviction selon laquelle l'emploi deviendrait inaccessible contribue à favoriser l'émergence de contre-modèles de socialisation et d'économie parallèle pour les jeunes.

Le quartier d'où les habitants sont peu mobiles devient un marqueur identitaire social très fort : à la fois source de fierté dans les rapports de solidarité qui s'y construisent, il est aussi enfermant par la force qu'il faut déployer pour sortir de sa condition sociale et stigmatisant par les représentations négatives qu'il suscite sur les publics qui y habitent.

1.1.3 Des niveaux de formation scolaire préoccupants dans un contexte social complexe

Les difficultés d'apprentissage des élèves à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole sont repérables au travers des indicateurs de réussite scolaire, qui s'avèrent particulièrement problématiques. Les données relatives au retard à l'entrée en 6ème et à la réussite au Diplôme National du Brevet sont, à cet égard, éclairantes :

- en moyenne sur Marseille, plus de 25% des élèves de l'éducation prioritaire arrivent en 6ème avec au moins un an de retard (soit le double des normes académiques ou nationales, situées entre 11 et 13%);
- le taux de réussite au brevet pour l'éducation prioritaire sur l'académie d'Aix-Marseille est pour sa part de 6 points inférieur à celui de l'éducation prioritaire au plan national (70% contre 76% pour la session 2013)¹⁰.

Ces difficultés sont à l'origine de phénomènes de décrochage scolaire, parfois précoces (dès l'école primaire), dont l'absentéisme chronique et les exclusions des établissements scolaires (temporaires ou définitives) sont des symptômes en amont. Les sorties du système scolaire sans qualification sont prégnantes. Elles concernent en particulier les collégiens sans réponses alternatives de l'Education Nationale et les élèves des lycées professionnels marseillais, sans épargner pour autant les élèves des lycées généralistes dont la zone de recrutement concerne majoritairement quartiers prioritaires (ex : 60% de réussite au bac au lycée Saint-Exupéry).

¹⁰ Académie d'Aix-Marseille, Réseaux d'éducation prioritaire, données 2013 - 2014

Sur certains secteurs marseillais, le taux d'absentéisme général peut s'élever jusqu'à 10%, soit deux fois plus qu'au plan national (4,8%, données 2012). Le taux de non scolarisation des 15 – 17 ans dans les quartiers prioritaires de Marignane s'élève à 11% contre 5% à l'échelle de MPM, et un phénomène important de décrochage est observé à la fin du collège. Les établissements scolaires des quartiers marignanais entreront d'ailleurs dans le dispositif d'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2015.

Ces difficultés dans les apprentissages scolaires et le décrochage scolaire (qui concerne les plus de 16 ans) conduisent très souvent à un réel frein à l'insertion professionnelle pour ces jeunes gens : ils présentent en effet un important taux de chômage et une forte proportion de non diplômés¹¹. A l'échelle des quartiers de Marseille Provence Métropole, la prégnance des difficultés d'apprentissage (dont les faibles niveaux de formation sont le signe) interroge la possibilité de mettre en place des parcours éducatifs continus et positifs. Cette prégnance interroge non seulement la qualité de l'offre, le positionnement, la posture et les représentations des acteurs locaux vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi la place laissée aux parents au sein de la communauté éducative.

La typologie des quartiers prioritaires en termes d'état des logements, de présence et/ou de vétusté des équipements éducatifs, de santé, sportifs, culturels, de loisirs au sens large ne propose pas un environnement des plus favorables en termes d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissages « positifs » pour les enfants et les jeunes qui y vivent. Les difficultés et le décrochage scolaires, dans un contexte de forte précarité économique et sociale (chômage de masse), n'engendrent pas chez les jeunes une vision professionnelle à moyen et long terme. Les barrières physiques et psychologiques que représente le quartier d'habitation ne favorisent pas les mobilités de tout genre (géographique, psychologique ...).

C'est bien le cumul de tous ces aspects qui peut conduire des jeunes gens en mal de repères éducatifs (et de projection de vie) à défier l'autorité des adultes sous toutes ses formes et à aller vers des modes de socialisation négative (la rue, les copains dans la même situation, les « mauvaises fréquentations »). Les pratiques illicites (vols, trafics de drogue...) sont très prégnantes dans les quartiers concernés. Elles proposent un modèle de socialisation et de « valeurs » très fort et difficile à contrecarrer, sans compter l'attrait économique, source d'un meilleur pouvoir d'achat pour une partie des jeunes gens et de leurs familles.

1.1.4 Une contribution substantielle de la politique de la ville

L'écart entre, d'un côté, le nombre important d'enfants et de jeunes et la demande sociale très forte et, de l'autre, une offre de services publics défaillante, justifie l'intervention de la politique de la ville auprès des familles de ces quartiers.

Ainsi, sur ces dernières années, les actions et les crédits « CUCS » octroyés au titre de l'éducation ont représenté entre 30 et 40% de l'ensemble des crédits dans les différentes communes, voire plus si l'on y ajoute un certain nombre de projets financés au titre des thématiques « Citoyenneté » ou « Culture ». Les principaux champs d'action de l'axe « Education » ou « Réussite éducative des CUCS » étaient les suivants : soutien à la fonction parentale, accompagnement à une scolarité réussie, accès aux loisirs éducatifs (multi accueils, sport, activités artistiques, lecture-plaisir, etc.).

Par ailleurs, les jeunes habitants des quartiers ont également bénéficié d'actions autour de la santé, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté, de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, jusqu'à l'insertion professionnelle pour les plus âgés..., balayant ainsi l'ensemble des champs de compétences de la politique de la ville.

¹¹ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *L'insertion professionnelle des jeunes. Eléments de cadrage au sein de l'aire métropolitaine des Bouches-du-Rhône*,11 avril 2013.

L'action soutenue ainsi à travers la politique de la ville en direction de l'enfance et de la jeunesse est extrêmement large et protéiforme. Pour prendre un exemple particulier, citons le rôle de la politique de la ville dans le soutien à une politique culturelle dans les quartiers marseillais, depuis près de 20 ans.

En matière d'animation culturelle, sur la ville de Marseille la politique de la ville a contribué depuis plus de 15 ans à l'implantation dans les quartiers de plusieurs établissements culturels, comme : l'Alhambra (réhabilitation d'un ancien cinéma de quartier), Espace Culturel Busserine (réhabilitation d'une Maison pour Tous désaffectée), le Café Julien (restructuration de l'Espace julien), L'Affranchi (construction d'un Café Musique), La Cité de la Musique (contrat de ville et financement européens Urban), les 7 espaces lecture de l'ACELEM, la Cité maison du théâtre..., et a aussi accompagné le développement de la friche de la Belle de Mai. Actuellement dans le cadre l'ANRU la Bibliothèque du Plan d'Aou - St Antoine est financée à hauteur de 80 %. Hors l'appui à une politique d'investissement, ce sont en moyenne 77 projets par an qui ont été soutenus par le CUCS 2007 – 2014, portés par 128 opérateurs distincts. Toujours à Marseille, certains de ces projets sont menés par des équipes artistiques en résidence, qui permettent de construire des projets originaux avec les habitants, de renforcer l'expression artistique à travers des pratiques amateurs, etc¹².

A La Ciotat, le PRU de l'Abeille a été également l'occasion de lancer une dynamique de développement culturel, en profitant notamment des nouveaux aménagements du centre social (salle insonorisée), du contexte de transformation urbaine (projet mémoire...) et en soutenant l'action de plusieurs associations culturelles dans des projets d'expression artistique et de médiation culturelle.

1.1.5 Des dispositifs de droit commun présents pour les enfants et les jeunes des quartiers populaires

Outre l'action spécifique portée par les crédits « politique de la ville », les différents services de droit commun de l'Etat ou des collectivités territoriales ont décliné leurs politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires et ce, au travers de différents plans ou contrats.

Concernant la construction de trajectoires éducatives positives et continues, des actions d'aide aux devoirs existent en direction des collégiens des quartiers « politique de la ville » et des collèges en Education Prioritaire, co-financées par la Ville de Marseille, l'Etat, et la Région (Plan Régional de Médiation Sociale du Conseil régional, visant particulièrement l'environnement des lycées). La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est en outre affichée comme une priorité majeure de l'Académie d'Aix-Marseille, qui développe une stratégie pluriannuelle visant l'accompagnement de l'ensemble des élèves vers la réussite scolaire et l'accès à une qualification reconnue. Des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont d'ailleurs en place à cet effet (Plate-forme Bassin Marseille Est-Aubagne-La Ciotat, plate-forme de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs de Marignane).

Concernant le renforcement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, mais aussi l'amélioration de l'accès des familles à cette offre, le contrat de ville peut s'appuyer sur : le Contrat Territoire Lecture Marseille 2013-2016, signé par la ville de Marseille avec l'Etat ; les moyens déployés dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale (extension à tous les collèges de zone sensible du dispositif « Ecole ouverte » pendant les petites vacances, actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires prioritaires de Marseille, signature à venir d'une charte culturelle d'engagement pour les quartiers de Marseille...) ; et les crédits du CNDS (Centre national pour le développement du sport) réservés exclusivement, depuis 2014, aux territoires politique de la ville à Marseille.

¹² Contribution de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille à l'élaboration du contrat de ville 2015 – 2020, mars 2015

Enfin, concernant le soutien des parents dans leur fonction parentale, le contrat de ville peut s'appuyer sur l'action engagée par la CAF des Bouches-du-Rhône à l'échelle du département (signature d'un Schéma Départemental des Services aux Familles en décembre 2014) comme des territoires de la politique de la ville (développement des lieux d'accueil enfants-parents LAEP et des classes passerelles à titre expérimental, pérennisation des actions d'accueil des jeunes enfants et des projets de formation et d'accès à l'emploi dans les métiers de la petite enfance en lien avec la Région, etc.), ainsi que sur les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des collèges, qui proposent notamment des actions pour aider les parents en difficulté.

Malgré cette intervention massive et celle de la rénovation urbaine pour améliorer le cadre de vie des familles, le contexte de la précarité sociale et économique continue de dominer. Sa massification engendre des conséquences négatives sur la façon dont les enfants vivent leur enfance et se projettent en tant que futurs adolescents et adultes. Il est donc d'autant plus nécessaire de continuer voire d'intensifier les actions auprès des familles dans le cadre de la politique de la ville et surtout de droit commun pour véritablement faire effet « levier » sur les situations individuelles et collectives.

- 1.2 Un effort de décloisonnement des interventions publiques auprès des enfants et des jeunes qui reste à fournir, ainsi qu'un rapprochement des acteurs de l'éducation
- 1.2.1 Une approche par thématiques segmentée, insuffisamment connectée aux problématiques des « publics d'enfants et de jeunes »

L'évaluation du CUCS marseillais fait apparaître une structuration des dynamiques de travail et des actions menées par « thématique » : Réussite Educative, Prévention de la délinquance, Santé, Citoyenneté et Accès aux droits, Emploi, Culture, Habitat et Cadre de vie... dans lesquelles les publics « enfants et jeunes » se retrouvaient de façon plus ou moins « diluée ». Ce même découpage par thématique est présent dans le cadre des appels à projet annuels auprès des associations du territoire.

Tout au long de l'animation du CUCS marseillais, peu de démarches formelles partagées (ni institutionnelles, ni associatives) ont eu lieu de façon pérenne autour d'une entrée spécifique « enfance - jeunesse ». Celles qui ont pu exister ont demandé un volontariat et un investissement très fort de la part de certains acteurs institutionnels ou associatifs. La plupart de ces dynamiques n'ont pas perduré faute de temps, de moyens, ou de culture professionnelle commune.

1.2.2 Des acteurs institutionnels trop éloignés, des associations en difficulté, des projets peu lisibles

L'évaluation souligne que l'intervention publique au sens global s'est mise en place de manière trop dispersée : si les actions envers les publics étaient présentes, une coordination générale a pu manquer.

Par ailleurs, les acteurs locaux constatent une distension des liens entre les établissements scolaires (primaires et secondaires) et les acteurs de la politique de la ville, alors même que l'école constitue une porte d'entrée intéressante dans les quartiers prioritaires. Les différentes réorientations de certains services de l'Etat ou municipaux de droit commun¹³ ont rendu difficiles la construction de dynamiques de travail pérennes. Du côté associatif, face à la demande grandissante des besoins sociaux, les acteurs locaux sont eux-mêmes en grande

¹³ En ce qui concerne les services de l'Etat, dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) puis de la Modernisation de l'action publique (MAP), et pour la Ville de Marseille dans le cadre de la Révision générale des Moyens municipaux (RGMM)

précarité financière. De nombreuses associations sont dépendantes des financements de la politique de la ville pour mener leurs actions auprès des habitants ; ce qui est gage d'une certaine précarité dans la mesure où ces crédits n'ont pas lieu d'être pérennes dans le temps. Comment, dans ce contexte préoccupant, des dynamiques de travail partagées entre acteurs associatifs peuvent perdurer ?

Cette approche parcellaire et cloisonnée ne pas permis de créer réellement de la co-éducation, et ce, de l'échelle du portage institutionnel du CUCS jusqu'à l'échelle d'intervention locale sur les territoires concernés. Les acteurs locaux et les publics font état d'une illisibilité générale de l'action publique. Comment rendre l'ensemble de l'action publique lisible et comment réellement mesurer son impact sur les enfants et les jeunes ?

Par ailleurs, sur certains territoires, comme à Marignane, l'importance de la problématique de réussite scolaire nécessite la construction d'un projet éducatif local partagé - l'entrée de la ville dans l'éducation prioritaire étant un contexte favorable pour cela.

1.2.3 La nécessité d'une approche globale et transversale de l'enfance et de la jeunesse autour d'un projet éducatif fédérateur

L'éducation des enfants et des jeunes demande une approche globale et transversale dans la mesure où elle doit prendre en compte plusieurs dimensions interdépendantes.

- La multiplicité des acteurs de l'éducation : les parents, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les enfants et les jeunes eux-mêmes
- Les temps différents de l'enfant : temps familial, temps scolaire, temps libre...
- Les différentes phases de développement : petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes
- La variété des lieux de sa présence: la maison, l'école, le collège, le lycée, dans l'espace public, les locaux du centre social, du club sportif, de la bibliothèque...
- Et les nombreux sujets qu'elle traverse : la santé, la scolarité, le sport, la culture, la socialisation, l'autonomie, la mobilité...

Les acteurs locaux constatent, dans la majorité des quartiers prioritaires, une hausse du nombre de parents désemparés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives, qui redoutent le regard de l'institution scolaire.

Là aussi, un changement de regard et de posture professionnelle apparaît nécessaire pour que les dispositifs mis en place puissent favoriser la parole et le pouvoir d'agir des parents dans tous les moments de l'éduction de leur(s) enfant(s). La mobilisation de toutes les ressources éducatives (parents, professionnels, bénévoles) dans le sens d'un même projet est ainsi fondamentale.

La formalisation d'une « communauté éducative » autour des enfants et des jeunes est nécessaire. Les membres de ce groupe, qui peut être décliné à plusieurs échelles géographiques, doivent travailler de concert à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet éducatif commun. Il deviendra le cadre de référence dans lesquelles s'inscriront l'ensemble des interventions (politiques publiques, projets associatifs, initiatives citoyennes) pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.

1.3 Un changement de regard qui doit s'accentuer dans la prise en compte des publics enfants et jeunes des quartiers prioritaires : passer de la « réparation » à la « reconnaissance »

1.3.1 De la « réparation »...

La plupart des écrits autour de la question des enfants et des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires révèlent un certain regard sur la manière d'apprécier les faits sociaux sur ces territoires. Celui-ci fait la part large à la description des manques, des carences, des dysfonctionnements sur ces territoires en particulier et de leur impact négatif sur les habitants. Ce regard n'est pas propre à Marseille ou à la métropole, il s'agit plutôt d'une grille de lecture globale et sociétale des problématiques des quartiers prioritaires.

Les interventions publiques menées pour améliorer les équipements et les interventions auprès des habitants renvoient très souvent au registre de la compensation, de la réparation. Et ce regard a tendance à s'accentuer lorsque l'on parle des publics « jeunes » : à partir de l'adolescence, au vu du contexte social très pesant, ils deviendraient un « problème à traiter » et sont vus majoritairement au travers de trois prismes : la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre la délinquance et la lutte contre le chômage. Si les faits sont objectifs et les problèmes réels, la question de l'enfance et de l'adolescence dans les quartiers populaires ne peut se limiter à « lutter contre » ou à « prévenir de » : cette approche est trop réductrice des enjeux en question.

1.3.2 ... à la « reconnaissance » : faire place et part aux enfants et aux jeunes dans l'éducation

Il s'agit de réaffirmer que l'éducation intègre nécessairement les enjeux de socialisation, d'autonomie et de reconnaissance de la place que doivent occuper les enfants et les jeunes. C'est savoir reconnaître le plein droit d'être citoyen et le fait d'être porteurs de connaissances et de compétences. S'engager dans ce mouvement suppose un réel changement de regard des institutionnels, un accompagnement des pratiques des professionnels locaux, des actions envers les publics concernés pour exprimer ce pouvoir d'agir.

L'autonomisation, la construction du regard critique, l'estime de soi et la capacité d'agir sur le monde est un processus long qui ne s'arrête pas à l'adolescence. Pour autant, il convient de démarrer de manière cohérente dès le plus jeune âge dans un principe de continuité et en adaptant les méthodes en fonction des phases charnières (petite enfance/ enfance, enfance/adolescence, adolescence/adulte).

2 Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs

Même si tous les quartiers prioritaires ne sont pas concernés dans les mêmes proportions, l'insécurité en général et le trafic de drogue en particulier, font partie des problématiques sociales majeures pour le territoire métropolitain. Le trafic de stupéfiants, notamment, se manifeste à travers la présence de réseaux visibles dans l'occupation territoriale (points de vente de stupéfiants dans les cités, guetteurs, etc.) et également dans la vie sociale de certains quartiers, structurée durablement par une activité de trafic très organisée (et éventuellement la consommation), avec une mise à distance forte des institutions et des problématiques de violence importantes. L'intervention publique y devient particulièrement complexe.

2.1 Une problématique prégnante de trafic de drogue qui impacte fortement l'intervention publique dans certains quartiers

A l'échelle de la métropole, une vingtaine de sites se trouve dans une situation jugée « préoccupante » 14.

La problématique du trafic est à replacer dans un contexte de durcissement des difficultés d'insertion professionnelle pour une part croissante des habitants des quartiers, qui tentent alors de trouver des parades à l'exclusion sociale et économique dont ils sont victimes. L'inscription dans les réseaux d'économie parallèle apparaît alors comme une solution alternative d'intégration.

Dans un contexte de crise durable, **le trafic de drogue tend à s'intensifier** sur le territoire de Marseille Provence Métropole, en particulier sur les sites qui ont été inscrits comme en Zones de Sécurité Prioritaires (émergence de points de cocaïne sur la ZSP Nord, par exemple), avec l'apparition de points de trafic qui contrôlent les sites concernés et de phénomènes de superposition de différents réseaux délinquants. Les actions « coup de poing » menées par les services de police dans le cadre des ZSP, si elles ont pu frapper durement certains réseaux, n'ont bien souvent pas empêché un retour du trafic une fois la présence policière terminée.

Dans ce contexte, **le sentiment d'insécurité et d'abandon est accru pour les habitants**. Ces derniers ressentent la présence des trafics de manière palpable, notamment lorsque ceux-ci se déroulent à proximité d'établissements scolaires ou d'équipements sociaux. L'inquiétude d'une cooptation voire d'une « captation » par ces réseaux de la population pré-adolescente en désengagement voire en décrochage scolaire est particulièrement vive.

Ainsi, le **trafic pèse fortement sur l'ambiance et le cli**mat social des quartiers. Pour faire face à ces problématiques, les réponses et interventions sont complexes à mettre en place, et leurs impacts sont également difficiles à anticiper et accompagner. Certains acteurs portent ainsi une analyse mitigée sur les modes d'intervention policière, du fait des effets « collatéraux » pour les habitants et professionnels des quartiers concernés : contrôles policiers dépassant largement le contrôle du trafic, stress pour les familles, tensions entre police et travailleurs sociaux suite à l'intervention policière au sein de centres sociaux... Avec pour conséquence à la fois un renforcement de la stigmatisation des quartiers, mais aussi une perception négative de l'intervention des forces de police, qui inciteraient certains habitants à « soutenir » les « petits » trafics (c'est-à-dire ceux jugés les moins générateurs de nuisances dans la vie quotidienne).

De manière générale, la prégnance des réseaux empêche une appropriation favorable des espaces publics des quartiers prioritaires et pose la question de la cohabitation des usages : certains services publics et permanences de professionnels se retirent des quartiers, les habitants se replient dans la sphère privée, en particulier les femmes.

¹⁴ Ville de Marseille, ARHLM PACA-Corse, *Note de cadrage de présentation de SAVIE*, septembre 2014.

Par ailleurs, au-delà de l'ambiance et de la tranquillité dans les quartiers, ces trafics ont un impact important sur le cadre de vie et sur les projets d'amélioration de celui-ci : difficultés d'entretien des bâtiments dont l'accès est sous contrôle du trafic, report ou modification de certains projets d'intervention sur le patrimoine des bailleurs, vols voire agressions certains chantiers...

Enfin, ces trafics présentent également des risques sanitaires, y compris pour les dealers euxmêmes, souvent aussi consommateurs, particulièrement graves sur certains lieux de consommation de produits injectables.

La lutte contre les différents phénomènes d'insécurité constatés sur le territoire communautaire dépasse en partie le cadre de la politique de la ville. En effet, quand l'emploi fait défaut et que les habitants sont démunis, le trafic devient une ressource, potentiellement lucrative. Il participe même parfois à la paix sociale de certains quartiers, ce qui révèle aussi son caractère ambigu.

2.2 Des usages de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité

Sur certains des quartiers prioritaires, on constate des usages détournés ou problématiques de l'espace public, les pratiques pouvant aller de l'incivilité au contournement de la loi : regroupements dans l'espace public, dégradations des espaces publics et collectifs, dépôts sauvages, stationnement interdit, conduite de deux roues sans casque, activités polluantes (ferraillage, mécanique sauvage) illicites, etc. L'enclavement et la configuration urbaine de certains quartiers favorisent le développement de ces phénomènes, de même que la faible qualification des espaces communs. Les schémas de tranquillité publique prévus par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance vont permettre d'établir des états des lieux plus circonstanciés en la matière, qui donneront lieu à un fléchage privilégié des crédits FIPD sur les quartiers politique de la ville (vidéoprotection, etc.).

Les conséquences dans les quartiers touchés sont multiples. Ces regroupements impactent le quotidien des habitants et portent atteinte à la tranquillité publique, sont sources de nuisances sonores et de dégradation des lieux et espaces publics. Ils génèrent par ailleurs un sentiment d'insécurité important, qui s'avère d'autant plus fort :

- chez les femmes qui jugent inconfortables et peu sûrs certains espaces essentiellement fréquentés par les hommes (places publiques du centre-ville de Marignane, par exemple) ;
- dans certains lieux peu ou mal aménagés (terrains vagues des grands ensembles, notamment).

A ces constats sur la difficulté à faire respecter un cadre de droit dans de nombreux quartiers s'ajoute celui d'un accroissement de la violence, entre les personnes, mais aussi contre les institutions (actes de vandalisme et d'incendies volontaires de locaux associatifs par exemple). Par-delà l'espace public, l'importance des phénomènes de violence en milieu scolaire, avec des actes de violence physique et verbale dans les collèges, dès la 6^{ème}, est aussi signalée – cette question est notamment prise en compte dans le cadre des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD - commission mineurs). Enfin, en matière cultuelle, le développement de « poches » d'intégrisme religieux potentiellement violent est signalé dans certains quartiers.

2.3 Un difficile accès au droit des victimes, mais des efforts pour renforcer la justice de proximité

L'accès des habitants des quartiers prioritaires au système judiciaire apparaît fortement contraint, malgré la mise en place de permanences juridiques dans les centres sociaux et structures de proximité. Ainsi, l'ASMAJ (Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques) et l'ADEJ (Accès au Droit des Enfants et des jeunes) interviennent dans

les quartiers de la politique de la ville depuis plus de 20 ans avec des actions initiées et soutenues par le Ministère de la Justice et la Politique de la Ville. Le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) pilote et coordonne l'offre en la matière, sous la présidence du TGI de Marseille.

Néanmoins, l'offre semble peu lisible et parfois méconnue des acteurs de proximité et des habitants, et certains quartiers restent insuffisamment couverts. A cet égard, la création d'une Maison de Justice et du Droit prévue dans les quartiers nord constitue une source de progrès réelle.

En ce qui concerne l'aide aux victimes, indispensable dans le contexte métropolitain, elle est assurée par le monde associatif, notamment l'Association d'aide aux victimes de la délinquance (AVAD, à Marseille) et l'Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale (APERS, basée à Aix-en-Provence mais qui assure des permanences, notamment à Septèmesles-Vallons), via différents dispositifs: bureaux d'aides aux victimes, points d'accès aux droits, permanences diverses, équipe d'intervention en urgence, etc. Ces derniers sont cependant fragilisés par les contraintes économiques qui pèsent sur le secteur associatif. L'action judiciaire se heurte aussi souvent au problème du dépôt de plainte. Techniquement, cette question a notamment été améliorée via les GLTD qui ont permis d'augmenter considérablement le nombre de dépôts de plainte. Néanmoins les enjeux dépassent les seuls aspects techniques. De nombreuses personnes refusent de déposer plainte pour ne pas se mettre en difficulté dans leur quartier ou par peur des représailles. La problématique concerne en particulier les professionnels travaillant sur le terrain qui sont victimes de la délinquance et qui souvent ne connaissent pas leurs droits. Il s'agit d'empêcher que cette « base avant » (bailleurs, travailleurs sociaux, etc.) ne disparaisse, vidant encore les quartiers de toute présence institutionnelle.

De manière générale, la justice, majoritairement incarnée par le Parquet, est à la fois peu présente dans les quartiers, et mal appréhendée par les acteurs de terrain. Fait notable toutefois, un effort important se traduit depuis 2009 par l'implantation de délégués du procureur dans les mairies de secteur de Marseille et La Ciotat en particulier, pour traiter les infractions qui ne méritent pas un renvoi devant le tribunal (conflits de voisinage, nuisances sonores, etc.) mais pour lesquels il convient cependant de sanctionner les auteurs et favoriser la réparation due aux victimes. Cette action a notamment permis d'améliorer la prévention de la délinquance sur les territoires concernés et de renforcer les liens entre le Parquet et les élus locaux.

2.4 Un champ d'action mal défini, des dispositifs publics conséquents, mais insuffisamment articulés les uns aux autres

Le champ et son contenu gagneraient à être clarifiés. Ceci explique en partie la difficulté de positionnement de la thématique au sein de la politique de la ville, notamment depuis la reprise par le FIPD des financements de l'Etat en matière de prévention de la délinquance. Il semble ainsi compliqué de sortir d'une approche généraliste et d'impulser des actions spécifiques de prévention secondaire et tertiaire auprès de publics exposés ou déjà ancrés dans la délinquance.

Par ailleurs, la répartition des compétences en matière de tranquillité publique / prévention est éclatée : à l'Etat la sécurité publique, aux bailleurs la jouissance paisible du logement, aux maires la police administrative. Il en découle une multitude de dispositifs mis en œuvre à différentes échelles : Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP), Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Marseille, Groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD), réseaux juridiques de proximité, associations locales de prévention et d'aides aux victimes, cellules de citoyenneté et de tranquillité publique, dispositifs de vidéo-protection, mesures spécifiques prévues dans le Pacte de sécurité et de cohésion sociale ou la programmation CUCS... Cet empilement d'interventions ayant tendance à fonctionner en silo,

apparaissent peu lisibles pour les acteurs de terrain, et se caractérisent par un déficit de cohérence et d'efficacité.

Il apparaît donc nécessaire de préciser les limites et la complémentarité des actions de ce champ, notamment entre :

- Les actions des Maisons de la Justice et du Droit et celles des associations spécialisées ;
- Les actions menées dans le cadre des CLSPD et celles conduite au titre de la politique de la ville ;
- Le CLSPD et le Projet de Réussite Educative, notamment en ce qui concerne le suivi des mineurs ;
- Les interventions de la prévention spécialisée (ADDAP) et celles des professionnels de la délinquance / tranquillité publique (agents de police, équipes de médiation...);
- Les différentes initiatives des bailleurs, trop parcellaires et dispersées, mises en œuvre sans recherche de cohérence globale.

De plus, le besoin se fait ressentir de développer une approche plus transversale, via la constitution de liens étroits entre le champ de la prévention / tranquillité publique, celui de la jeunesse (approche globale à destination de la jeunesse dans son ensemble), et celui de la gestion urbaine et sociale de proximité, afin notamment de pérenniser les actions menées en la matière.

Enfin, une problématique de moyens est également mise en avant. Alors que les éléments perturbateurs d'un quartier représentent une part infime de la population, les réponses institutionnelles qui leur sont proposées (police, justice, incarcération, etc.) apparaissent inadaptées et alimentent au contraire souvent le passage à l'acte. Les cas les plus difficiles doivent être pris en charge par des éducateurs spécialisés, actuellement insuffisamment présents. Ce constat est à mettre en relation avec le caractère temporaire des financements dédiés à ces questions, vraisemblablement peu adaptés pour travailler sur le long terme.

3 Lien social et citoyenneté: le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre

La métropole marseillaise est, par sa position géographique, un lieu de passage et de migrations. Le territoire Marseille Provence Métropole a été façonné par l'arrivée, l'installation et l'implication des vagues migratoires successives. Les quartiers prioritaires métropolitains ont accueilli les populations ouvrières et immigrées et se caractérisent par la présence importante de personnes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et des Comores. Les communautés gitanes sont aussi très présentes.

Différentes cultures se côtoient, coopèrent, se construisent. Les identités, comme ailleurs, sont plurielles et multiples. Des formes de convivialité et des solidarités diverses existent, permettant aux individus de vivre ensemble et de « faire société ». La vitalité du tissu associatif et l'émergence d'initiatives collectives témoigne du dynamisme du lien social sur ces territoires

Mais cette vitalité ne doit pas masquer les tensions engendrées par la montée de l'exclusion et des inégalités sociales qui menacent la cohésion sociale

Si les efforts réalisés pour faciliter l'accès aux droits sont incontestables et si la fréquentation croissante des structures témoigne d'un besoin avéré et d'une réponse adaptée, le territoire de Marseille Provence Métropole reste concerné par un phénomène d'« éloignement du droit », touchant en premier lieu les publics fragilisés des quartiers prioritaires de l'agglomération. Cet éloignement — qui a tendance à se creuser tant les problématiques des ménages s'avèrent complexes et les moyens financiers des opérateurs restreints — ne favorise pas le plein exercice de la citoyenneté des habitants de ces quartiers. D'autant plus que maillage associatif de

proximité, premier relais des habitants vers le droit commun, reste encore insuffisamment reconnu et soutenu. Cet éloignement des institutions favorise des situations d'exclusion par ailleurs renforcées par les phénomènes de discriminations, qui touchent fortement les habitants des quartiers prioritaires et génèrent des inégalités de traitement.

3.1 Des difficultés prégnantes d'accès aux droits pour la population précarisée et fragilisée des quartiers

Le territoire de Marseille Provence Métropole accueille des ménages précarisés et fragilisés, avec des effets de concentration sur les territoires prioritaires: en ce qui concerne les anciens secteurs CUCS spécifiquement, 65 % des demandeurs d'emploi marseillais s'y concentrent, plus d'un tiers des ménages y est sous le seuil de pauvreté en 2011 (soit 10 points de plus que l'ensemble de la population marseillaise), 35% des adultes y perçoivent le RSA en 2012 (30% à Marseille) et 28% des allocataires y dépendent à 100% des prestations en 2012¹⁵.

Par conséquent, les enjeux d'accès aux droits restent prégnants sur ces territoires. Or, les besoins de plus en plus nombreux d'accompagnement dans la compréhension des procédures administratives et du fonctionnement institutionnel, ont tendance à provoquer une saturation des structures — notamment de celles offrant des réponses de type médiation — qui ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins découlant de cette forte hausse de la demande. A cela s'ajoutent des difficultés de maîtrise de la langue française pour certaines populations immigrées et étrangères des quartiers, qui les éloignent un peu plus du droit.

3.2 Une citoyenneté fragile dans l'exercice des droits sociaux

Une fracture de plus en plus forte émerge entre les populations des quartiers et les institutions. Elle s'explique principalement par une déconnection à la fois temporelle, spatiale et technique entre l'offre et les besoins sociaux. D'une part, on assiste à un recul global des permanences de services publics de droit commun (PMI, Maisons départementales des solidarités, CARSAT, CPAM, CAF...). D'autre part, la couverture de certains territoires en offre spécifique (associations spécialisées d'accès au droit) ou en mobilisation d'associations de proximité pouvant proposer des permanences spécifiques (associatives ou de services publics) apparaît hétérogène. Enfin, le développement du recours aux nouvelles technologies (plateformes internet, bornes numériques...) exclut une partie des publics ayant besoin d'une interface physique. Les Espaces Ressources Internet Citoyens (ERIC) mis en place par la Région ont de ce point de vue pu participer à la réduction de la fracture numérique en proposant des services adaptés aux populations sans accès à internet ou éloignées des technologies de l'information.

Parallèlement la question du cloisonnement des interventions est aussi problématique : l'action sociale se caractérise par une logique de segmentation par secteur et par public. Pourtant les problématiques auxquelles sont confrontés les ménages apparaissent toujours plus complexes en cela qu'elles ont tendance à s'imbriquer, sur les plans social, administratif, et juridique (ainsi en est-il des situations de surendettement, en constante augmentation ces dernières années). Une approche et une prise en charge globales, collectives et transversales sont donc exigées, aussi bien en amont, dans le repérage des situations, qu'en aval, dans l'orientation proposée aux personnes.

Or, du côté des opérateurs de l'accès aux droits, les réponses sont limitées du fait d'une fragilisation financière croissante : l'équilibre financier des plateformes de services publics (PSP) est toujours plus précaire, et de nombreuses structures ferment leurs portes (c'est le cas par exemple de la Maison des services publics Les Matagots à La Ciotat, même si une permanence dans le cadre du Point d'accès au droit a été maintenue).

¹⁵ AGAM / GIP Observatoire des quartiers actualisation 2013 – Juillet 2014.

3.3 Une citoyenneté fragile dans sa dimension de solidarité et de lien social

En dépit du rôle essentiel joué par le tissu associatif de proximité pour maintenir le vivre ensemble et le lien social dans les quartiers (travail sur l'intergénérationnel, l'interculturalité, les relations entre anciens et nouveaux habitants d'un quartier...), les associations de proximité des territoires prioritaires bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle inégale.

Les équipes de la politique de la ville peinent ainsi à préserver la dynamique des petites associations de quartier (amicale de locataires, associations de bénévoles, etc.). En ce qui concerne les centres sociaux, ces derniers sont fragilisés du fait de moyens limités, mais aussi par la très forte sollicitation partenariale dont ils sont l'objet. Véritables relais de l'action sociale sur les territoires, ils ont en effet tendance à être chargés d'un rôle qui dépasse leurs moyens d'action et à être présents sur de très nombreux champs de politique publique (emploi, santé, accès aux droits...).

Cette insuffisance de soutien institutionnel touche particulièrement les associations communautaires (au sens de « communautés de territoire »), alors qu'elles possèdent de fortes aptitudes de mobilisation et d'animation de proximité. Il s'agit bien souvent d'acteurs incontournables du fait de leur expertise, de leur capacité à fédérer des personnes autour d'un projet commun, mais le partenariat entre celles-ci et les acteurs publics reste à renforcer.

3.4 Un risque accru d'inégalités et de fragmentation sociale, sur fond de discriminations

Les habitants des quartiers prioritaires du territoire sont particulièrement touchés par les phénomènes de discriminations, qu'elles soient liées aux origines ethniques, aux pratiques religieuses, à l'âge (jeunesse), au sexe, ou à la géographie (quartiers d'habitation stigmatisés et stigmatisants). Cependant, le nombre d'actions engagées de la part des victimes pour faire valoir leurs droits demeure limité. Ce phénomène est facteur d'inégalités de traitement dans l'accueil et l'orientation proposés, ainsi que d'une réduction du champ des possibles en matière d'insertion professionnelle, d'orientation scolaire, d'accès au logement...

Les inégalités hommes-femmes en particulier, sont persistantes dans la vie sociale et professionnelle. Les filles ont ainsi peu recours à l'offre de loisirs, en particulier après l'âge de l'école primaire. La paupérisation, la monoparentalité (surreprésentée à Marseille), la prédominance de la présence masculine sur l'espace public mettent également en difficulté les femmes, avec un risque de repli sur la sphère privée et une montée des comportements sexistes. De ce fait, des questions continuent de se poser sur la façon d'intervenir dans les actions publiques sur les enjeux de mixité hommes – femmes / garçons – filles. Les liens entre les associations spécialisées (dont le cœur de métier porte sur l'émancipation des femmes) et les associations de proximité (qui développent, dans le cadre de leur activité traditionnelle, des actions à destination des femmes sur le plan de l'insertion socio-professionnelle), pourraient par exemple être renforcés.

La question du portage politique et de la déclinaison opérationnelle de la lutte contre les discriminations reste donc posée, d'autant que cet objectif n'a que peu été mis en œuvre au travers des différents volets (emploi, éducation, santé, logement) du CUCS marseillais. Un Plan marseillais de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi, dont le portage a été confié par la Ville de Marseille à la Maison de l'emploi (MDE) jusqu'à fin 2013, doit désormais trouver un relais dans le portage et être relancé par une action plus globale (au-delà de l'emploi). Celui-ci gagnerait à s'inspirer du Plan de lutte contre les discriminations de La Ciotat, signé en 2007, qui a quant à lui fait preuve d'un certain dynamisme.

3.5 Des leviers à mobiliser dans le droit commun

La garantie d'un accès aux droits pour tous et le soutien au tissu associatif constituent le socle de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole, et représente donc un axe de travail majeur pour le contrat de ville.

Afin de garantir un accès aux droits sociaux et aux services publics dans les quartiers prioritaires, le contrat de ville peut s'appuyer sur des ressources existantes ou en cours de consolidation dans le droit commun: plateformes de services publics, démarche de labellisation des structures associatives engagée par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), projet de Maison de Justice et du Droit dans les quartiers Nord et de maintien des permanences de proximité portant sur les droits fondamentaux (aide sociale, prévention du surendettement, droit énergétique...), expertise du Défenseur des Droits notamment en matière de lutte contre les discriminations, plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD) marseillais, Convention de partenariat entre le Ministère de la Justice et la Région (renouvelée sur la période 2013-2016 visant l'accès au droit et à la justice, le soutien aux parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle des acteurs ou victimes de la délinquance, et la lutte contre la récidive et pour la réinsertion des personnes placées sous la main de la justice)...

Le travail sur l'amélioration des conditions d'exercice de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires peut également s'appuyer sur un maillage associatif relativement dense, et sur la forte implication des centres sociaux et maisons pour tous, acteurs bénéficiant d'une reconnaissance au sein des quartiers prioritaires et d'un soutien du Pacte de sécurité et de cohésion sociale marseillais (création prévue de 46 postes de responsable d'animation jeunesse dans les centres sociaux des quartiers prioritaires).

4 D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé

Sur le territoire métropolitain, un travail de développement de la prévention, de promotion de l'éducation à la santé et de soutien à l'accès aux soins a été entamé depuis 2002, sous l'impulsion notamment de la politique de la ville (création du premier Atelier Santé Ville - ASV). Le développement des ASV dans les quartiers prioritaires marseillais, l'élaboration et le suivi de plans locaux de santé publique (PLSP) ont fait progresser la connaissance et l'action. Le Contrat Local de Santé (2014-2016) de Marseille a par ailleurs vocation à constituer le volet santé du Contrat de ville.

4.1 Des inégalités sociales marquées, qui se traduisent par des écarts de santé notables

Dans une région où, selon le Programme Régional de Santé, le niveau général de santé est considéré comme bon, la ville de Marseille est un des territoires qui présente les indicateurs sanitaires les moins favorables. Ainsi, les indices comparatifs de mortalité à l'échelle régionale sont défavorables aux habitants de Marseille, et également à ceux de Septèmes-les-Vallons.

Les diagnostics locaux soulignent que les inégalités sociales de santé, en partie liées aux conditions socio-économiques des habitants, sont marquées. Elles s'expriment à la fois entre catégories socio-professionnelles et entre territoires. Pour donner quelques exemples, les données des diagnostics sur la santé des enfants des quartiers prioritaires mettent ainsi en avant des écarts nets avec le reste de la population, en matière de vaccination, soins dentaire, obésité, troubles du comportement...; à Marseille entre 2000 et 2009, la mortalité chez les employés-ouvriers était ainsi 2,7 fois plus élevée que chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (hommes de 25-54 ans).

4.2 Des enjeux spécifiques à certains quartiers et à certains publics

De manière générale, les situations de vulnérabilité sociale ont tendance à favoriser le développement de certaines pathologies. Les diagnostics réalisés dans les quartiers prioritaires marseillais mettent ainsi en avant la surreprésentation de phénomènes de surpoids, d'obésité, d'affections dentaires, de souffrance psychique.

Certains quartiers peuvent être touchés par des enjeux sanitaires spécifiques. Ainsi, l'existence d'un important parc privé dégradé a des impacts notables sur la santé (gale, teigne, allergies, asthme, saturnisme...) et également sur le sentiment de bien-être, d'autant que le mauvais état du parc s'accompagne souvent, à Marseille, de situations de sur-occupation des logements.

Dans les quartiers accueillant de nombreuses personnes précaires sans logement dans des structures collectives, de type CHRS ou foyer de travailleurs migrants, les professionnels signalent les difficultés spécifiques auxquelles font face les occupants : importance des troubles psychiques chez les personnes qui ont connu des parcours longs sans logement, problématiques d'adaptation au grand âge des foyers où logent des migrants retraités...

Les acteurs identifient également des enjeux spécifiques de certains publics fragiles. Les enfants sont particulièrement concernés par des indicateurs de surpoids et d'obésité, de mauvaises habitudes alimentaires...

En ce qui concerne les jeunes, la consommation de cannabis et d'alcool, de plus en plus précoce, apparaît comme un des constats les plus préoccupants, en lien avec les trafics importants qui se déroulent dans de nombreux quartiers. La violence et l'agressivité dans les rapports sociaux, les comportements sexistes, font également partie des manifestations fortes du mal être des jeunes dans les quartiers prioritaires marseillais.

Les adultes habitant des quartiers très paupérisés ont généralement besoin d'être soutenus dans des démarches de prévention et d'accompagnement aux soins.

4.3 Un contexte environnemental défavorable pour de nombreux quartiers marseillais

Il semble important de souligner ici les risques sanitaires notables liés aux problématiques environnementales pour de très nombreux quartiers de la métropole marseillaise.

Ont déjà été soulignées les problématiques liées à la vétusté du bâti. Mais les acteurs soulignent aussi les impacts de la pollution due à l'activité industrielle et portuaire (problèmes respiratoires, cardio-vasculaires...), voire à certaines activités comme le ferraillage ou l'élevage; les nuisances dues à la proximité des grandes infrastructures routières et ferroviaires (troubles du sommeil, santé mentale, problèmes cardio-vasculaires...). Ces problématiques peuvent être accentuées lors des phénomènes pluvieux rares et extrêmes (débordements de cours d'eau ou de réseaux, ruissellement urbaine) ou lors des périodes chaudes et sèches (odeurs sur le réseau unitaire de centre-ville à Marseille, voire sur les réseaux pluviaux en cas de contamination par des eaux usées issues de dysfonctionnement sur les réseaux privés des copropriétés dégradés).

4.4 Des équipements et des professionnels nombreux, mais des réalités contrastées en matière d'implantations territoriales

Le territoire de Marseille Provence Métropole se caractérise par un nombre élevé d'établissements et de professionnels de santé, néanmoins inégalement répartis.

Avec une quinzaine d'hôpitaux, l'offre hospitalière de la communauté urbaine est relativement abondante, mais une part importante des établissements de santé est implantée dans les secteurs marseillais du Centre-Ville et de Grand Sud Huveaune, à l'exception notable de l'hôpital Nord et de l'hôpital psychiatrique Edouard Toulouse.

Cependant, une dynamique nouvelle de regroupement médical autour des Maisons Régionales de Santé (Malpassé, Paul Paret) et des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (quartiers Nord, Saint-Louis, Kallisté, et le projet sur le quartier Air Bel), permet ou va permettre de proposer une offre de premier recours pluridisciplinaire adaptée aux besoins des territoires et de mener des actions de prévention et d'éducation à la santé.

L'offre libérale de soins de premier recours est également importante à l'échelle du territoire métropolitain : la démographie médicale est supérieure aux moyennes régionales, avec 121,5 médecins généralistes pour 100 000 habitants à La Ciotat, 128 à Marseille, 133 à Marignane (contre 115 /100 000 habitants sur PACA). Mais ce chiffre moyen cache des disparités et notamment une moindre couverture dans les quartiers prioritaires, avec des taux autour de 100 médecins généralistes sur 100 000 habitants dans les 13ème, 15ème, 16ème arrondissements, par exemple, mais aussi à l'échelle de Septèmes-les-Vallons (99 /100 000). Sur Marseille Nord, les diagnostics locaux font ainsi apparaître un épuisement et un grand isolement des professionnels de santé présents dans certains quartiers isolés, avec des conditions d'accueil des patients difficiles (délais d'attente importants, aussi bien pour les rendez-vous qu'en cabinet...).

Le déficit de médecins spécialistes (ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, dentistes, gynécologues...) dans les quartiers est également notable, au regard de l'offre importante proposée à l'échelle du territoire métropolitain. Dans les 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} arrondissements de Marseille, les diagnostics réalisés identifient des écarts très importants. Le déficit de médecins spécialistes est également notable à Septèmes-les-Vallons, où seuls des chirurgiens-dentistes sont installés - même si la proximité avec l'hôpital Nord relativise ce constat. A Marignane, l'offre en psychiatres libéraux est inférieure à la moyenne régionale et départementale¹⁶.

Une autre problématique est mise en avant par les acteurs locaux : celle du vieillissement des professionnels médicaux, puisqu'au moins 40% des praticiens ont 60 ans dans les 1er, 4ème, 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille, ce qui pose la question de leur remplacement. De manière générale, le constat est déià fait d'une diminution du nombre de médecins généralistes ces dernières années.

4.5 Des modes de recours aux soins différents dans les territoires prioritaires, et des phénomènes de non recours aux soins qui restent importants

Des différences notables en matière de recours aux soins sont observées sur le territoire métropolitain. Ainsi, par rapport au reste de la ville, les habitants de Marseille Nord consultent davantage de médecins généralistes, mais moins de spécialistes. Les habitants des 14ème et 15^{ème} arrondissements de la ville apparaissent de leur côté surreprésentés dans les admissions aux urgences. Les habitants des 1^{er} et 3^{ème} arrondissements recourent quant à eux moins aux soins que les autres habitants de Marseille. Les habitants de Septèmes-les-Vallons, de La Ciotat, de Marignane, consultent moins les médecins généralistes que les habitants de la région qui possèdent les mêmes caractéristiques de sexe et d'âge¹⁷. Enfin, dans les 4ème et 12^{ème} arrondissements marseillais, les recours à SOS Médecin pour des problèmes de santé mentale sont plus élevés qu'ailleurs¹⁸.

Le constat de non recours aux soins, malgré une offre relativement importante, est récurrent dans les diagnostics des Plans Locaux de Santé Publique marseillais. Ce phénomène

¹⁶ Source SIRSé

¹⁷ Source : les portraits de territoire du site SIRSé PACA. Le ratio de recours à l'offre de soins des médecins généralistes est défavorable dans les 3 autres communes du contrat de ville, comparativement au ratio régional.

¹⁸ Plan local de santé Grand Sud Huveaune 2014 - 2016

s'explique de différentes manières, en fonction du territoire, des types de publics, des pathologies.

Les motifs économiques représentent un premier axe de renoncement. Ils résultent d'une part de l'impossibilité d'avancer les frais ou de l'incapacité de payer le reste à charge (dans le sud de Marseille, presque tous les généralistes sont en secteur 2), et peuvent concerner aussi bien des personnes aux ressources très précaires que celles dont les ressources se situent juste audessus des plafonds CMU. En conséquence, différentes catégories de publics recourent plus difficilement, ou épisodiquement, aux soins, en raison d'une précarisation croissante : les grands précaires, surtout localisés dans le Grand Centre-Ville (où des réponses sont proposées, comme le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation) et le bas du 15ème arrondissement marseillais, les migrants, les personnes âgées isolées, les personnes souffrant de troubles psychiatriques...

A cela s'ajoutent des phénomènes de non recours « secondaires » : pour les publics sans droits ouverts, des facturations trop importantes lors d'une hospitalisation, dissuadent bien souvent de poursuivre les soins. Notons également, en matière d'accès aux droits, que les jeunes en difficulté d'insertion sont moins couverts que d'autres : ainsi, une mission locale signale que 50% des jeunes fréquentant la structure ne disposent pas de sécurité sociale, et ne peuvent donc avoir accès au bilan de santé gratuit¹⁹.

Une deuxième explication du non recours est aussi à mettre en lien avec des caractéristiques propres aux quartiers et/ou aux habitants. Il en va ainsi de l'isolement de certains quartiers et de leur distance physique aux équipements de santé, notamment en raison de carences dans le réseau de transports en commun, voire de la difficulté d'accès à certains services : par exemple, à Marseille, il n'existe qu'un seul point physique de retrait du dossier AME²⁰, et il est impossible d'effectuer cette démarche à la place et pour le compte du bénéficiaire. Les acteurs locaux, aussi bien dans les diagnostics des PLSP que dans les ateliers préparatoires au contrat de ville, rappellent également que certains publics sont très peu mobiles, et ont du mal à s'éloigner physiquement de leur quartier : familles monoparentales précaires sans mode de garde, primo-arrivants, personnes âgées... La méconnaissance de l'offre par les habitants et leur difficulté à s'y repérer sont également signalés comme des freins à l'accès aux soins.

Par ailleurs, la présence d'une population étrangère maîtrisant peu ou pas la langue française (« barrière de la langue » comme raison du non recours), entraînant une difficile compréhension de l'organisation du système de soins, conduit celle-ci à recourir davantage aux urgences.

Les acteurs identifient également que la plus ou moins grande capacité des acteurs sociaux de proximité à repérer des situations et travailler l'adhésion des personnes à une démarche de santé peut aussi être un facteur de maintien des comportements de non recours. C'est pourquoi des actions de sensibilisation - formation sont mises en place sur de nombreux territoires prioritaires à l'initiative de la politique de la ville.

4.6 Des stratégies d'intervention en matière de prévention santé en direction des publics précaires et/ou des territoires de la politique de la ville en développement depuis plus de 10 ans.

A travers le Projet Régional de Santé, **l'Agence Régionale de Santé** PACA a élaboré un plan stratégique de programmation de la politique locale de santé, et elle mène un travail important de soutien aux acteurs et à la connaissance des problématiques de santé. L'un des objectifs prioritaires de l'ARS est la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS). Les quartiers de la politique de la ville sont prioritaires dans certains schémas du Projet régional de santé (schéma régional de prévention, schéma régional de l'offre de soins ambulatoires), et à ce

· Iaem

¹⁹ Idem

²⁰ Remarque valable pour tout le département : le seul lieu de retrait est à Marseille et la personne doit se présenter physiquement.

titre, les actions menées sur ces quartiers sont priorisées par l'ARS dans ses interventions financières.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie intervient dans la prévention bucco-dentaire, accès aux droits. Elle a passé une convention avec les Permanences d'accès aux soins (PASS) de Marseille, un dispositif d'accès aux droits et aux soins pour les personnes en grande exclusion : 10% des dossiers « précarité » (CMU, AME, ACS) passent désormais par le système PASS, soit environ 20 000 dossiers.

La Région PACA apporte un soutien financier en investissement et en fonctionnement aux Maisons Régionales de Santé, à des centres de ressources, et à des projets de prévention santé. Sa stratégie privilégie le soutien aux territoires politique de la ville et le public jeune de 16 à 25 ans pour les actions de prévention et d'éducation à la santé (« PASS Santé+, Prévention Contraception », etc.).

Le Conseil général finance de nombreuses actions de santé dans le cadre de ses compétences de droit commun : PMI, collèges, autonomie, handicap, vaccination, centres de planification, dépistage VIH, IST, hépatites, etc.

La ville de Marseille vient de signer avec l'ARS, l'Etat et le Conseil général son deuxième Contrat Local de Santé (2014 – 2016), déclinaison locale du Projet régional de Santé qui, ainsi que le stipule les circulaires du 15 octobre 2014 et du 5 décembre 2014, peut devenir le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'action coïncident. A défaut les priorités d'actions définies par le CLS qui apparaissent pertinentes au regard du diagnostic local alimenteront le volet santé du Contrat de ville. Le CLS se donne deux objectifs : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, le soutien à la continuité de la prise en charge, en travaillant sur la logique de « parcours ». Le CLS intègre les Plans Locaux de Santé Publique élaborés dans le cadre des Ateliers santé ville sur les territoires en politique de la ville (voir ci-dessous) et validés par la Ville de Marseille et l'Etat pour la période 2014-2016. La signature du CLS traduit un investissement de la ville sur ces problématiques : celle-ci s'est notamment dotée d'un outil de suivi de l'état de santé de la population, Marseille Observation Santé, elle soutient de nombreuses actions (elle finance par exemple 50% de l'ingénierie des Ateliers Santé Ville dans les quartiers prioritaires) et s'investit dans l'animation locale sur les champs de la prévention de la toxicomanie et de la nutrition, entre autres. La Ville de Marseille s'est également dotée depuis 2006 d'un Conseil d'Orientation en Santé Mentale, déclinaison locale du Conseil Local de Santé Mentale.

A La Ciotat, un service santé-famille développe des actions de prévention (campagnes de sensibilisation, etc.) : une action contre le non recours a été initiée, avec des navettes et des médiateurs, une aide financière temporaire en tiers payant avant l'accès à la CMU est expérimentée. Une Maison de Services Publics a été implantée en cœur d'un quartier PRU, qui participe à un réseau d'acteurs autour des questions de prévention santé.

Le Pacte de sécurité et de cohésion sociale de décembre 2013 a permis de renforcer **notoirement l'offre,** sur les quartiers Nord en particulier, mais aussi en direction des publics les plus précaires : renforcement des personnels des CMP dépendant du centre hospitalier Edouard Toulouse, mise en place d'une équipe ressources médicale dans les centres sociaux des 3^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, création d'un pôle de santé hospitalo-universitaire au centre commercial Grand Littoral, création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale sur la santé mentale et l'habitat...

De son côté, la politique de la ville s'est emparée de la thématique santé pour construire une action locale de prévention et d'accompagnement, notamment à Marseille et à La Ciotat.

Quatre Ateliers Santé Ville (ASV) sont menées à Marseille, couvrant l'ensemble des territoires CUC: 3 ASV « territoriaux » (Centre, Nord, Grand Sud Huveaune) et un ASV « thématique » santé mentale. Ces ASV contribuent à l'objectif de réduction des inégalités

sociales de santé par leur démarche d'ingénierie de projet et de coordination d'acteurs. Cette démarche repose sur un diagnostic territorial partagé des besoins, qui donnent ensuite lieu à des Plans locaux de santé publique, porteurs d'une programmation déclinés en actions concrètes suivies par les coordinateurs pour 3 ans : 4 PLSP ont été validés en 2014.

En 2007, l'avenant du CUCS de Marignane s'était donné comme objectif la réalisation d'un diagnostic et la mise en place d'un ASV, mais celui-ci n'a pas vu le jour, faute de recrutement d'un coordonnateur.

Le volet Santé des CUCS a permis de soutenir un certain nombre d'actions en matière d'éducation à la santé / prévention : promotion de l'éducation à la santé, amélioration de l'accès aux soins, prévention des conduites à risque en direction des jeunes, promotion des approches multi-partenariales, volonté d'assurer la transversalité de la santé avec d'autres problématiques (habitat, éducation, citoyenneté), animation de réseaux de professionnel, d'espaces santé jeunes, Marseille.

5 Une place des habitants dans l'action publique encore en construction

5.1 Une mobilisation des habitants des quartiers qui a encore du mal à sortir d'une logique descendante

A Marseille comme dans de nombreux autres sites, les programmes de rénovation urbaine et les démarches de GUP ont permis d'avancer en matière de participation : institutions et bailleurs sociaux ont essayé de mieux communiquer, ont sollicité les habitants pour donner des avis sur des projets. Les bilans font ainsi état de la mise en œuvre d'une diversité d'actions s'appuyant sur les projets d'aménagement / de rénovation urbaine, dans les démarches GUP, et impliquant de nombreux acteurs (MPM, Villes, GIP, associations, bailleurs sociaux...).

Par exemple:

- A Marseille : des ateliers d'information, des recueils d'avis et appui à la formulation de propositions (PRU de La Solidarité), la constitution d'un collectif d'habitants pour participer à l'aménagement
- A La Ciotat (PRU de l'Abeille Maurelle Matagots), la création par la Ville d'une Maison du Projet où les habitants ont été accueillis et informés

Les résultats sont jugés plutôt positifs, avec une prise en compte nouvelle des besoins et remarques des habitants, la mise en place et la pérennisation d'outils dédiés (chartes), des espaces publics réappropriés autour de projets innovants (jardins partagés...).

Pour autant, ces expériences restent principalement dans une logique descendante institutionnelle, ponctuelles, organisées autour d'un projet et laissant peu de place à la codécision. Elles restent encore très dépendantes de bonnes volontés individuelles, et ne sont pas véritablement inscrites dans les pratiques des professionnels.

5.2 Des habitants entre méfiance envers les institutions et intérêt pour la chose publique

Les habitants des quartiers prioritaires marseillais affichent souvent une posture de méfiance et de distance envers l'institution. Ce constat rappelle que la mobilisation des habitants pour un dialogue avec les institutions repose sur une confiance réciproque, qui n'est pas « donnée » d'emblée, mais nécessite d'être construite et alimentée. Certes, le contexte socio-économique des quartiers fabrique des logiques d'exclusion difficile à renverser, mais l'expérience locale montre cependant qu'il existe un intérêt pour la chose publique et que des

habitants répondent présents pour échanger, même au-delà des problématiques du quartier. Le recueil des pratiques de concertation dans les quartiers marseillais, réalisé par le GUP-DSU en 2014, montre ainsi une série d'initiatives locales : travail avec des comités d'usagers dans les centres sociaux, collectifs associatifs, ateliers divers menés par des associations spécialisées dans l'expression des habitants (Robin des Villes, Université du Citoyen...)...

Les difficultés de mobilisation viendraient donc aussi bien d'un problème de méthode que d'un manque de légitimité accordée à la parole des habitants – et ne peuvent donc pas être réduites à un constat d'indifférence des habitants pour la vie de la cité et du quartier. Des groupes de travail montés dans le cadre du CUCS sur ce sujet ont ainsi conclu à la nécessité de faire évoluer les postures professionnelles – dont celles de la politique de la ville : «L'hypothèse que nous formulons et qui permet d'esquisser des pistes de travail, est que la problématique de la désaffection des public soulève le passage d'un travail "pour les gens" vers un travail "avec les gens" »²¹.

5.3 Des freins à la mobilisation qui relèvent pour partie d'un manque de culture professionnelle sur ce champ

Les travaux conduits ont permis d'identifier plusieurs freins à la mobilisation :

- Les sujets soumis à la concertation ne sont pas nécessairement ceux qui intéressent les habitants : ceux-ci sont souvent associés sur des questions portant sur la proximité et la gestion du quartier mais sont peu sur les grands enjeux de transformation des quartiers et des problématiques dépassant leur territoire d'habitation. Pourtant, les questions d'éducation et l'emploi représentent des préoccupations majeures pour les habitants.
- Les modes de participation existants ont tendance à se restreindre à un public « d'initiés ».
- Le mode d'action publique, très normatif et cadré, ne s'adapte pas nécessairement à une action d'habitant, et laisse très peu de place à l'initiative.

Par exemple, les appels à projet institutionnels rendent difficile la proposition d'actions expérimentales ou innovantes, permettant aux habitants de s'impliquer davantage dans la conception de l'action. De même, la temporalité du mode de vie des habitants n'est pas toujours prise en compte (horaire des rencontres, modes de garde..).

Des expériences de reconnaissance des initiatives collectives par la puissance publique existent cependant, à l'instar de ce qui a été fait pour le réaménagement de la rue Chateauredon et rue l'Arc à Noailles par la Communauté urbaine, avec le développement de nouvelles formes de gestion collective par les habitants.

• L'offre de participation proposée, elle-même n'est pas toujours assez claire sur la participation des habitants, et peu ambitieuse également dans ses objectifs. Les règles du jeu ne seraient pas toujours énoncées clairement quant à la place donnée aux habitants : information, consultation, concertation, co-construction? Quant à l'expertise d'usage des habitants, elle resterait peu sollicitée et assez peu prise en compte. De manière générale, les pratiques identifiées restent plutôt sur les registres de l'information – consultation (même si des expériences récentes tentent d'aller plus loin, comme il l'est rappelé plus bas). La co-construction ne semble pas, pour l'instant, un objectif recherché.

5.4 Des initiatives collectives reposant sur l'implication citoyenne des habitants existent, mais ne sont pas suffisamment reconnues et utilisées comme leviers d'action

Sur un certain nombre de quartiers, l'action collective issue de l'initiative des habitants se constitue autour d'actions et d'enjeux divers.

²¹ ECS², Les chantiers pour le CUCS II : La désaffection des publics : éléments de constats et analyse, mars 2010

Il existe tout d'abord un réseau de petites associations très ancrées dans leur quartier et souvent créées à l'initiative d'habitants du territoire. Elles jouent un rôle social important et repose sur l'implication des personnes concernées. Il est nécessaire de les reconnaître comme de véritables interlocuteurs.

Récemment ont émergé quelques collectifs réunissant habitants, associations, et acteurs locaux, qui jouent un rôle d'interpellation des pouvoirs publics et se fédèrent autour d'enjeux divers : lutte contre la violence, accès à l'emploi, participation aux transformations urbaines des quartiers (Collectif du 1er juin, Collectif CQPM, Collectif Brouettes et Cie, un Centre-Ville Pour Tous...).

Prendre en compte l'expérience et les attentes de ces acteurs associatifs au côté de l'expertise des professionnels et des élus pourrait constituer un levier pour renouveler la relation entre les habitants et l'action publique. Ce constat renvoie à celui de la difficulté d'une reconnaissance institutionnelle des associations de proximité, communautaire, déjà évoqué dans ce diagnostic.

5.5 Les associations sont des acteurs importants mais inégaux de la participation

Les associations, et notamment celles portant des équipements socio-éducatifs, ont une expertise forte concernant leur quartier et sont a priori construite sur une démarche basée sur la participation (bénévoles, usagers, membres des conseils d'administration des associations, conseils d'usagers dans les Maisons pour tous / centres sociaux...). Mais les instances internes de ces associations ne sont pas toujours lisibles dans la place qu'elles octroient réellement aux habitants.

Le fait qu'une grande part des équipements du territoire marseillais soit gérée par des fédérations peut aussi fragiliser les principes associatifs et participatifs inhérents aux centres sociaux. Ces fédérations gestionnaires gèrent « en direct » les équipements, sans CA associatif, et parfois avec un comité d'usager très peu actif, voire inexistant.

Pour autant les centres sociaux devraient jouer un rôle important sur la question de la participation des habitants : à travers leur mission d'animation de la vie sociale, ils ont vocation à fédérer les initiatives associatives et citoyennes locales.

Deux centres sociaux de Marseille (Malpassé et Saint-Gabriel) participent à l'expérimentation nationale des tables de quartier. Les tables de quartier sont des espaces créés par des citoyens, des associations ou des collectifs à l'échelle d'un quartier pour favoriser la mobilisation citoyenne, développer des actions communes et contribuer à la vie démocratique. Des expériences intéressantes sont citées dans les travaux évaluatifs, à l'instar de ce qu'a pu faire le centre social Del Rio autour des relations entre des groupes de jeunes et un équipement sportif.

Les bilans réalisés concluent que les associations présentes dans les quartiers travaillent de façon inégale avec les habitants, et qu'il n'est pas encore possible de parler d'une culture partagée de la participation. Les postures professionnelles sont encore à adapter pour travailler avec les habitants et développer leur pouvoir d'agir. Par ailleurs, certains relais associatifs, privilégiés par les institutions, peuvent avoir tendance à monopoliser la parole habitante, ce qui nécessite aussi une attention.

5.6 Des dynamiques de participation des habitants intéressantes, qui sont autant de leviers pour la création des futurs conseils citoyens

Le diagnostic de pratiques participatives dans les communes du contrat de ville montre une diversité de dispositifs. Les instances pérennes, construites autour d'un objectif de consultation principalement, existent (même s'il n'existe pas de conseils de quartier à Marseille) : Conseil municipal des jeunes conseils de quartier (La Ciotat) ; Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, Comités d'intérêt de quartier à Marseille...

D'autres dispositifs, plus autonomes de l'impulsion institutionnelle, ont été expérimentés avec un certain succès : c'est le cas des Tables de concertation expérimentales de Saint-Gabriel et Malpassé, déjà citées (recherche-action nationale de la FCSF avec Pouvoir d'agir). Mais aussi de l'action de la coordination nationale « Pas Sans Nous » ; du collectif d'habitants Belle de Mai à Saint-Mauront. Par ailleurs, une importante action de concertation en amont d'un projet d'aménagement est menée par la Ville de Marseille en 2015 : « Quartiers Libres » à Saint-Charles Belle de Mai, propose de nombreux espaces de concertation, un site internet...

Au sein de la politique de la ville, les CUCS ont joué avant tout un rôle de soutien aux associations et de réflexion sur les pratiques de concertation²². Ils ont pu apporter un soutien financier et méthodologique sur certains projets, permettant de renforcer l'approche participative de certains projets. Par exemple, et sans souci d'exhaustivité :

- A La Ciotat, les actions de participation des habitants pour accompagner la rénovation du centre ancien ont été soutenues par le CUCS.
- A Septèmes-les-Vallons, un projet de prévention de la délinquance des jeunes porté par le centre social de la Gavotte-Peyret s'appuie sur la valorisation de la participation des jeunes dans une démarche citoyenne.
- A Saint-Barthélemy, l'association Passerelle a mis en place un conseil de jeunes.
- ..

Une étape à franchir avec la mise en place des conseils citoyens : expérimenter la coconstruction, voire la codécision

Le bilan du CUCS sur la participation note ainsi que « les défis à relever sont effectivement nombreux puisque, dans le même temps, il s'agit de sortir d'une participation axée sur la pratique de l'information, de doter les habitants d'une véritable capacité d'expertise et d'action, et de transformer, en un sens, le rapport traditionnel entre décideurs, techniciens et habitants. »

Ainsi, pour gagner en crédibilité, la dimension participative de la politique publique dans les quartiers, nécessitera tout à la fois de se mettre en capacité de saisir les besoins des habitants, et de trouver les moyens de les mettre en responsabilité dans l'action. Ce qui dépasse les seules instances des conseils citoyens, mais concerne l'ensemble des acteurs et institutions présents sur les territoires.

_

²² Bilan du CUCS 2007 -2014, De la concertation a l'intégration des principes de participation des habitants" ... Un sport de combat?

Troisième partie

Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter

- Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles
- 1.1 Une dynamique économique contrastée sur le territoire de MPM, qui ne bénéficie qu'à la marge aux quartiers prioritaires

Entre 2008 et 2012, le territoire de Marseille Provence Métropole est globalement parvenu à **maintenir son niveau d'emploi** (+0,5%, soit + 1 338 emplois). Ce constat masque toutefois **d'importantes disparités entre communes** :

- Une vraie dynamique économique à Marignane (+22,9%, soit + 3 655 emplois) et La Ciotat (+9,3%, soit + 724 emplois).
- Un recul de l'emploi sur Marseille (-1,1%, soit 2 597 emplois), où **l'impact de la crise** est en outre très différencié selon les quartiers :
 - Les plus forts reculs sont enregistrés dans les arrondissements les plus en difficulté (quartiers nord, centre-ville).
 - Les secteurs sud et est-Huveaune connaissent quant à eux une progression de l'emploi supérieure à celle de MPM.

Les pertes d'emplois les plus importantes s'observent dans trois secteurs d'activité plutôt ouverts aux personnes non qualifiées, à savoir la Construction (-11,9%, soit -2 451 emplois), le Commerce de gros (-12,7%, soit -1482 emplois) et le Transport-entreposage (-3,6%, soit -1 342 emplois).

Les populations des territoires prioritaires, à la fois moins qualifiées que le reste de la population et résidant dans des quartiers fortement impactés par la crise, sont ainsi restées en marge des dynamiques économiques positives enregistrées ces dernières années (exception faite de quelques grands projets générateurs d'emploi qui ont pu fédérer les partenaires de l'emploi : Terrasses du Port...). Ce constat doit être mis en perspective avec les liens distendus entre les publics et le monde économique d'une part, et avec la faible accessibilité métropolitaine de certains quartiers prioritaires d'autre part.

1.2 Une politique de développement économique qui doit approfondir le rapprochement entre le monde économique et les territoires, en s'appuyant sur l'expérience du dispositif ZFU

Les territoires prioritaires affichent globalement une vocation résidentielle très affirmée. Divers freins au développement d'activités existent en effet dans ces quartiers : faible accessibilité routière et en transports en commun, manque de stationnement, manque de services aux entreprises, sentiment d'insécurité, etc. Pourtant, certains de ces secteurs bénéficient d'atouts qui gagneraient à être valorisés : localisation à proximité d'axes de communication ou de pôle d'échange, proximité de pôles d'activité structurants, disponibilités foncières, vivier de candidats souvent jeunes... En outre, la dynamique de création d'entreprises sur les territoires prioritaires est supérieure à la moyenne de MPM, témoignant d'une certaine vitalité, l'enjeu se situant plutôt sur la pérennité des activités créées (taux de mortalité plus élevé qu'ailleurs sur le territoire communautaire).

Toutefois, les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent relativement peu « calculés » dans la stratégie économique communautaire. Celle-ci, portant des objectifs ambitieux, ne prend en effet pas en compte la réalité de ces territoires, et porte des projets structurants mais qui donnent pour l'instant le sentiment d'être déconnectés de ces quartiers parfois très proches.

C'est essentiellement au travers du dispositif des deux Zones Franches Urbaines (ZFU) que la politique communautaire a pu favoriser le développement de l'activité dans les quartiers prioritaires, en croisant incitations fiscales et action publique volontariste envers les acteurs économiques et en médiation avec les demandeurs d'emploi. Le dispositif **a d'ailleurs** fonctionné à plein, avec une création nette de 3 831 établissements et de 13 559 emplois sur les deux ZFU marseillaises, soit un plus d'un doublement en 12 ans du nombre d'entreprises implantées (un triplement sur la seule ZFU nord). Cette expérience encourage la diffusion de ce type de dispositif installant un guichet unique vis-à-vis des entreprises sur un territoire donné.

Au-delà de l'objet ZFU, la politique de développement économique des quartiers est restée relativement limitée, les liens entre les territoires prioritaires et le monde économique restant fortement distendus, en particulier du fait d'une image très négative de ces secteurs auprès des employeurs. L'expérience des ZFU montre l'importance des liens entre acteurs économique et puissance publique pour favoriser des retombées positives du développement de l'activité économique pour les habitants, et en creux le **besoin d'ingénierie** pour assurer cette animation locale et valoriser les potentiels des quartiers prioritaires. Le besoin de coordination entre l'ensemble des intervenants publics et privés se fait également ressentir.

Enfin, les potentiels fonciers de ces territoires gagneraient à être mieux valorisés, notamment – lorsque les potentiels locaux sont avérés – dans le cadre des NPRU en intégrant la dimension « développement économique » dès la conception des projets. Les premiers PRU n'ont en effet, à quelques exceptions près (Malpassé notamment), que peu participé au développement de fonctions économiques dans les quartiers.

1.3 Une dynamique de projets susceptible de bénéficier aux quartiers prioritaires et à leurs habitants

Au-delà des ZFU, un certain nombre de projets de développement économique peuvent potentiellement impacter positivement les territoires prioritaires (quand bien même ils n'y sont pas localisés), à condition qu'un accompagnement volontariste soit mis en place pour créer le lien avec les quartiers.

Plusieurs projets d'échelle métropolitaine devraient s'avérer particulièrement porteurs pour l'emploi métropolitain : développement de la filière aéronautique autour de l'Etang de Berre avec le projet Henri Fabre (plusieurs sites dont celui des Florides à Marignane), confortement des activités technologiques et de l'innovation (ZAC Athelia à La Ciotat, pôle Média de la Belle-de-Mai), activités liées au Grand Port Maritime (plateforme de réparation navale Forme 10, chantier combiné sur Mourepiane...), extension d'Euroméditerranée...

Ces différents projets de développement offrent des perspectives en matière d'emploi, mais n'auront un effet levier sur les quartiers prioritaires qu'à condition d'anticiper en amont les besoins des entreprises et de mettre en lien la demande d'emploi avec les employeurs potentiels. C'est l'objectif affiché par le service public de l'emploi, qui met déjà en place des programmes de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale (GPECT), par exemple autour du projet Henri Fabre ; ce type d'approches a vocation à être développé de manière plus systématique pour accompagner les entreprises sur le volet ressources humaines de leurs projets d'implantation.

Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine à inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers

En dépit des atouts avérés de Marseille Provence Métropole sur le plan économique et d'une relative capacité de résistance à un contexte de crise d'ampleur, les différents secteurs de la politique de la ville demeurent faiblement intégrés à la dynamique territoriale. L'étude des principaux indicateurs relatifs à l'emploi (taux d'activité, taux de chômage, etc.) révèle ainsi des écarts importants entre les quartiers et le reste du territoire communautaire. En effet, les obstacles qui pèsent sur les populations concernées sont nombreux et concernent des aspects qui interagissent les uns avec les autres, accentuant les processus d'exclusion. Ces problématiques font l'objet d'une attention soutenue des acteurs locaux, qui investissent le champ à tous les niveaux institutionnels de l'intervention publique. Néanmoins, l'établissement de liens solides, lisibles et cohérents entre les dispositifs (qui portent souvent sur des périmètres plus restreint que l'échelle métropolitaine), favorisant les parcours, semble constituer une difficulté majeure pour l'élaboration d'une véritable politique « emploi » concertée et décidée à l'échelle métropolitaine.

2.1 Un accès à l'emploi extrêmement problématique pour les habitants des quartiers

Les populations des quartiers prioritaires demeurent nettement plus éloignées du marché de l'emploi que sur le reste du territoire. En premier lieu, **le taux d'activité des territoires** prioritaires est nettement inférieur à celui de MPM (60% en 2011 contre 68%), avec néanmoins des écarts conséquents (de 53% à Marseille Nord Littoral, à 69% dans les anciens quartiers CUCS de La Ciotat)²³ et un important décalage entre femmes et hommes (respectivement 54% et 67%).

De plus, les actifs des quartiers prioritaires ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi, comme en témoignent les taux de chômage inquiétants observés sur certains territoires (jusqu'à 50% sur le Grand Saint-Barthélemy). De fait, 65 % des demandeurs d'emploi marseillais résidaient dans un quartier CUCS en 2010^{24} . Ainsi, seuls 43% de la population de la géographie prioritaire en âge de travailler occupe un emploi en 2011 (contre 56% à l'échelle de MPM).

Au-delà de ce constat d'ensemble, il faut noter que certaines catégories de population sont particulièrement affectées, en raison d'un accès difficile à l'information sur l'emploi, ou à la défaillance des réseaux d'interconnaissance : les jeunes en premier lieu, puisque près de 30% des 15-24 ans de la métropole sont au chômage (ce chiffre s'établit même à 40% dans les quartiers nord de Marseille)²⁵ ; les seniors, en second lieu, dans la mesure où les réticences de plus en plus fortes de la part des entreprises à les embaucher les écarte parfois définitivement du marché de l'emploi ; les femmes enfin, dont le taux d'activité apparaît en fort décalage par rapport à celui des hommes (respectivement 54% et 67%)²⁶.

Enfin, les **conditions d'emploi sont également plus dégradées** dans ces territoires, avec une part plus élevée d'emplois salariés à temps partiels (22% contre 18% pour MPM en 2011) et d'emplois précaires (20% contre 15%).

2.2 Des freins multiples qui ont tendance à se cumuler

L'un des premiers freins à l'accès ou au retour à l'emploi des publics des quartiers prioritaires tient à leur faible niveau de formation. Si le retard en la matière s'observe globalement à

²³ INSEE, RP 2011, traitement AgAM, RDU.

²⁴ GIP Politique de la ville, Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, Synthèse de l'actualisation 2013 du CUCS, juillet 2014.

²⁵ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *L'insertion professionnelle des jeunes. Eléments de cadrage au sein de l'aire métropolitaine des Bouches-du-Rhône*, avril 2013.

²⁶ INSEE, RP2011, traitement AgAM, RDU.

l'échelle de MPM (20% des 15-64 ans sans diplôme en 2009), il est nettement plus prégnant dans les territoires de la politique de la ville, en lien avec les situations de décrochage et d'échec scolaire précoce. La proportion d'habitants ayant un niveau au moins égal au bac est ainsi généralement sous-représentée (28% dans le secteur Nord Littoral de Marseille, contre 42% pour le territoire couvert par la Maison de l'Emploi en 2014). Alors que le niveau de diplôme constitue un facteur clé d'insertion professionnelle, le manque de qualification des habitants accroit la déconnection entre leurs compétences et les postes disponibles, surtout dans un contexte de crise qui impacte très fortement les secteurs pourvoyeurs d'emplois peu qualifiés (cf. 6.1).

Les problématiques de mobilité constituent également un obstacle majeur. Outre les difficultés rencontrées par les populations des quartiers prioritaires (faible motorisation, moindre desserte en transports en commun, enclavement... cf. 8), certains secteurs d'activité (construction, industrie...) impliquent une localisation particulière des entreprises, souvent situées en zones peu denses, mal couvertes par les réseaux de transport, et accessibles uniquement en voiture.

D'autres types de freins peuvent en outre affecter la recherche d'emploi. Ils concernent, de manière alternative ou cumulative :

- La santé : souffrance psychologique, isolement, problématiques de santé mentale, ont en effet tendance à éloigner de l'emploi.
- La maîtrise de la langue française : dans certains quartiers prioritaires, la population de nationalité étrangère est importante.
- L'offre d'accueil des jeunes enfants : insuffisante sur le territoire de MPM et en particulier dans les quartiers prioritaires, elle limite en particulier le retour à l'emploi des femmes (d'autant plus lorsque le critère des deux parents qui travaillent s'applique).
- La discrimination : les demandeurs d'emploi de l'agglomération peuvent être victimes de ce phénomène pour des raisons ethniques, de genre, géographique, voire les trois...

2.3 Des difficultés d'insertion accrues des publics les plus éloignés de l'emploi

La ville de Marseille compte 67 627 bénéficiaires du RSA, une grande partie est domiciliée dans des quartiers prioritaires : la population des trois premiers arrondissements de la ville est ainsi constituée de 35 à plus de 40% de bénéficiaires du RSA, soit des proportions largement supérieures à celles constatées à l'échelle communautaire (26,1%)²⁷.

Des difficultés spécifiques sont soulevées par les acteurs locaux en ce qui concerne ces publics les plus éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée, personnes en rupture sociale, etc.), que les dispositifs d'accès ont de plus en plus de mal à capter, et qui nécessitent un accompagnement global, élargi aux thématiques périphériques à l'emploi (santé, logement, etc.). L'accord de partenariat entre Pôle emploi et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône permet depuis janvier 2015 la mise en œuvre de ce type d'accompagnement.

L'offre proposée par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ne semble pas constituer une réponse suffisante, ni en termes de volume (3 834 personnes en insertion accueillies en 2012 à Marseille), ni en termes de répartition territoriale (une cinquantaine de SIAE à Marseille, mais une quasi-absence d'offre à Marignane)²⁸. Par ailleurs, ces structures – souvent en difficultés financières – souffrent d'une implication très inégale des pouvoirs locaux, et de liens faibles avec le monde économique qui les voient parfois davantage comme des concurrents que des partenaires. Enfin, elles n'offrent que peu de débouchés en matière d'emploi.

²⁷ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *Données contextuelles préalables à l'évaluation des PLIE de MPM*, décembre 2010.

²⁸ CDIAE 13, Etude de l'offre d'insertion par l'activité économique département 13, synthèse du diagnostic et préconisations, décembre 2013.

Les **emplois aidés sont confrontés à d'autres formes de problématiques**. S'ils s'avèrent importants pour les associations localisées dans les quartiers prioritaires en favorisant leur survie économique, leur courte durée limite en revanche les possibilités d'accompagnement des bénéficiaires. Seul le dispositif « Adulte Relais » est vu de manière positive dans la mesure où il bénéficie de financements pluriannuels qui autorisent la formalisation de véritables projets de formation.

Enfin, de manière plus générale, les objectifs de sortie vers l'emploi assignés aux différentes structures ont des effets pervers en cela qu'ils conduisent les dispositifs d'insertion à laisser de côté les personnes les plus marginalisées.

2.4 Des politiques d'accompagnement présentes sur un large champ d'intervention, mais qui gagneraient à être mieux articulées

Les politiques publiques tentent depuis des années de répondre aux enjeux de retour à l'emploi des publics en mettant en place des offres destinées à couvrir les différentes problématiques rencontrées sur le territoire. Ainsi, Pôle Emploi intervient par exemple :

- Pour renforcer l'adéquation entre les qualifications des demandeurs (des quartiers mais pas seulement) et les besoins des entreprises : un plan régional de formation continue a par exemple été formalise avec la Région PACA ;
- Pour accompagner les publics spécifiques : Clubs Ambition pour les publics Jeunes mais aussi pour les publics de + 45 ans, contribution à la campagne de féminisation dans l'industrie, journées d'information et de découvertes des métiers de l'industrie pour les femmes et les publics en difficulté, etc.

Si la présence du service public de l'emploi fait parfois défaut dans certains quartiers prioritaires (pas de présence de Pôle Emploi ni de la Mission Locale dans le 9ème arrondissement de Marseille), le développement de permanences (Pôle emploi, relais de proximité des Missions locales) dans les quartiers en prenant appui sur différents relais locaux (notamment les centres sociaux) permet d'élargir la couverture territoriale du SPE. Le recours à des relais locaux pour favoriser l'accès des publics à ces dispositifs paraît globalement un axe de développement structurant pour les années à venir. A Marignane, la Mission Locale de Saint-Victoret assure par exemple deux jours de permanence hebdomadaires. En outre, des dispositifs ont été développés pour toucher des publics habituellement hors d'atteinte du SPE, comme par exemple celui de Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE).

Toutefois, la multiplication des dispositifs et des acteurs a eu tendance à altérer la lisibilité de l'offre mise à disposition des publics. En particulier, sur les territoires prioritaires, les actions spécifiques de la politique de la ville et celles du droit commun n'ont pas été suffisamment articulées (ex : quasi absence de passerelles entre CUCS et PLIE). En outre, le lien entre les acteurs de l'emploi et le monde économique, en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois, sont à systématiser et clarifier en prenant appui sur ce qui se fait déjà dans les ZFU ainsi que sur les démarches interinstitutionnelles bien installées entre acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE) : Terrasses de l'emploi, équipe dédiée L2, Tour La Marseillaise, MP 2013, organisation de forums, concertations sur les permanences dans les quartiers, sensibilisation des MOVE, achats de titres de transport, marchés assortis de clauses d'insertion, rencontres régulières des acteurs de la MDE de Marseille pour construire une stratégie d'intervention commune et des plans d'actions pour répondre à des besoins non couverts (ex : savoirs de base, centrale de mobilité, RDV territoriaux...), etc. A cet égard, Pôle Emploi travaille actuellement à l'élaboration de projets locaux de coopération avec les Missions locales du département et le Cap emploi Heda qui renforcera la synergie entre acteurs.

2.5 Une mobilisation forte de la puissance publique, qui ne parvient néanmoins pas à inverser durablement la tendance dans les guartiers

L'emploi constitue une thématique fortement investie par l'ensemble des acteurs du droit commun, aussi bien les collectivités territoriales (communes, communauté urbaine, conseil général, conseil régional) que l'Etat ou les acteurs associatifs ou institutionnels (Pôle Emploi, etc.). Par ailleurs, la Maison de l'emploi de Marseille, qui intervient sur les communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons, constitue un lieu privilégié d'échanges entre ces différents partenaires, puisque sa gouvernance implique un large panel de structures (Etat, Région, chambres consulaires, Pôle Emploi, etc.).

De la même manière, les dispositifs spécifiques de la politique de la ville se sont largement emparés du sujet. Le volet emploi des CUCS constitue en effet un axe d'intervention de première importance. A Marseille, il s'agit du troisième volet du CUCS 2007-2013 au regard de la répartition des financements par thématique, après Education et Citoyenneté / Accès aux droits. A La Ciotat, le volet emploi représente 16% des projets et représente 1'enveloppe financière la plus importante en 2013.

Néanmoins, les différentes actions qui découlent de ces politiques ne se manifestent pas avec le même niveau d'intensité sur l'ensemble du territoire, et une partie des quartiers prioritaires ne bénéficie pas de moyens suffisants au regard de l'ampleur des besoins constatés par les acteurs locaux. De plus, le chaînage de l'intervention et le niveau d'interconnaissance entre certaines structures demeurent imparfaits.

C'est pourquoi le Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille annoncé en 2013 comporte un volet emploi / insertion important en faveur des quartiers prioritaires²⁹. Celui-ci se traduit par :

- des moyens humains supplémentaires dans les quartiers prioritaires (une quarantaine d'agents dans les agences Pôle Emploi pour l'accueil, le suivi, et l'orientation, 6 conseillers dans les antennes des Missions Locales, 5 postes d'animateurs MOVE dans les centres sociaux, etc.);
- des dispositifs d'accompagnement et de coaching renforcés ;
- la création de nouveaux chantiers d'insertion et de postes supplémentaires en entreprises d'insertion, et en entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- des aides financières à la mobilité (permis de conduire et cartes de transports) ;
- un fléchage plus important de dispositifs nationaux (contrats aidés, emplois d'avenir, etc.) vers les quartiers.

Il s'agit en effet de relever les nombreux défis auxquels les quartiers prioritaires composant le territoire métropolitain demeurent confrontés : rapprochement des professionnels de l'emploi, du développement économique, et de l'insertion ; amélioration du niveau de qualification des publics les plus éloignés de l'emploi ; levée des principaux freins à l'emploi (langue, mobilité, gardes d'enfants) ; augmentation du recrutement de la main d'œuvre locale.

²⁹ Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône, 18 mesures pour l'emploi dans les quartiers de Marseille Le pacte de sécurité et de cohésion sociale en marche!, 10 juillet 2014.

Quatrième partie

La mobilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

La problématique de la mobilité est absolument structurante dans le fonctionnement sociourbain des quartiers prioritaires de MPM. Facteur décisif d'accès à l'emploi et à la formation, et plus globalement d'accès à la ville dans toutes ses dimensions (alimentant ainsi les problématiques d'accès à la culture, aux sports, aux services et droits sociaux...), la mobilité des habitants des territoires de la politique de la ville est extrêmement contrainte :

- de par l'offre proposée de transports en commun proposée et les contraintes inhérentes à la géographie prioritaire ;
- mais aussi du fait de freins propres aux habitants de ces quartiers, sur lesquels un accompagnement spécifique peut s'avérer nécessaire.

Au regard de la nature éminemment transversale de cette problématique et de son caractère structurant pour le fonctionnement des quartiers prioritaires, le choix a été fait d'aborder la mobilité comme un bloc thématique en tant que tel dans le Contrat de ville.

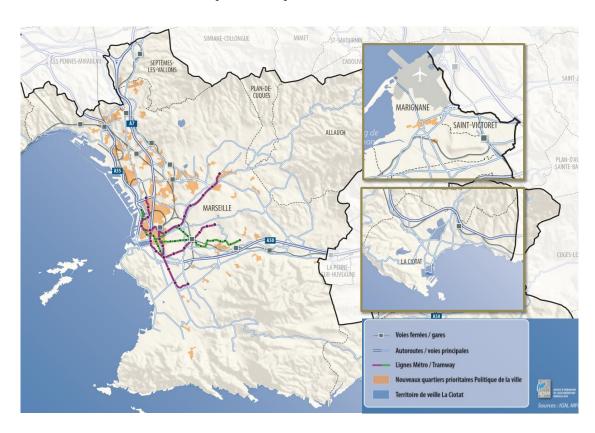


Figure 10: Principaux axes de transports en commun et de circulation (source: AgAM)

1 Des niveaux d'accessibilité contrastés

Les niveaux d'accessibilité des territoires prioritaires sont fortement contrastés d'un quartier à l'autre. Toutefois, à l'exception de la majeure partie du grand centre-ville de Marseille, les secteurs de la géographie prioritaire souffrent généralement de :

- L'enclavement géographique (souvent accentué par la topographie et/ou l'architecture des quartiers).
- La moindre couverture en transports en commun: celle-ci est essentiellement orientée de manière radiale vers le centre-ville de Marseille, prenant peu en compte les enjeux d'accessibilité métropolitaine aux grands pôles d'emploi du territoire ou les liaisons transversales et inter-quartiers, fondamentales pour accéder à l'offre (sociale, culturelle, sportive, commerciale...) présente à proximité immédiate des territoires prioritaires.
- La présence de fortes coupures urbaines, causées par les grandes infrastructures de transports ou économique.
- L'environnement urbain et topographique, peu propices aux mobilités douces.

Ainsi, la mobilité des habitants des quartiers prioritaires est globalement plus dépendante de l'automobile que dans d'autres quartiers (offre TC moins dense, distances à parcourir plus longues), alors même que le taux de motorisation y est inférieur à la moyenne (cf. ci-dessous). En outre, la pratique du vélo y est peu développée, alors qu'elle constitue un vecteur de bonne santé et offre potentiellement des solutions de mobilités sur des axes non pourvus en transports en commun. La topographie parfois contrainte ne s'y prête pas toujours, et le faible nombre de continuités de pistes cyclables ne facilite pas ce type de pratiques, malgré des avancées dans certains secteurs. Les priorités du Schéma directeur des modes doux, élaboré dans le cadre du PDU, pourraient à ce titre être réinterrogées à l'aune de leur impact sur les quartiers prioritaires.

2 Des pratiques de mobilité contraintes

Les pratiques de mobilité des habitants des quartiers prioritaires révèlent d'une logique de proximité plus marquée que dans les autres quartiers : 59% des déplacements des résidents réalisés en interne aux quartiers prioritaires (concerne principalement Marseille³⁰). Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- Une moindre motorisation sur les secteurs Nord Littoral et Nord-est (respectivement 60% et 66%, soit en dessous de la moyenne).
- Une moindre possession du permis de conduire (65% dans les quartiers prioritaires contre 76% à l'échelle de MPM). En effet, on observe une forte corrélation entre la possession du permis de conduire et l'exercice d'une activité professionnelle.
- Des freins culturels et psychologiques à la mobilité, parfois doublé un « attachement » au quartier ambigu. L'existence d'une offre de transports n'est ainsi pas en elle-même une garantie d'amélioration de la mobilité des habitants.

On peut en outre noter d'importantes inégalités entre hommes et femmes sur ces trois dimensions, qui ont tendance à accentuer les difficultés de mobilité des publics féminins.

Les trois centrales de mobilité du territoire de MPM ont travaillé ces dernières années à lever ces différents freins à la mobilité en proposant des logiques de parcours dont la valeur ajoutée est reconnue de tous, en particulier dans une perspective d'accès et de maintien dans l'emploi. Le devenir de ces trois structures doit faire l'objet d'un accord entre les différents partenaires impliqués.

³⁰ Sur les trois communes hors Marseille, on observe une part plus importante des déplacements de longue distance (1/5 sont > 10 km, rarement vers Marseille)

Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau

L'offre TC bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires a connu diverses améliorations ces dernières années: mise en place de BHNS (Saint-Jérôme – Château-Gombert; Bougainville – Vallon de Tuves – même si le site propre ne concerne qu'une partie du trajet – etc.), travaux en cours pour l'amélioration des lignes Marseille-Aix-Gardanne et Marseille-Aubagne, créations de haltes ferroviaires dans les quartiers (Picon-Busserine, Saint-Joseph)... Toutefois, force est de constater que ces évolutions sont relativement peu appropriées par les habitants de ces territoires.

En particulier, l'offre ferroviaire est particulièrement méconnue des populations des quartiers prioritaires, alors même qu'elle offre une accessibilité métropolitaine via des gares situées à proximité des quartiers (Saint-Joseph, Saint-Antoine, Picon-Busserine, bientôt la Barasse). Si la fréquence actuelle des trains et la non interopérabilité des titres de transports (entre TER et réseaux de transports urbains, hors abonnement) expliquent également en partie ce peu d'attrait de l'offre ferroviaire, il semble que des marges de progrès importantes existent pour maximiser l'offre proposée par le réseau existant.

Surtout, malgré ces améliorations et les marges de progrès concernant l'utilisation de l'offre actuelle, des réponses aux besoins prégnants en matière de mobilité des habitants des quartiers prioritaires sont attendues.

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de MPM prévoit la réalisation d'un certain nombre de projets d'amélioration du réseau de transports en commun. Une partie d'entre eux pourraient notablement améliorer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires. Si certains sont déjà en cours de réalisation (prolongement de la ligne 2 du métro jusqu'à Capitaine Gèze, amélioration des lignes TER...), d'autres n'ont toujours pas de programmation opérationnelle définie (extension au nord du tramway jusqu'à Castellane, pôle d'échanges de Saint-André...). Le Contrat de ville est l'occasion d'interroger la priorisation des projets du PDU à l'aune de leur impact pour les territoires de la géographie de la politique de la ville.
- Une réflexion à grande échelle doit être conduite concernant l'accessibilité des grands pôles d'emploi métropolitains du territoire depuis les quartiers prioritaires, et en particulier ceux accueillant des filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés, correspondant au profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. On peut citer la filière transport-entreposage, en fort développement à l'ouest de l'Etang de Berre et en partie à l'est, posant la question de l'accessibilité des zones logistiques. Ce débat dépasse toutefois le seul territoire de MPM et projette les enjeux à l'échelle de la future Métropole Aix Marseille Provence.

Diagnostic territorial

- 1. Le diagnostic territorialisé par grands secteurs pour la ville de Marseille
- 2. Le diagnostic territorialisé pour Marignane
- 3. Le diagnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons
- 4. Le diagnostic territorialisé pour La Ciotat

Première partie

Le diagnostic territorialisé par grands secteurs pour le territoire de Marseille

1 Nord-Est

- Un secteur fortement marqué par le logement social, qui connaît une certaine dynamique de transformation urbaine (PRU, L2, extension du Technopôle...). Toutefois, une vocation résidentielle et sociale qui n'est pas remise en cause, et des quartiers qui restent profondément stigmatisés.
- Un territoire souffrant d'un manque de structuration et de lisibilité, avec une juxtaposition de formes urbaines très diverses sans véritable cohérence. Des centralités à conforter pour organiser l'espace urbain, à commencer par celle du Merlan, et une relation à la nature environnante à valoriser (Hauts de Sainte-Marthe, massif de l'Etoile...).
- Un ratio activités/habitat qui reste équilibré, des territoires qui disposent de différents points d'appui (MIN, Technopôle, Pôle universitaire, ZFU), qu'il s'agit de mieux connecter aux problématiques des publics des quartiers prioritaires. Des freins d'accès à l'emploi toujours plus forts dans un contexte de crise et de faible mobilité des publics, malgré des partenariats institutionnels qui se renforcent.
- De forts besoins en matière d'accompagnement des publics dans tous les domaines (éducation, santé, insertion, formation...), avec une attention particulière à porter sur l'action de prévention entendue au sens large pour faire de la jeunesse du territoire un atout pour son développement (à mettre en lien avec les actions en matière de formation, d'insertion socioprofessionnelle, de levée des freins...).

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Un secteur à vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logements sociaux (56%) qui attire des familles en difficulté de par ses caractéristiques :
 - Stock important de grands logements (30% du parc marseillais).
 - Très bas niveaux de loyers (Grand Saint-Barthélemy, Le Clos La Rose Frais Vallon, et Malpassé – Corot en particulier).

Le parc social joue par ailleurs un rôle d'assurance résidentielle, comme en témoigne la très faible mobilité résidentielle de ses locataires.

- Un phénomène de grandes copropriétés dégradées (16 repérées comme fragiles par l'Observatoire des grandes copropriétés, dont 2 ont fait l'objet d'un plan de sauvegarde, et 9 repérées comme prioritaires du fait du cumul de facteurs de fragilité: Parc Corot, Résidence Corot, 23 Traverse de la mère de Dieu, La Simiane, Les Eglantines, Les Marronniers, Résidence la Mail, Résidence les Rosiers, Super Belvédère).
- Un tissu urbain extrêmement fragmenté (grands ensembles, copropriétés dégradées, noyaux villageois, zones pavillonnaires...) et peu lisible, mais qui peut s'appuyer sur la centralité du Merlan et sur des noyaux villageois à conforter (La Rose, Saint-Joseph...)

- Des frontières ville-nature et des aménités naturelles qui gagneraient à être mieux valorisées (Tour du Pin Bastide Montgolfier, massif de l'Etoile, hauts de Sainte-Marthe, canal de Marseille...).
- Des **niveaux d'accessibilité contrastés**, avec secteurs bien connectés (ligne 2 du métro notamment), des territoires non reliés (La Marie, Les Olives, Petit Séminaire, Les Balustres...), un manque de liaisons Est-Ouest, une offre ferroviaire insuffisante et sous-utilisée (gares Picon-Busserine, Sainte-Marthe, Saint-Joseph Castellas) et des itinéraires modes doux quasiment absents.
- L'une des plus faibles offres de services des quartiers prioritaires, en particulier en matière d'équipements de proximité.

Action publique passée:

- De nombreuses interventions lourdes pour l'amélioration de l'habitat et le désenclavement des quartiers, avec en particulier 5 projets ANRU (budget prévisionnel de 383,3 M€), pour l'essentiel encore en phase opérationnelle, parfois porteurs d'expériences intéressantes (ex : accueil d'activités via la société Amétis sur le PRU de Malpassé).
- Une faible construction de logements dans les quartiers prioritaires (aucun logements neufs entre 2010 et 2012), mais une dynamique urbaine sur certains secteurs proches (Sainte-Marthe, Château-Gombert...) qui pourrait servir de points d'appui.
- Des améliorations significatives en matière d'accessibilité :
 - Réalisations: création de deux haltes ferroviaires (Picon-Busserine et Saint-Joseph), de 2 ligne BHNS (B3A de Saint-Jérôme à Malpassé et B3B de Château-Gombert à La Rose).
 - Perspectives : rocade L2 (amélioration de la desserte routière mais créations de nouvelles coupures urbaines), boulevards urbains multimodaux, amélioration de l'accessibilité des gares et de la fréquence des trains de la ligne Aix-Marseille.

Evolutions observées et enjeux :

- Des résultats significatifs en matière d'amélioration de l'offre de logements, mais un profil résidentiel qui évolue peu, et une difficulté à intervenir sur l'habitat privé (comme ailleurs sur le territoire).
- Des besoins en matière de requalification urbaine qui restent très importants, tant sur les secteurs non traités (Frais Vallon, copropriétés dégradées...) que sur les marges « sorties des radars » (ouest du XIV° arrondissement, La Marie, Les Olives...).
- Des « effets frontière » qui se renforcent avec des quartiers prioritaires restant en marge des dynamiques urbaines proches, même si la création d'équipements pourrait dans certains cas permettre le mélange des populations (ex : ZAC de Sainte-Marthe).
- Des transformations moins visibles en matière d'espaces publics (attente L2 qui pourrait recoudre une partie du Grand Saint-Barthélemy).
- Une amélioration attendue de l'accessibilité des gares et de la fréquence de la ligne Aix-Marseille, des liaisons Est-Ouest et des cheminements modes doux à développer.
- Une meilleure prise en compte des risques dans la conception des bâtiments et infrastructures.

Cohésion sociale

<u>Caractéristiques</u>:

- Une précarité sociale ancrée :
 - 49% de la population sous le seuil de pauvreté.
 - Plus de la moitié des femmes et mineurs couverts par la CMUC.
 - 33% de familles monoparentales, plus fort taux sur le territoire de MPM (21%), qui sont par ailleurs plus fortement touchées par la précarité.
 - 42% des habitants en âge de travailler et non scolarisés sont sans diplôme (44% pour les femmes), fragilisant l'accès à l'emploi.
- Une problématique spécifique de communautés gitanes en plusieurs points du secteur (Petit Séminaire, Malpassé-Corot), très fortement stigmatisées.
- Un secteur caractérisé par la jeunesse de sa population (42% de moins de 25 ans, part la plus élevée des secteurs prioritaires), qui représente un important potentiel pour le territoire, à condition de répondre aux enjeux de scolarisation et de qualification, d'éloignement du marché du travail et de l'emprise des réseaux de trafic de drogue.
- Un phénomène de vieillissement comparable aux autres QPV, qui appelle à une vigilance particulière pour accompagner cette évolution (dans le parc social comme dans le parc privé).
- Un tissu associatif dense, mais inégalement réparti sur le secteur : un tissu dense et coordonné sur Saint-Barthélemy ou Frais Vallon (avec notamment des centres sociaux moteurs et collaboratifs), un travail partenarial à développer sur Malpassé (notamment pour éviter les chevauchements d'actions entre associations), forte densité de centres sociaux sur La Rose mais une vie associative, culturelle et sportive relativement pauvre, tissu plus éparse et fragile sur Saint-Joseph La Delorme, Petit Séminaire

Action publique passée:

- Des expériences concluantes de démarches interpartenariales politique de la ville / droit commun (santé...) ou de développement d'actions innovantes en matière d'accès à l'emploi (circuits courts / La Varape), auxquelles il s'agit de donner plus d'ampleur dans les années à venir.
- Une difficulté à mettre en place un partenariat local sur la base d'un projet d'ensemble (les entrées thématique et opérationnelle sont privilégiées).
- Une action renforcée de la police contre le trafic de drogue dans le cadre de la ZSP Nord.

Evolutions observées et enjeux :

- Une précarité socioéconomique qui s'accentue moins rapidement qu'à l'échelle de MPM, mais un indice de fragilité³¹ qui progresse tout de même entre 2006 et 2011 pour l'ensemble des quartiers prioritaires du secteur (notamment sous l'effet de la crise économique).
- Une politique de lutte contre les réseaux dans le cadre de la ZSP qui a eu pour effet collatéral de rendre cette présence plus diffuse, moins structurée et parfois plus violente

³¹ Méthode d'analyse menée par l'Agam qui a consisté à évaluer la fragilité d'un territoire à partir de plusieurs indicateurs.

• Une dynamique associative qui constitue un point d'appui fondamental sur certains secteurs, des bonnes pratiques collaboratives à diffuser là où elles sont moins développées.

Emploi et développement économique

<u>Caractéristiques</u>:

- Un tissu économique globalement peu développé, dans lequel le commerce tient une place prépondérante (23% des établissements et 18% de l'emploi, notamment liée au poids du commerce de gros), alors que le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale est largement surreprésenté (24% des établissements contre 18% pour MPM). Toutefois, des quartiers qui s'inscrivent dans deux arrondissements (XIII° et XIV°) à l'échelle desquels le ratio emplois par habitant est relativement équilibre.
- Les **pôles d'activité structurants** présents sur le territoire offrent des emplois aux niveaux de qualification diversifiés (ZFU, MIN...) ou bien plutôt élevés (Technopôle de Château-Gombert, Pôle universitaire Saint-Jérôme...), mais restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires.
- La population des quartiers est nettement moins active que sur le reste du territoire (60% contre 68% pour MPM), et l'écart entre femmes et hommes est deux fois supérieur à celui observé à l'échelle de la communauté urbaine (14 points). De la même manière, le taux d'emploi est largement inférieur à la moyenne communautaire (43% contre 56%), et les emplois occupés sont plus souvent à temps partiel et précaires.

Action publique passée:

- La ZFU 14^{ème} et 15^{ème} sud, opérationnelle depuis 2004 et étendue en 2007, a concentré les efforts en matière de développement économique et de l'emploi dans les quartiers avec des résultats tangibles en matière d'accueil d'activités (de 1 625 établissements en 2004 à 3 296 en 2011) et de création d'emplois (solde net de 2 126 emplois entre 2004 et 2009, 35% des recrutements effectués en ZUS).
- Une forte dynamique du secteur des services aux entreprises (essentiellement nettoyage, sécurité), avec 1 000 emplois salariés privés créés malgré la crise entre 2008 et 2013, essentiellement sur des postes peu qualifiés et donc adaptés au profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.
- Le principal projet de développement économique du territoire est celui du Technopôle de Château-Gombert, notamment autour du projet Héliopolis II (immobilier pour l'accueil d'entreprises tertiaires et R&D) et l'extension de la ZAC du Technopôle. Des potentiels de développement d'une offre de services destinée aux étudiants autour du Pôle universitaire de Saint-Jérôme.

Evolutions observées et enjeux:

- Des inducteurs d'activité qui restent peu exploités pour le retour à l'emploi des publics.
- Un maintien global de l'emploi local grâce au dynamisme des secteurs services aux entreprises (+39,5% contre +7,2% sur MPM, essentiellement dans les secteurs de la sécurité et du nettoyage) et de la santé action sociale (+11,6% contre +7,5% sur MPM) qui compensent les pertes enregistrées dans le commerce, l'industrie et le transports-entreposage.

• Toutefois, ce maintien **n'empêche pas la progression de la demande d'emploi** (+31% entre 2008 et 2012, légèrement moins rapide qu'à l'échelle de MPM), qui impacte particulièrement les chômeurs de longue durée et les séniors.

Principaux enjeux:

- Inscrire les quartiers prioritaires dans un projet et une ambition portés à des échelles plus larges
 - Secteur du Grand Saint-Barthélemy, qui doit articuler PRU et NPRU, L2, et renforcement de la centralité du Merlan.
 - Secteur de Frais Vallon, qui doit porter au travers de son NPRU un projet de développement d'une véritable centralité, valorisant son accessibilité en métro, en lien avec les travaux de la L2, ses potentiels fonciers...
- Favoriser la mobilité des habitants aux différentes échelles en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles (accompagnement, communication, offre TC, expérimentations...) et trouver des réponses innovantes pour les secteurs aujourd'hui les plus dépourvus aux extrémités Est (La Marie, Les Olives, Le Petit Séminaire) et Ouest (La Maurelette, La Simiane La Paternelle, Bassens La Visitation Arnavaux) du secteur.
- Des projets urbains qui doivent mieux intégrer les dimensions de « développement » (économique, culturel, sportif, environnemental...).
- Une offre d'accompagnement des populations qui doit être organisée de manière à toucher les quartiers aujourd'hui dépourvus, des zones d'intervention des centres sociaux à rationnaliser.

2 Nord Littoral

- Un secteur qui doit concilier une double vocation économique et résidentiellesociale, notamment par la bonne intégration de secteurs de projets majeurs – économiques et urbains – à l'échelle métropolitaine (extension d'Euroméditerranée, GPMM, projets de transport combiné...).
- Des quartiers qui restent extrêmement stigmatisés et dont le fonctionnement pâtit de leur enclavement et de leur faible accessibilité en transports en commun. La transformation urbaine impulsée par les PRU n'a pour l'instant pas réussi à retourner l'image de ces territoires (le secteur privé est toujours réticent), malgré des potentiels certains (paysage, dynamique associative et culturelle...).
- De forts besoins en matière d'accompagnement des publics dans tous les domaines, tout particulièrement pour leur permettre d'accéder aux emplois du territoire.
- Une emprise croissante des trafics de stupéfiants sur la vie sociale des quartiers, dans un contexte d'atomisation des réseaux et de progression de la violence.

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Un secteur aux formes urbaines très diversifiées (cités de grands ensembles, noyaux villageois, zones d'activité), morcelé par les infrastructures et la topographie (circulations de proximité et inter-quartiers difficiles). Toutefois, plusieurs noyaux villageois structurant l'espace et à conforter dans leur rôle (Saint-Louis, Saint-Henri, Saint-Antoine...).
- Une accessibilité TC globalement faible alors que la population « captive » est plus importante qu'ailleurs (34% de ménages non motorisés), avec une offre essentiellement organisée de manière radiale, qui appelle des réponses à différentes échelles (accompagnement individuel à la mobilité, liaisons de proximité, amélioration de l'offre TC...).
- Des situations d'enclavement très prononcé de certaines cités (Castellane, Ruisseau-Mirabeau, Bassens-Visitation).
- La présence d'un risque d'inondation le long des ruisseaux (Aygalades en particulier).
- Une image négative profondément ancrée, liée aux quartiers qui cumulent toutes les difficultés (enclavement, précarité socioéconomique, insécurité, manque d'équipements et de services publics...), qu'il s'agisse :
 - d'habitat social, qui représentent 46% des résidences principales, avec une importante inadaptation aux besoins des ménages, en particulier des familles;
 - de copropriétés dégradées (15% du parc privé est potentiellement indigne, 5 points de plus qu'à Marseille dans son ensemble, 7 copropriétés dégradées de plus de 100 logements).
- Plusieurs équipements rayonnants, notamment culturels, à rayonnement important et menant des actions à l'intention des habitants (Cité des Arts de la Rue aux Aygalades, Alhambra à Saint-Henri), et une offre commerciale de niveau métropolitain avec le centre commercial Grand Littoral.

Action publique passée :

- Des interventions lourdes pour l'amélioration de l'habitat, avec en particulier 6 projets ANRU (budget prévisionnel de 382 M€), développement de nouveaux programmes dans les interstices. L'habitat privé a en revanche été moins traité (à l'exception du PRU de Kallisté).
- Améliorations effective ou attendue de l'accessibilité de certains quartiers :
 - Offre TC :
 - Des réalisations importantes : BHNS B2 Bougainville Vallon des Tuves (rabattement sur le métro), prolongement ligne 2 à Gèze (2015), modernisation de la ligne TER Aix-Marseille (en cours), pôle d'échange de Saint-Antoine (à venir).
 - Des projets inscrits au PDU mais sans programmation opérationnelle à ce jour : prolongement du tramway jusqu'à Castellane, pôle d'échange (TER – tram – bus) de Saint-André.
 - Accessibilité routière (attendue): réalisation de la L2, reconfiguration d'échangeurs (Arnavaux, Saint-Antoine, Aygalades), boulevards urbains multimodaux (Barnier, Arnavon-Allende).
- Un déficit en matière d'équipements publics (moins prégnante pour les équipements sportifs et culturels) qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements réalisés.

Evolutions observées et enjeux :

- Une certaine dynamique urbaine, qui s'observe à travers les PRU et la production soutenue de logements (150 logements par an en moyenne entre 2008 et 2012, mais en fort ralentissement avec seulement 3 logements en 2012). L'extension d'Euroméditerranée sur le secteur des Crottes remodèlera en profondeur ce pan de ville.
- Une difficulté à enclencher une dynamique de diversification de l'habitat et des fonctions en faisant intervenir le secteur privé, y compris là où l'intervention publique s'opère depuis des années (Plan d'Aou Saint-Antoine).
- Des projets d'infrastructures de transports en commun inscrits au PDU qui pourraient s'avérer structurants pour le territoire mais qui ne font pas à ce jour l'objet d'une programmation opérationnelle.
- Des besoins qui restent prégnants sur un certain nombre de sites, que ce soit pour :
 - prolonger l'action des PRU : Kallisté La Granière La Solidarité ; La Savine ;
 - pour intervenir sur des quartiers à forts enjeux et non traités :
 - Intérêt national : La Castellane.
 - Intérêt régional: Consolat-Ruisseau Mirabeau; La Calade Campagne Lévèque; Les Tilleuls – La Maurelette; Les Aygalades; La Visitation – Bassens; La Cabucelle.
- Des potentiels qui restent à exploiter en matière de paysage (vue sur la rade), de liaison au massif de l'Etoile; les nouveaux projets d'aménagement et de renouvellement urbain devraient en donner l'occasion.
- Malgré tout, un accroissement des difficultés dans une majorité de quartiers prioritaires (trafic de drogue notamment) et une intégration imparfaite des nouveaux programmes immobiliers.

Cohésion sociale

Caractéristiques:

- Une forte précarité socio-économique :
 - 48% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 27% pour Marseille et 24% MPM), 35% des allocataires CAF ont un revenu uniquement constitué de prestations sociales (24% pour Marseille).
 - Une population jeune (39% de moins de 25 ans, en progression ces dernières années), peu qualifiée (45% des 18-24 ans ne sont pas scolarisés contre 39% pour Marseille et 41% pour MPM) et très éloignée de l'emploi malgré l'activité économique métropolitaine du territoire. La jeunesse est en outre particulièrement sujette à l'emprise des trafics de stupéfiants.
 - Une problématique spécifique de publics « sans-abris » (Cabucelle St-Louis La Viste).
 - Une image très négative, les quartiers aux mains des trafics étant particulièrement stigmatisés.
- Un fonctionnement parfois en marge du droit commun, que ce soit du fait du manque ou de l'absence d'équipements publics, de gestion des espaces publics, ou bien du fait de l'emprise des trafics.
- Une vie associative active, avec d'importantes disparités selon les bassins. Jouant un rôle fondamental de lien social et de développement humain et culturel dans un certain nombre de quartiers, l'offre de services nécessite toutefois une mise en réseau de afin de compenser son inégale répartition.

Action publique passée:

- Des logiques de partenariat assez fortement développées, pouvant tendre vers de véritable stratégies communes à l'échelle des bassins de proximité (plateforme insertion; GUP sur les secteurs ANRU; prévention-sécurité-tranquillité à la Savine; etc.).
- Des centres sociaux moteurs et accueillant des permanences sociales, juridiques ainsi que des services publics (Pôle emploi, ML, PLIE...), des dynamiques associatives et culturelles globalement reconnues (Hôtel du Nord, Gare Franche, Cité des Arts de la Rue, Alhambra...).
- Une dynamique globale de « substitution » de la politique de la ville au droit commun et une logique de dispositifs privilégiée à l'élaboration de projets de territoire (une inflexion récente en ce sens toutefois).

Evolutions observées et enjeux :

- Une **précarité socioéconomique qui s'accentue**, notamment sous l'effet de la crise économique, des publics qui restent relativement déconnectés des activités économiques développées sur le territoire.
- Un fort accroissement de l'emprise du trafic de drogue sur certains quartiers prioritaires, des populations qui vivent repliées sur elles-mêmes et se sentent abandonnées par la puissance publique.
- Un enjeu prégnant à créer des « espaces de rencontre », des lieux de mixité, et plus globalement à favoriser la réappropriation de leur quartier par les habitants.

Emploi et développement économique

Caractéristiques:

- Un secteur majeur pour le développement économique métropolitain (façade maritime nord), avec la présence d'une infrastructure économique majeure (GPMM), de multiples zones d'activité et dispositifs incitatifs à l'implantation d'activités (ZA Arnavants, ZFU, Acti-sud, boulevard André Roussin, Chemin du Littoral...).
- Une polarité commerciale d'agglomération (Grand Littoral) et un équipement de santé majeur et inducteur d'activités (Hôpital Nord).
- Un taux d'activité extrêmement faible (53%), particulièrement chez les femmes (45%), une demande d'emploi qui progresse plus vite que dans l'ensemble des quartiers prioritaires de MPM (+ 36% entre 2008 et 2012 contre + 34%)

Action publique passée:

- Mutation de l'offre économique du secteur, historiquement tournée vers les activités portuaires et industrielles, avec une diversification en faveur de l'offre tertiaire (une dynamique toujours à l'œuvre : extension d'Euroméditerranée ; Tivoli parc ; etc.)
- Un dispositif ZFU qui a tourné à plein (cf. Nord Est)
- Des projets de développement d'activités liées au GPMM (transformation de la Forme 10 en plateforme de réparation navale ; projet du GPMM d'un terminal de transports combinés Mourepiane...) qui ne sont pas entrés en phase opérationnelle

Evolutions observées et enjeux :

- Une dynamique économique freinée par la crise (1 777 emplois perdus à l'échelle des XV° et XVI° arrondissements entre 2008 et 2013, soit -6,1%) :
 - Des secteurs pourvoyeurs d'emplois peu qualifiés fortement impactés : construction ; transports-entreposage ; commerce ; industrie.
 - Une progression de l'emploi dans les services aux entreprises (+12,8%) et le secteur santé / action sociale (+ 9,2%), plus rapide qu'à l'échelle de MPM.
- Un développement de l'offre économique tertiaire qui ne bénéficie qu'en partie aux publics des quartiers prioritaires faute de qualification suffisante. Une main d'œuvre jeune qui constitue pourtant un vivier important et un potentiel de développement pour le tissu économique, mais qui reste pour l'instant déconnecté des dynamiques économiques et territoriales. Un fort enjeu à mettre cette population en relation avec les projets économiques à moyen long terme, notamment dans certaines filières pourvoyeuses d'emploi peu qualifiés (logistique urbaine, commerce de gros, activités portuaires...), pour connecter la dynamique de développement économique à la demande locale d'emploi.

Principaux enjeux:

- Connecter les territoires à la dynamique économique de la façade maritime nord.
- Favoriser la mobilité des habitants aux différentes échelles en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles (accompagnement, communication, offre TC, expérimentations...).
- Inscrire l'intervention urbaine dans des projets d'ensemble, pensés aux échelles pertinentes, et intégrant la valorisation des atouts intrinsèques des quartiers (évènement paysager, relation ville-nature...).
- Améliorer la qualité de vie :
 - Renouveler la lutte contre le trafic de drogues et favoriser la réappropriation de leur quartier par les habitants.
 - Remettre à niveau l'offre d'équipements (ex : bibliothèques, écoles, équipements sportifs...).
 - Travailler à la mise en réseau de l'offre, aujourd'hui inégalement répartie.

3 Grand Centre-ville

- Un secteur emblématique et quasi intégralement connecté en transports en commun, objet de multiples interventions urbaines dont la coordination gagnerait à être approfondie pour plus de cohérence et un effet levier maximal.
- Une action publique qui s'est concentrée sur les enjeux (majeurs) d'amélioration de l'offre de l'habitat, sans à ce stade apporter une réponse à la hauteur des enjeux en matière d'équipements (scolaires, sociaux, associatifs...) et d'espaces publics.
- Une attractivité résidentielle grevée par les dysfonctionnements en matière de propreté et de gestion des espaces publics, ainsi que par le manque et la qualité médiocre des équipements publics, et un besoin de modernisation des réseaux d'assainissement unitaires.
- Des problématiques sociales qui restent prégnantes, en lien avec la crise économique qui accentue les difficultés des populations les plus fragiles.

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Un secteur à enjeux métropolitains, qui concentre un certain nombre de fonctions de centralité :
 - Espace urbain emblématique et à forte identité, présence d'équipements rayonnant à l'échelle métropolitaine, fort potentiel touristique, excellente accessibilité TC (sauf la butte de Saint-Mauront et Belle de Mai)
 - Forte dynamique commerciale (offre commerciale métropolitaine et de proximité, commerce de gros, restauration).
- Un parc locatif privé prédominant (61% des résidences principales) qui concentre des **problématiques majeures d'habitat ancien dégradé** (29% de logements privés potentiellement indignes en 2011, soit plus de trois fois plus qu'à l'échelle marseillaise et de MPM), essentiellement dans des copropriétés de tailles diverses. Le parc privé joue ainsi un rôle de parc social de fait.
- Des espaces publics peu accueillants et mal entretenus dans un tissu urbain très dense et contraint.
 - Voies étroites, problématiques de stationnement (emprise de l'automobile dans l'espace public), de circulation des piétons, de livraison...
 - Manque d'espaces de respiration (espaces publics ouverts, espaces de convivialité...).
 - Problématiques récurrentes de propreté, liées aux spécificités du centre-ville (activités de commerce de gros, marchés de Noailles ou du Soleil...) et aux pratiques des résidents.
- Des équipements (scolaires, de petite enfance, sportifs, de santé...) insuffisants et saturés.
- Un secteur qui attire la population en offrant une étape (souvent la première) dans les parcours résidentiels des ménages, mais peine à retenir ses habitants faute de pouvoir leur offrir un environnement adapté à l'évolution de leurs besoins (taille des logements, espaces publics, qualité des équipements notamment scolaires...).
- Des phénomènes de vacance importants dans l'hyper-centre, notamment dans des immeubles louant les rez-de-chaussée à des commerces ou services, alors que ces appartements pourraient jouer tout leur rôle dans l'offre de logements marseillaise.

- Des orientations stratégiques spécifiques (SCoT, PLU, PDU, PLH) pour concilier développement d'échelle métropolitaine et réponse aux besoins des populations résidentes.
- D'importantes interventions publiques en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logement : projets ANRU, opération Grand Centre-ville, OIN Euroméditerranée, opérations privées (Docks libres, casernes...), opérations de résorption de l'habitat insalubre, opérations de construction de rétentions unitaires...
- Quelques **aménagements d'espaces publics** ponctuels et à forte visibilité (ex : piétonnisation Vieux Port) et création d'équipements de proximité (notamment dans le cadre des PRU) mais pas d'entreprise d'ampleur en la matière (priorité donnée au logement et à l'habitat).
- Un manque de portage politique des conventions GUP, qui peinent à asseoir leur légitimité, et une coordination difficile du partenariat local en faveur de la gestion des espaces publics (propreté, aménagements temporaires sur les zones de travaux).

• Des difficultés à impliquer les populations locales dans les démarches d'entretien et de gestion de leur espace de vie quotidien.

Evolutions observées et enjeux :

- Un début de diversification de l'offre d'habitat (remplacement des logements privés dégradés par des logements locatifs sociaux, locatifs libres, en accession sociale et libre, résidences étudiantes...) mais dans des proportions largement insuffisantes au regard des enjeux, malgré un rythme de production soutenu (2 300 logements neufs entre 2008 et 2012). Une difficulté persistante à intervenir sur l'habitat ancien dégradé.
- Des transformations réelles, mais le plus souvent ponctuelles et cloisonnées : un projet d'ensemble sur la vocation d'ensemble du centre-ville qui peine à s'imposer aux acteurs malgré les délibérations dont il a fait l'objet, une démarche qui répond pour l'instant à une logique d'opportunité.
- Des phénomènes de tensions générés par le manque d'intégration des nouvelles opérations : les améliorations apportées ne s'adressent pas toujours aux populations existantes, la greffe d'Euroméditerranée ne prend pas voire exacerbe les clivages sociaux-spatiaux
- Une défiance généralisée dans la gestion des espaces publics et une persistance des problématiques de propreté, d'hygiène, de dégradation du mobilier urbain, malgré des expériences ponctuelles réussies, notamment lorsqu'il s'est agît d'initiatives des habitants.
- Peu d'adaptation de la politique de propreté « de droit commun » aux enjeux spécifiques des quartiers du centre-ville (mais dynamique nouvelle dans le cadre du Plan propreté décliné dans les mairies de secteur)
- Un déficit d'équipements et d'espaces publics qui grève toujours l'attractivité résidentielle du Grand Centre-ville

Cohésion sociale

<u>Caractéristiques</u>:

- Un secteur vivant et populaire, peuplé de familles, ce qui en fait une exception comparé aux villes de même envergure.
- Une précarité sociale importante et installée (50% de ménages sous le seuil de pauvreté, soit 23 points de plus par rapport à la moyenne marseillaise) dans un environnement marqué par d'importantes disparités sociales.
- Un rôle historique de « sas d'accueil » pour les primo-arrivants, induisant des flux continus de populations fragilisées, parfois captives des marchands de sommeil. Une part importante de personnes seules (47% des ménages) et de familles monoparentales (31%).
- Des situations individuelles très spécifiques : chibanis, SDF, toxicomanes...
- Un tissu associatif riche et divers, un partenariat qui gagnerait à être resserré pour plus de cohérence.

Action publique passée:

• Une ingénierie politique de la ville qui a renforcé son expertise territoriale et acquis progressivement une certaine légitimité auprès du partenariat local, permettant le développement d'actions en faveur des publics en difficulté.

- Le développement de coopérations fructueuses sur certaines thématiques (ex : santé, emploi, culture) mais un partenariat plus difficile sur d'autres (éducation, GUP, question des centres sociaux...).
- Un sur-financement de la politique de la ville auprès de certains acteurs, qui témoigne d'une logique de substitution de ces interventions spécifiques au droit commun.

- Une précarité socioéconomique qui reste préoccupante, la crise économique accentuant les difficultés des publics du centre-ville (comme ailleurs à Marseille).
- D'importantes marges de progrès en matière de mobilisation renforcée du droit commun vis-à-vis des habitants des quartiers prioritaires du Grand Centre-ville.
- Un projet global pour le centre-ville et ses habitants qui reste à porter politiquement pour connaître une véritable déclinaison opérationnelle qui agence de manière cohérente les différentes interventions.

Développement économique

<u>Caractéristiques</u>:

- Une **importante concentration d'activités**, principalement dans le commerce (fort taux de création d'établissements, mais un taux de mortalité des entreprises également élevé) l'hébergement-restauration et les services.
- L'emploi se concentre surtout dans le secteur du Transports-entreposage (SNCF, CMA-CGM, La Poste... 29% des emplois contre 12% pour MPM) et les « autres services »³² (22% contre 15% pour MPM).
- Les activités pourvoyeuses d'emplois pour les moins qualifiés sont peu présentes (construction, services aux entreprises, industrie, santé et action sociale).
- Les conditions d'emploi les plus dégradées des territoires prioritaires (25% d'emplois à temps partiel, 24% d'emplois précaires).

Action publique passée:

- Le développement de la première tranche du projet Euroméditerranée, en marge du centre-ville, a considérablement développé l'offre tertiaire-bureau, concurrençant en partie l'offre existante de l'hyper-centre (alors que les prix de location auraient pu laisser entrevoir une certaine complémentarité, l'hyper-centre connaît une importante vacance du fait de sa mauvaise image).
- De multiples projets ont contribué à développer l'offre commerciale du centre-ville (Terrasses du Port, Voutes de la Major, rénovation et extension du Centre Bourse), en complément de plusieurs axes commerçants déjà existants et en cours de requalification.

Evolutions observées et enjeux :

• Un **recul de 5,4% de l'emploi** depuis 2008 (soit une perte de 2 039 emplois, la plus importante en valeur absolue sur l'ensemble des arrondissements marseillais) lié à la crise économique. Les deux principaux secteurs en termes d'emploi, le Transports-entreposage et les autres services, sont durement touchés par la crise (respectivement - 8% et -7,8% d'emplois, soit 1 502 et 1 119 emplois supprimés).

³² Activités financières et d'assurance, activités immobilières, arts, spectacles et activités récréatives, information et communication, autres

 Une attractivité croissante du commerce qui risque toutefois de se heurter à la stagnation du pouvoir d'achat des ménages et à l'existence de projets périphériques ou péricentraux conséquents. Les retombées nettes en termes d'emplois pourraient être plus modestes que prévues.

Principaux enjeux:

- Un projet pour le centre-ville à préciser (notamment quant au devenir des populations en place), qui puisse articuler de manière cohérente les multiples interventions urbaines conduites par les différents partenaires et donner une lisibilité à l'ensemble.
- Des réponses à apporter à une triple problématique grevant l'attractivité résidentielle du centre-ville
 - La production/réhabilitation de logements de qualité.
 - La qualité et la gestion des espaces publics (dont présence de l'automobile et stationnement) et des infrastructures publiques (dont les réseaux).
 - La présence, l'entretien et la qualité des équipements publics (scolaires, sportifs, associatifs).
- Une offre riche qui doit être rendue accessible aux publics des quartiers prioritaires
 - Prise en compte des publics spécifiques.
 - Accompagnement des publics pour faire connaître et les inciter à avoir recours à l'offre disponible.
 - Rationalisation des zones d'intervention des centres sociaux.
 - Implication des grands équipements.
 - Accompagnement des transformations urbaines pour favoriser le vivre ensemble, notamment entre populations anciennes et nouvelles.

4 Grand Sud Huveaune

- Un secteur sur lequel les difficultés urbaines et sociales sont moins lisibles car éclatées dans une multitude de microsites, sur lesquels l'intervention publique et la mobilisation du droit commun est plus difficile.
- Une problématique structurante de mobilité et d'accessibilité, avec certains quartiers « en bout de ville » et/ou fortement dépendant de l'automobile. Peu d'améliorations sont envisagées à court terme sur ce plan. En outre, les liaisons internes et inter-quartiers s'avèrent parfois des obstacles structurants (ex : accès aux pôles d'emploi de la Valentine depuis les Caillols).
- Des quartiers prioritaires qui ont connu **peu d'interventions physiques** de la part de la puissance publique, alors que la situation urbaine se dégrade parfois lourdement (Air Bel, noyaux villageois comme Saint-Marcel, pourtant sorti de la géographie prioritaire...).
- Un fort enjeu d'intégration de ces quartiers à leur environnement, tant d'un point de vue urbain (désenclavement, développement d'une offre de logements diversifiée...) que dans leur fonctionnement et les échanges de leurs populations avec l'extérieur (mixité dans les usages, lieux de partage et de convivialité, accès à l'emploi...).

• Une nécessaire prise en compte de la présence de l'Huveaune, notamment en matière de risques d'inondation.

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Deux grands territoires bien distincts :
 - Vallée de l'Huveaune: un territoire morcelé, traversé d'un corridor d'infrastructures, un faible maillage interne et une accessibilité difficile en plusieurs points du secteur, présence de zones inondables constituant un risque accru de blocage de la situation urbaine.
 - Littoral Sud: un tissu à dominante résidentielle et plutôt aisé, au sein duquel les principales problématiques urbaines concernent l'enclavement et la faible accessibilité TC.
- Des profils résidentiels éclectiques :
 - Une part non négligeable de propriétaires occupants (35% en 2011).
 - Un parc social très important dans les quartiers prioritaires du secteur (45%, essentiellement les quartiers suivants: Air Bel; La Soude Bengale La Cayolle; Les Caillols La Moularde; Les Escourtines; Valbarelle Néréïdes Bosquet).
 - Des copropriétés dégradées (La Cravache, Résidence Est Marseillais, La Sauvagère) et une problématique d'habitat dégradé (noyau villageois de Saint-Marcel, dans une dynamique de dégradation socio-urbaine préoccupante alors même que ce quartier ne fait plus partie de la géographie prioritaire).
- Des quartiers prioritaires qui constituent des poches de difficultés isolées, à l'écart des dynamiques du secteur et peu perméables à leur environnement. Ce fonctionnement des quartiers repliés sur eux-mêmes freine l'appropriation par les habitants des quartiers prioritaires de l'offre disponible dans leur environnement proche.
- Une proximité avec le Parc des Calanques pour les quartiers des Hauts de Mazargues, Valbarelle-Néréides-Bosquet, aménité naturelle métropolitaine majeure. Une proximité de l'Huveaune à valoriser en liaison avec le Contrat de Rivière porté par le SIBVH (par opposition aux urbanisations passées qui se sont souvent réalisées contre le ruisseau).

Action publique passée:

- Interventions urbaines :
- Un seul PRU (La Soude / Hauts de Mazargues) en cours, avec un important programme de réhabilitations des logements (logique écoquartier), la création/réhabilitation d'équipements publics (stade Rouvier sur la Soude, Parc ludico-sportif et démolition/reconstruction d'une nouvelle maison de quartier sur la Cayolle) et le désenclavement du quartier. En lien avec le PRU, mise en œuvre d'un projet de coulée verte jusqu'au Parc Borély.
 - Pas d'autres interventions urbaines « lourdes », mais une certaine dynamique immobilière et commerciale dont les territoires prioritaires restent déconnectés.

Accessibilité :

 Une amélioration de l'accessibilité de certains quartiers de la Vallée de l'Huveaune par le prolongement du tramway jusqu'aux Caillols ou la création en

- cours d'une gare TER à la Barasse dans le cadre du triplement de la ligne Marseille-Aubagne.
- Travaux en cours BHNS 21 (Castellane Luminy) mais qui ne toucheront réellement que le quartier de La Cravache Trioulet.
- De nombreux projets envisagés, mais seulement à long terme dans le cadre du PDU et/ou sans programmation opérationnelle : Boulevard urbain sud, extension de la ligne 2 du métro jusqu'à Saint-Loup et tramway sud Centre – La Gaye – Rouvière.

- Un PRU des Hauts de Mazarques à poursuivre, avec un double enjeu :
 - Le lien avec le futur Boulevard urbain sud (BUS) et la chaîne de parcs depuis la Jarre jusqu'à Borély, avec un enjeu d'exemplarité et d'innovation environnementale, porteur d'un changement d'image pour les quartiers.
 - L'ouverture du quartier sur son environnement et l'accompagnement social de la mutation urbaine.
- Un NPRU à venir sur la cité d'Air Bel pour répondre à l'accroissement des difficultés rencontrées par cette cité d'habitat social.
- Une relation ville-nature qui pourra d'avantage être prise en compte dans les prochains aménagements, notamment pour les quartiers à proximité directe du massif de Saint-Cyr et du Parc National des Calanques.
- Des améliorations de l'accessibilité TC, essentiellement sur la Vallée de l'Huveaune, qui gagneraient à être accompagnées par des rabattements, y compris en modes doux, pour en maximiser les effets ; une situation quasi inchangée en matière de mobilité TC sur le Littoral Sud, des priorités du PDU à interpeller.
- 5 copropriétés fragiles repérées comme prioritaires par l'observatoire des copropriétés dégradées de Marseille : La Cravache, Résidence Est Marseillais, La Sauvagère, La Mazenode, Bel Ombre.
- Un manque persistant d'équipements de proximité, sur des micro-territoires qui ne justifient pas toujours à eux-seuls la création d'équipements ; une mise en réseau de l'offre territoriale à rechercher.

Cohésion sociale

Caractéristiques:

- Les quartiers prioritaires du secteur Grand Sud Huveaune constituent des poches de précarité difficilement repérables dans un environnement moins en difficulté. Les indicateurs statistiques ne reflètent ainsi que très partiellement l'intensité des problématiques sociales que l'on peut y trouver.
- Un phénomène de repli des quartiers sur eux-mêmes, dans un contexte d'inégalités sociales plus prononcées que sur le reste du territoire marseillais (ex : Hauts de Mazargues...).
- Un tissu associatif moins ancré et présent, du fait de la petite taille de ces quartiers et d'une « histoire » de la politique de la ville plus récente.
- Un niveau d'équipements sociaux satisfaisant sur la Vallée de l'Huveaune (même si la question de leur accessibilité depuis des poches de précarité reste posée), moins sur le Littoral Sud, notamment du fait de zones de vie sociale extrêmement étendues et d'un contexte local compliqué pour le centre social des Hauts de Mazargues. Des équipements sportifs et culturels très peu présents à proximité de ces quartiers.

Action publique passée:

- De par leur taille, ces quartiers n'ont que rarement fait l'objet d'actions spécifiques de la part des acteurs de droit commun, si ce n'est dans le cadre de la déclinaison du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille (dimension emploi et jeunesse notamment).
- La politique de la ville a pu accompagner une progressive montée en charge du nombre de projets portés par les acteurs associatifs, essentiellement sur le champ socio-éducatif.
- La ZSP a permis une baisse de la délinquance sur les quartiers de La Soude et de la Cayolle.

Evolutions observées et enjeux :

- Des quartiers prioritaires de plus en plus à l'écart des dynamiques qui les entourent, créant des phénomènes de frustration et de tension entre nouveaux habitants et populations « historiques », avec une absence de mixité sociale des usages qui aggrave le malaise entre les populations et favorise le repli des quartiers prioritaires sur eux-mêmes. En conséquence, un fort enjeu à trouver des relais locaux pour développer la mixité d'usage et favoriser le brassage des populations.
- Un partenariat public local qui s'est nettement resserré, notamment dans le cadre du PRU des Hauts de Mazargues sur lequel l'accompagnement social du projet fonctionne bien.
- Une problématique d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires qui doit être développée au regard de leur relative « invisibilité » statistique, et une attention renouvelée à porter sur l'enjeu de prévention de la délinquance (en particulier sur La Cayolle).

Emploi et développement économique

Caractéristiques:

- La vallée de l'Huveaune, 2^{ème} polarité économique marseillaise (37 000 emplois) à partir d'un bassin industriel historique toujours dynamique et pourvoyeur d'emplois pour les habitants, une offre commerciale métropolitaine (La Valentine) et un développement de l'offre de proximité
- Des éléments de centralité métropolitaine sur le Littoral Sud : Prado-Capelette (grands équipements, économie de la connaissance), pôle santé Ste-Marguerite, Technopôle de Luminy.
- Une structure de l'emploi fortement marqué par le poids du secteur santé action sociale (20% contre 13% pour MPM)

- Tertiarisation des activités économiques de la Vallée de l'Huveaune (46% des créations d'emplois), et une forte volonté politique de soutenir le développement économique de ce secteur.
- Création nette d'emplois dans les arrondissements du secteur (+ 644 emplois entre 2008 et 2012, soit +1,4% contre +0,5% pour MPM), notamment grâce au dynamisme du secteur santé action sociale (+10%), sans que ce dynamisme bénéficie de manière évidente aux habitants des quartiers prioritaires.

- Une dynamique économique qui ne se dément pas sur la Vallée de l'Huveaune, des potentiels de densification de l'activité économique à exploiter pour des activités artisanales ou de transports-entreposage, parfois aux portes de certains quartiers prioritaires.
- Des polarités d'activité qui ne s'adressent qu'à la marge aux populations des quartiers prioritaires sur le Littoral Sud.
- Des potentiels de développement de l'ESS en lien avec le centre Emmaüs de Saint-Marcel.
- Un renforcement de l'accompagnement des publics des quartiers prioritaires à mettre en œuvre pour favoriser leur retour à l'emploi, en s'appuyant sur les activités présentes sur le territoire et sur le recours à l'offre de mobilité et à ses prochaines améliorations (ex : ligne Marseille-Aubagne pour les habitants de la Vallée de l'Huveaune à proximité de haltes ferroviaires).

Principaux enjeux :

- Permettre une bonne intégration urbaine et sociale des territoires prioritaires dans leur environnement :
 - D'un point de vue urbain (NPRU d'Air Bel, fonctionnement des équipements culturels et sportifs livrés dans le cadre du PRU des Hauts de Mazargues...).
 - Du point de vue de l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme (en particulier en liaison avec le PPRI Huveaune).
 - Au niveau social (projets autour du « mieux vivre ensemble », médiation...) et l'accès à l'offre territoriale (lien aux noyaux villageois et à l'offre commerciale, mise en réseau des acteurs associatifs...).
 - Dans le rapport à la nature pour les quartiers situés en entrée du Parc National des Calanques ou sur les rives de l'Huveaune, en favorisant les liens avec la réussite éducative, l'insertion professionnelle et la participation des habitants.
- Trouver une place aux quartiers prioritaires dans le projet métropolitain de la Vallée de l'Huveaune, en valorisant les potentiels fonciers, l'économie sociale et solidaire...
- Améliorer la mobilité des habitants à partir de l'existant et des projets qui pourraient être mis en œuvre dans le temps du Contrat de ville.
 - Maximiser les axes de transports lourds et l'offre ferroviaire sur la Vallée de l'Huveaune.
 - Perspective du BUS sur le secteur Sud.
- Travailler à la mutualisation d'actions à l'échelle du Grand Sud Huveaune

Deuxième partie

Le diagnostic territorialisé pour Marignane

- Des quartiers rencontrant des **problématiques majeures d'habitat ancien** dégradées, d'autant plus importantes à traiter que le renouvellement de la ville sur la ville est l'un des leviers essentiels de développement urbain de la commune (très contrainte par le PEB, les zones naturelles protégées...).
- Une problématique structurante de réussite scolaire, qui appelle une réponse globale en la matière.
- Des **difficultés d'accès à l'emploi** qui restent nettement plus prononcées dans les quartiers prioritaires, sur la commune la plus dynamique de l'agglomération en matière de création d'emploi ces dernières années, interpellant l'animation du partenariat local et les liens entretenus avec les principaux employeurs.
- Des habitudes de travail partenarial qui gagneraient à être développées, mais qui posent la question de l'ingénierie de proximité à mettre en place. Une participation des différents acteurs (ex : MPM sur les espaces publics du PNRQAD) qui doit être clarifiée).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques:

- Une problématique structurante d'habitat ancien dégradé (18% du parc privé est potentiellement indigne en 2011 dans les 2 quartiers prioritaires, soit deux fois plus qu'à l'échelle communale).
 - Un centre ancien en perte de vitesse, un environnement bâti extrêmement dégradé et une vie de quartier qui s'étiole dans un cadre urbain contraint par l'étroitesse des rues.
 - Des copropriétés en grande fragilité en périphérie du centre ancien (St-George, St-Louis, Hélène Boucher) mais surtout celle de Florida Parc.
- Des problématiques urbaines très spécifiques à l'est et à l'ouest de l'hyper centre (tissu urbain plus lâche, plus grande proportion de logements locatifs sociaux et de grandes copropriétés) et sur le quartier Florida Parc La Chaume (coupé en 2 par la voie ferrée, peu de voies de traverse ; une copropriété dégradée avec très peu de points d'appui et un parc HLM sous contrôle).
- Une offre d'équipements particulièrement faible en matière culturelle et sportive, mais plutôt satisfaisante concernant la santé, les équipements de proximité, les banques et bureaux de poste.

- Intervention urbaine via le PNRQAD, couplé à une OPAH-RU et une procédure RHI, qui rencontre toutefois d'importantes difficultés dans sa mise en œuvre :
 - problématiques « classiques » de ce genre de tissu (contraintes de préservation architecturale, difficulté à impliquer les propriétaires, temps long et nécessité d'une gestion transitoire très maîtrisée...);
 - actes malveillants récurrents (ex : place Desmoulins, rue Jean Jaurès, rue Charles Esmieu);

- ambiance urbaine peu attractive et sentiment d'insécurité dans un quartier relativement « vide », peuplé essentiellement d'hommes venus d'Europe de l'Est et d'Asie mineure.
- Deux dossiers FISAC sur le centre-ville (commerce de proximité et services).
- Nombreuses acquisitions immobilières par la Ville dans le centre-ville, une vacance organisée mais qui « vide » le centre ancien.
- Une accessibilité TC du centre ancien qui sera améliorée par la mise en service prochaine du BHNS reliant Marignane à Vitrolles et Les Pennes. La Chaume Florida Parc reste en revanche peu relié (TC, liaisons douces).
- Une action publique limitée en-dehors du centre ancien.

- Des premières réalisations en matière de réhabilitation de l'habitat, de voiries et d'espaces publics, d'équipements (foyer des anciens, Musée Raimu, guichet de service public) dans le cadre du PNRQAD, mais un dispositif qui n'a pour l'instant pas produit les effets escomptés:
 - un quartier relativement « Vide » (vacance organisée) et en manque d'animation (difficulté à y implanter des commerces...);
 - une gestion transitoire et/ou de proximité problématique (squats, dégradations...);
 - ⇔ Besoin d'un projet d'ensemble pour le secteur pour le rendre attractif (jeunes ménages particulièrement visés), ce que la démarche « Cœur de ville » de la Mairie semble vouloir porter en mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique (habitat, espaces publics, services, animation urbaine, accompagnement des populations, marketing...).
- Des prises très limitées pour agir sur le quartier de Florida Parc (le bailleur restant un relai essentiel sur la Chaume), qui présente le risque de basculer dans une dynamique de dégradation avancée.
- Une production de logements neufs en berne dans les deux quartiers prioritaires (aucun logement neufs livré depuis 2009), dans un contexte fortement contraint par le PEB.

Cohésion sociale

Caractéristiques:

- Des indicateurs de précarité moins préoccupants que dans les quartiers prioritaires marseillais, mais des écarts marqués par rapport à la situation communale (taux de pauvreté de 36%, deux fois supérieur à la moyenne communale), en particulier dans le centre-ville.
- Une problématique spécifique dans le centre-ville liée à la présence de communautés turques, kurdes et d'Europe de l'est (essentiellement des hommes) aux mains de marchands de sommeil structurés (sur-occupation des logements...), et avec lesquelles la puissance publique peine à établir le contact. Le centre-ville souffre par ailleurs du manque d'animation urbaine et de vie de quartier, générant un certain sentiment d'insécurité.
- Une problématique majeure de réussite éducative : plus forts taux de non scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans (respectivement 11% et 66% contre 5% et 41% pour MPM), un phénomène structurant de décrochage scolaire dès la fin du collège (ex : collège Emilie de Mirabeau) et des établissements hors REP.

- Des populations globalement moins touchées par le chômage (un effet de rattrapage important sur les 10 dernières années) mais des **difficultés qui s'accentuent**, en particulier sur le secteur de Florida Parc et pour certains publics (femmes, jeunes, seniors).
- Un tissu associatif présent sur le centre-ville et probablement en capacité de répondre aux besoins mais des points d'appui limités en-dehors de l'hyper-centre, notamment à Florida Parc.

Action publique passée:

- La mise en place d'une plateforme de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs, mais en sommeil depuis le départ de l'animatrice dédiée.
- Un manque d'animation du tissu associatif local, induisant un faible partenariat et peu de logiques de mutualisation (absence de structure fédératrice sur Marignane).

Evolutions observées et enjeux :

• Des problématiques spécifiques à chaque quartier : vieillissement et isolement dans le centre ancien, forts écarts femmes / hommes dans les autres quartiers, difficultés accrues sur Florida Parc - La Chaume (en particulier pour les femmes et les jeunes, souvent peu mobiles ; montée du phénomène de radicalisation religieuse fragilisant particulièrement le public jeune mineur dans ce quartier).

Emploi et développement économique

<u>Caractéristiques</u>:

- Marquée par le poids de **l'industrie** (54% des emplois contre 11% pour MPM), Marignane est **l'une des communes les plus dynamiques en matière de création d'établissements et d'emplois** (+22,9% d'emplois, contre +0,5% pour MPM, principalement dans l'industrie manufacturière en lien avec les grands comptes de l'aéronautique, mais aussi dans le Transports-entreposage ou les Activités spécialisées scientifiques et techniques).
- Un **besoin d'**accompagnement des publics les plus en difficulté pour bénéficier de ce dynamisme économique, à la fois en termes de mobilité et de qualification.
- Le plus important déséquilibre entre femmes et hommes des quartiers prioritaires, tant en termes d'activité que d'emploi (22 points d'écart dans le taux d'emploi contre 10 pour les quartiers prioritaires et 7 pour MPM) : la prédominance de l'industrie et du transports-entreposage laisse en outre peu de possibilités d'accès à l'emploi pour les femmes.

- Une montée en charge de la thématique emploi dans la programmation du CUCS, mais un projet de relais emploi pour l'instant sans suite.
- Implantation de la nouvelle agence Pôle emploi au cœur de la zone d'activité des Florides, participant aux travaux de GPECT lié au projet Henri Fabre et à l'initiative du Forum Aéronautique.
- La poursuite d'un développement économique à forte valeur ajoutée sur le nord de la commune, 8 000 emplois supplémentaires attendus à moyen terme autour de l'Etang-de-Berre dans la seule filière aéronautique, constituant de fait une polarité d'emploi rayonnant bien au-delà de la commune.

- Une dynamique économique qui n'a pas profité aux habitants des quartiers prioritaires : le taux d'activité a reculé sur ces 5 dernières années (hausse dans les quartiers prioritaires de MPM), de même que le taux d'emploi (-6 points contre +1 pour les QPV et +2 pour MPM, et stable sur la commune).
- Une progression du phénomène des travailleurs pauvres, avec une forte hausse du recours au temps partiel (+7 points en 5 ans contre +1 point dans l'ensemble des quartiers prioritaires) sous l'effet de la crise.
- Un décalage persistant entre l'emploi offert dans les pôles d'activités et la demande d'emploi des habitants (si le lien entre acteurs de l'emploi et monde économique se resserre autour de grands projets type Henri Fabre, l'offre d'emploi est essentiellement captée par des publics extérieurs à la commune), qui implique de mettre en adéquation l'offre et la demande en pré-qualifiant les publics issus des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles particulières.
- Un enjeu important de **féminisation des métiers liés à l'industrie** au sens large, en prenant en compte l'ensemble des métiers liés à l'écosystème des entreprises.
- Une accessibilité TC qui devrait être améliorée par la mise en service du BHNS entre Marignane et Vitrolles, desservant les principaux pôles d'emploi de l'est de la commune. Le parc d'activités des Florides reste en revanche peu accessible. Le quartier de La Chaume Florida Parc n'a en revanche pas de perspectives d'amélioration particulière.

Principaux enjeux:

- Connecter les publics des quartiers prioritaires à l'offre d'emploi du territoire.
 - Valorisation de l'offre de formation (auprès des publics et des entreprises).
 - Resserrer les liens avec le tissu économique.
 - Accompagner les publics (mobilité, savoir-être, qualification...); projet de Relais de l'emploi et du développement économique en cours de réalisation (lieu d'accueil des services publics de l'emploi et de l'insertion et plateforme de mise en réseau avec les grands projets structurants du territoire dans une visée prospective de GPECT).
 - Valorisation de la mise en service du BHNS entre Marignane et Vitrolles pour les habitants des quartiers prioritaires (essentiellement du centre ancien).
- Organiser une action publique globale sur le centre-ville
 - Action coordonnée en faveur de l'attractivité du secteur (habitat, espaces publics, services, communication et marketing...).
 - Un rôle à préciser pour les bailleurs sociaux.
- Empêcher le basculement de la copropriété de Florida Parc, en favorisant notamment les liens avec La Chaume afin de bénéficier des relais qui s'y trouvent.
- Lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre du projet éducatif local.

Troisième partie

Le diagnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons

- Un quartier d'habitat social excentré, dont la **fonction sociale et résidentielle n'a pas** vocation à évoluer, et dont il s'agit de « raccrocher » le fonctionnement au reste de la ville, pour lui faire bénéficier de l'offre d'équipements et de services mais aussi pour inciter ses habitants à sortir de la cité et favoriser la mixité d'usage.
- Des marges de progrès sensibles en matière d'amélioration de la qualité de vie des habitants (qualité des espaces publics ; GUP ; adaptation au vieillissement ; précarité énergétique ; etc.).
- Un enclavement à atténuer, par des liaisons douces vers le centre-ville et vers Notre-Dame-Limite, mais surtout par une offre TC qui permette de rejoindre les principales polarités d'emploi.
- Un fort enjeu à travailler en faveur d'une fluidification des parcours résidentiels des locataires du parc social, en lien avec les efforts de construction de LLS de la commune.
- Un quartier dont le fonctionnement a longtemps reposé sur des formes de régulation sociale ancrées, et qui doit s'adapter au poids grandissant des trafics de drogue dans le quotidien de la Gavotte Peyret. En conséquence, une intervention publique en faveur du lien social à conforter, en s'appuyant sur le CS comme relai principal et facteur d'ouverture pour les habitants, en lien avec les équipements situés en centre-ville (ex: ESJ...).

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Un quartier excentré, éloigné du centre-ville et au relief accusé et ne disposant que d'une seule entrée.
- Un positionnement dans les collines, proximité du tracé du GR 2013.
- Une faible accessibilité TC:
 - Desserte TC insuffisante (fréquence trop faible des lignes qui desserve directement le quartier), même si 3 autres lignes sont situées à moins de 500 mètres.
 - Gares peu accessibles (Septèmes-les-Vallons ou Saint-Antoine) Une forte dépendance à l'automobile (75% des déplacements des résidents vers l'extérieur du quartier).
- Une forte spécialisation sociale et résidentielle (60% des habitants du quartier sont locataires du parc social, qui représente 78% du parc social de la commune).
- Peu de commerces et de services, mais un **bon niveau d'équipements** (école, collège, centre social dynamique, pôle petite enfance).
- Des problématiques prégnantes de GUP (espaces publics, encombrants, voitures ventouses...).

Action publique passée:

- Intervention urbaine via une ORU permettant une première dédensification au début des années 2000, mais pas d'intervention spécifique d'amélioration de l'habitat depuis (PIG MPM).
- Réalisation en cours d'un itinéraire cyclable structurant, inscrit au PDU, permettant de relier le quartier au collège et aux équipements sportifs du nord de la commune ; pas d'évolution de l'accessibilité TC.
- Une concentration des projets sur le centre-ville et le nord de la commune.

Evolutions observées et enjeux :

- Une amélioration attendue de la connexion modes doux (en cours) au centre-ville, mais une accessibilité TC inchangée. Des améliorations sont toutefois envisageables :
 - Rabattements sur les gares de Septèmes-les-Vallons et de Saint-Antoine (renforcer la fréquence notamment)
 - Jalonner (et faire connaître) le parcours piéton depuis La Gavotte Peyret jusqu'à l'arrêt « Notre Dame Limite » (8mn à pied) des lignes Cartreize reliant Marseille Saint-Charles et respectivement Aix-en-Provence et l'Europôle de l'Arbois (offrant donc un accès à des pôles d'emploi majeurs).
- Une relation aux quartiers nord de Marseille (Notre dame Limite) ancrée dans le fonctionnement du quartier (dynamique associative notamment) et les pratiques des habitants, mais qui reste peu appréhendée par l'action publique locale.
- Un positionnement à proximité du GR2013 à valoriser, vecteur de flux et aménité naturelle immédiate pour les habitants.
- Une réflexion est actuellement en cours concernant l'éventuelle requalification du parc HLM par le bailleur.

Cohésion sociale

Caractéristiques:

- La part la plus importante de population captive parmi les quartiers prioritaires, en lien avec le poids du logement social et des grands logements. Les parcours résidentiels sont en effet bloqués (66% des habitants résidant dans le même logement depuis plus de 10 ans contre 50% pour MPM, seulement 6% ont emménagé depuis moins de 2 ans contre 13% pour MPM).
- Une population en difficulté du fait de faibles niveaux de formation, de difficultés d'accès à l'emploi, de problématiques de mobilité...
- Un tissu associatif dynamique à l'échelle de la ville, et un Centre social qui joue un rôle central dans l'animation du quartier et de relai avec le reste de la ville, des formes ancrées de régulation sociale.

- Une action reconnue du Centre social, à la fois en termes de lien social, mais aussi comme relai pour favoriser l'accès à l'emploi et ouvrir le quartier sur la ville ; il se trouve toutefois isolé pour répondre aux enjeux de prévention-sécurité.
- En effet, l'arrivée récente du trafic de drogue a induit de nouvelles formes de violences, un sentiment d'insécurité et une déstructuration des formes anciennes de contrôle social au sein du quartier (constat nuancé par le bailleur, qui note peu d'évolutions récentes).

- Un quartier dont le fonctionnement et la régulation se trouvent perturbés par l'émergence des réseaux de trafic de stupéfiants.
- Un quartier qui semble se replier sur lui-même (une population qui semble de plus en plus « assignée à résidence », renforcement de la spécialisation sociale...).
- Un fort enjeu à « raccrocher le quartier à la ville », pour qu'il s'inscrive dans un espace plus large et ouvre ses habitants aux aménités situées à proximité.

Emploi et développement économique

<u>Caractéristiques</u>:

- L'essentiel des actifs de Septèmes-les-Vallons **travaillent à l'extérieur de la** commune (seuls 1 330 emplois sont situés sur le territoire communal).
- Si le taux d'activité est moins dégradé par rapport à d'autres quartiers prioritaires, on observe un **important écart du taux d'activité entre hommes et** femmes (20 points, l'un des plus élevés du territoire).
- Le taux d'emploi est quant à lui l'un des plus faibles des territoires prioritaires (39%, contre 43% pour les QPV et 56% pour MPM).

Action publique passée:

• Mise en place d'un MOVE et de Septèmes Emploi Réussite (SER, espace réunissant les acteurs locaux de l'emploi en centre-ville).

Evolutions observées et enjeux :

- Une commune fortement touchée par la crise :
 - Recul de 18,2% de l'emploi entre 2008 et 2012 (alors qu'il se maintient à l'échelle de MPM), principalement de les services aux entreprises, le commerce de gros et l'industrie.
 - Hausse de la demande d'emploi de 44% à l'échelle de la ville entre 2008 et 2012, soit une progression nettement plus rapide qu'à l'échelle de MPM (+34%).
- Dans ce contexte, La Gavotte Peyret donne des signes d'une précarisation accrue par rapport à son environnement, avec par exemple :
 - Baisse du taux d'emploi d'1 point entre 2006 et 2011 alors qu'il progresse de 3 points sur la commune, de 2 points pour MPM et d'1 point dans les quartiers prioritaires.
 - Forte hausse de l'emploi à temps partiel (+5 points pour atteindre 23%, contre +1 point et 22% sur l'ensemble des quartiers prioritaires).
- Une commune qui dispose de peu de marges de développement de l'emploi local. L'accès à l'emploi doit être pensé à l'échelle métropolitaine, vers Marseille et (dans une moindre mesure) vers Vitrolles Aix Les Milles (ex : Plan de Campagne...). A ce titre, l'amélioration de ligne TER Aix Marseille doit inciter à renforcer l'accessibilité des gares de Septèmes-les-Vallons et de Saint-Antoine pour les publics de la Gavotte Peyret. Au-delà, les pistes d'amélioration de l'accès aux lignes de Cartreize doivent également être approfondies dans une logique d'accès aux bassins d'emploi du territoire.

Principaux enjeux:

- Un quartier à « raccrocher » au reste de la commune
 - Points d'appui : équipements structurants positionnés de manière intermédiaire (ex : Pôle petite enfance, Espace Jean Ferrat), itinéraire cyclable reliant le quartier au collège et aux équipements sportifs du nord de la commune.
 - Une relation à Notre Dame Limite qui gagnerait à être assumées comme une composante de l'ouverture du quartier sur son environnement (objectifs d'insertion avec les quartiers marseillais et la Basse Bédoule).
- Lutter contre le repli du quartier sur lui-même
 - D'un point de vue urbain : étudier l'opportunité/faisabilité d'une deuxième ouverture (franchissement de la voie ferré), valorisation de la dimension paysagère et de la proximité de la nature.
 - Envisager un repositionnement du Centre social en front de quartier pour attirer une population extérieure et favoriser le brassage.
 - Favoriser la mise en réseau avec les acteurs associatifs des quartiers nord marseillais.
 - Travailler à la fluidification des parcours résidentiels avec le bailleur.
 - Renforcer la vigilance face au développement des trafics de stupéfiants.
- Améliorer la qualité de vie des habitants, tant par l'amélioration de l'offre de logement (étudiée par Logirem), par une politique de propreté et de gestion des déchets adaptée...
- Favoriser la mobilité des habitants de la Gavotte Peyret aux différentes échelles, notamment en renforçant l'accessibilité des gares (rabattements TC) et les cheminements piétons vers les lignes proposant une mobilité métropolitaine.

Quatrième partie

Le diagnostic territorialisé pour La Ciotat

Cadre de vie et renouvellement urbain

<u>Caractéristiques</u>:

- Des quartiers de veille en sortie de géographie prioritaire qui connaissent des situations urbaines et des problématiques sociales très spécifiques et qui appellent des réponses singulières articulées avec les politiques publiques à l'échelle de la ville
 - Abeille-Maurelle-Matagots: un quartier d'habitat social, en marge, désormais en partie regagné par la ville et au sein duquel les conditions de vie ont profondément changé mais encore dans une logique de « réparation ».
 - Fardeloup: un quartier d'habitat social coupé du tissu urbain, vieillissant, qui peine encore à s'inscrire dans la vie sociale de la ville et que les actions récentes n'ont pas encore permis de faire « basculer ».
 - Centre ancien: un quartier fortement dégradé, qui abrite à la fois des situations de très grande précarité et l'ensemble des fonctions et des symboles de la centralité et dont la restructuration et la revitalisation sont décisives pour la ville.
 Le centre ancien abrite une importante part des 15% de logements privés potentiellement indignes des quartiers de veille de La Ciotat.
- Deux quartiers d'habitat social, Provence et Puits de Brunet, jamais inscrits en politique de la ville, connaissent une forte augmentation des indicateurs de fragilité sociale, qui pourraient justifier leur prise en compte en tant que quartiers de veille active.

- Une action de renouvellement urbain inscrite dans une stratégie d'ensemble de cohésion urbaine et sociale, volontairement articulée avec la stratégie et les actions conduites au titre de la politique de la ville, de la politique de l'habitat, de la politique d'urbanisme et d'aménagement, de la politique de mobilités, de la stratégie de gestion urbaine et de tranquillité publique, ..., qui est encore à des stades très inégaux d'un quartier à l'autre et demande à être poursuivie et intensifiée.
 - Un PRU sur le quartier Abeille-Maurelle-Matagots qui a sensiblement modifié la physionomie du quartier (création d'une centralité, maillage viaire, équipements...) et qui doit être poursuivie par la diversification de l'habitat, la consolidation de son offre de commerces et de services.
 - Réhabilitation en cours du parc social de Fardeloup.
 - Une action continue depuis 20 ans centrée sur l'habitat privé dégradé sans véritable stratégie urbaine intégrée, ne donnant que pas lisibilité à l'implication à l'échelle du centre ancien.
- Réalisation d'une voie douce reliant le quartier Abeille-Maurelle-Matagots au reste de la ville et au centre ancien.
- Une démarche globale de GUP généralisée à toute la ville, qui cherche à orienter l'action à partir des besoins exprimés en articulant les approches de cadre de vie, de sécurité et tranquillité publique et de propreté, et dont les effets sont tangibles.

- La Ciotat a retrouvé une attractivité résidentielle forte : entre 2008 et 2014, le nombre de résidences principales est passé de 16 931 à 18 759 et le nombre de logements sociaux de 3 089 à 3 775. La Ville de La Ciotat est l'une des rares communes bâtisseuses de la côte à avoir fait progressé son taux de logement sociaux de façon disséminée sur le territoire (obligation de 20 à 50 % de logements sociaux sur les gros programmes, règle du 1/5 dans le cadre de la modification du PLU).
- Une action globale et transversale enclenchée en direction du centre ancien et tirant les leçons des 20 dernières années, inscrivant ce quartier dans une stratégie d'ensemble à l'échelle de la commune

Cohésion sociale

Caractéristiques:

- Un niveau de précarité moindre par rapport aux quartiers prioritaires de MPM (29% de personnes sous le seuil de pauvreté) mais qui reste supérieur de plus de 10 points à celui de la commune. Une précarité nouvelle touche une partie de la population qui bien qu'active rencontre de nombreuses difficultés au titre du « reste à vivre ». Le coût du logement devenu très important depuis le début des années 2000 et tout particulièrement à compter de 2008 occasionne des situations de surendettements graves touchant des actifs du territoire.
- Une évolution positive du revenu médian à l'échelle de la ville, qui révèle une attractivité accrue du territoire de La Ciotat pour des ménages plus aisés plutôt qu'une élévation homogène des revenus des Ciotadens.
- Des problématiques de sécurité et de tranquillité publique particulièrement présentes en cœur de ville.
- Des difficultés scolaires réelles pour toute une frange de la population (indicateurs de fragilité importantes au collège Jean Jaurès), mais jusqu'ici insuffisamment importantes quantitativement pour justifier l'instauration d'une ZEP. Malgré le plus fort taux de non scolarisation des 18-24 ans (57% contre 41% pour MPM), les quartiers de veille de La Ciotat n'affichent que 22% de non diplômés.

Action publique passée :

- Une stratégie de prévention et d'accompagnement (sécurité, prévention de la délinquance, accès aux droits) en direction de la jeunesse, en lien avec les établissements scolaires, qui se heurte notamment à la limitation des effectifs de Police effectivement affectés au territoire communal.
- Une action renforcée en matière d'accès aux droits, qui se traduit dans une meilleure présence des services à la population sur le territoire (point d'accès au droit en centre-ville, maison des services publics aux Matagots, réseau santé sociale jeunes, centre mutualiste Kalisti, espace intergénérationnel de Fardeloup, ...).
- Une montée en puissance inégale de l'action associative dans les quartiers, qui témoigne de l'appropriation des dynamiques de changement par les habitants dès lors qu'elles deviennent tangibles et d'un potentiel certain à l'échelle de la ville mais qui trouve ses limites dans le manque de lieux d'accueil pour les associations.

Evolutions observées et enjeux :

• Un creusement des écarts de revenus corrélé à une élévation des valeurs foncières et immobilières et une plus forte tension sur le marché du logement qui tend à une

- contraction du reste à vivre pour les populations les plus fragiles et pour les classes moyennes, y compris dans le parc locatif social (passage de La Ciotat en zone A)
- Une géographie de l'éducation prioritaire qui ne prend pas en compte les établissements de La Ciotat, nécessitant une mobilisation renforcée des acteurs de l'éducation.
- Une montée en puissance de l'action associative à soutenir dans les quartiers en accompagnement des dynamiques de transformation, et des initiatives habitantes et citoyennes à encourager là où elles sont faibles mais s'avéreraient nécessaires pour étayer une dynamique de cohésion sociale. Cela passe notamment par la structuration de lieux d'accueil pour les associations, aujourd'hui insuffisants en nombre et en qualité, en en structurant des dispositifs d'écoute et de concertation pour appuyer la conception et la mise en œuvre de projets de proximité (aménagements, équipements publics, services, etc.).
- Un besoin de renforcer en centre ancien les espaces d'accueil dédiés à la population, afin de créer une relation de confiance durable avec les institutions.

Emploi et développement économique

Caractéristiques:

- Une dynamique économique « nouvelle » réelle (+9,3% d'emplois entre 2008 et 2013, deuxième plus forte création d'emplois des communes de MPM sur la période récente) mais qui ne profite pas assez aux actifs du territoire (baisse du nombre d'actifs occupés malgré la hausse du nombre d'emplois).
- Une hausse préoccupante du nombre de demandeurs d'emplois dans les trois quartiers de veille (+ 41% soit + 384 entre 2008 et 2012 soit la plus forte hausse de tout MPM, 7 points au-dessus de la moyenne et 10 points au-dessus de la moyenne des quartiers prioritaires).
- Une hausse à mettre en regard de la **progression du nombre d'emplois créés sur le** territoire (+ 724, en particulier dans les activités de services et les activités scientifiques et techniques).
- Un éloignement des populations de la ville par rapport aux bassins d'emploi extérieurs riches en offres peu qualifiées (ZI Les Paluds...).

- Une action ambitieuse en faveur du développement économique portée conjointement par MPM et la Ville (ouverture successive de foncier aménagé dédié aux activités sur le secteur Athelia, nouvelle tranche Athelia 5 visant la production de 1 500 à 2 000 emplois nouveaux), porteuse d'emplois plutôt qualifiés. Le Domaine d'Industries et d'Activités Maritimes (DIAM) a également connu un réel développement de son activité à destination des entreprises à vocation industrialomaritime.
- Une politique en faveur de l'emploi des publics les plus éloignés, qui vise la mise en contact direct entre les publics cibles et le monde économique et peut s'appuyer sur un partenariat élargi (notamment dans le secteur du bâtiment avec la charte pour la promotion de l'emploi entre les bailleurs sociaux, la Ville et les promoteurs et les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés) mais qui souffre notamment de la disjonction entre la nature des emplois offerts et la qualification des habitants. Une action de développement de passerelles avec le monde économique a ainsi été développée, en matière de pré-qualification (chantier école) et d'insertion professionnelle (offre d'IAE diversifiée).

• Des expériences partenariales concluantes dans certains secteurs, notamment dans le bâtiment avec la charte pour la promotion de l'emploi entre les bailleurs sociaux, la Ville et les promoteurs et les clauses d'insertion PRU.

Evolutions observées et enjeux:

- Un fort enjeu à mieux connecter la stratégie de développement économique à l'approche en matière d'emploi et de formation, en particulier à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, et l'appuyer plus fortement sur une orientation de filières ciblée, pour faire en sorte que les emplois créés sur le territoire bénéficient plus aux habitants de la Ciotat et pour resserrer les liens entre les demandeurs d'emploi des quartiers et les pôles d'emploi du territoire et au-delà.
- Le projet d'extension de la zone Athélia sur 23 ha commercialisables devrait augmenter la capacité d'accueil d'entreprises du secteur ; il ne restera alors plus de marges de manœuvre foncières sur le secteur.
- Une nécessité à poursuivre l'appui à la plateforme mobilité visant à accompagner les populations les plus fragiles vers une recherche d'emploi active, incluant les déplacements.

Principaux enjeux:

- Déployer une stratégie intégrée de type « projet de ville », qui vise à la fois à inscrire La Ciotat comme une « ville d'équilibre » entre Toulon et Marseille et comme polarité « extrême-orientale » au sein de la métropole marseillaise et à répondre de manière autonome à la diversité des besoins des populations résidentes. Cette stratégie doit pouvoir articuler :
 - Une action de renouvellement urbain sur les 3 quartiers de veille, inscrite dans une stratégie d'ensemble de cohésion urbaine et sociale.
 - Une stratégie de développement économique qui situe la commune dans l'environnement communautaire et guide l'intervention publique en matière d'emploi et de formation pour un effet levier maximal sur les publics éloignés du marché du travail.
- Porter un **projet d'ensemble sur le** Vieux La Ciotat, qui combine fonctions de centralité et quartier à vivre, autour d'une intervention intégrée en faveur de l'amélioration volontaire de l'habitat, de la diversification de l'offre de logements, de l'implantation d'équipements et de services publics et d'une offre attractive de commerces de qualité.
- Prolonger la dynamique du PRU sur le quartier Abeille Maurelle Matagots par l'ouverture du quartier sur la ville, à travers une offre d'équipements (maison du service public...), de services (centre social...) qui s'adresse à toute la population ciotadenne, le désenclavement de la centralité de l'étoile et l'atténuation des effets de coupure des grands axes routiers.
- Raccrocher le quartier de Fardeloup au reste de la ville en réduisant son enclavement physique et en proposant une offre de transports collectifs adaptée, tout en améliorant les conditions de vie « sur place » par un aménagement cohérent de l'espace public et la poursuite de la structuration de l'offre de services, et en développant son attractivité en tant que porte d'entrée du parc national des calanques.